MUSEUM LESSIANUM — SECTION THÉOLOGIQUE

NOUVELLE

REVUE THÉOLOGIQUE

PUBLIÉE TOUS LES MOIS

SOUS LA DIRECTION DE

QUELQUES PROFESSEURS DE THÉOLOGIE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

À LOUVAIN

72e ANNEE - 77e

TOME 67me — 1940 - 1945

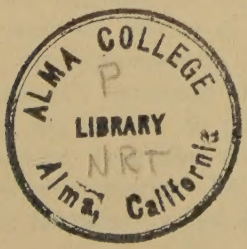

ADMINISTRATION :
ETABL. CASTERMAN, S.A.
28, Rue des Sœurs-Noires, 28
TOURNAI

REDACTION :
NOUV. REVUE THEOLOGIQUE
11, Rue des Récollets, 11
LOUVAIN

France, Administr. : Maison CASTERMAN, Rue Bonaparte, 66, Paris (VIe)

23662

V.67
1940-
45

N° 1 1940 Janvier

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

†

S. Exc. Monseigneur Rasneur, évêque de Tournai.

Le jeudi 23 novembre 1939, S. Exc. Monseigneur Rasneur, 100e évêque de Tournai, mourait inopinément à Tournai, à l'âge de 65 ans, après un épiscopat de quinze années.

Il avait choisi comme devise épiscopale : « Dominus illuminatio mea ». Et certes il fut de ceux en qui le Maître put reconnaître cette droiture du regard qui met toute une vie dans la lumière. Ce qui frappait d'emblée chez lui, c'était la force chrétienne qui émanait de toute sa personne, force faite de vigueur naturelle, d'optimisme confiant, d'amour du devoir, de zèle ardent. Il fut évêque dans la plénitude du terme, attentif à déceler les besoins des âmes et à susciter des initiatives, avide d'être partout où sa présence pouvait hâter l'œuvre de Dieu.

Son diocèse était vaste et complexe et les appels qui montaient vers lui des régions si diverses du Hainaut étaient multiples et variés, imposant de rudes labeurs et des décisions difficiles. Mgr Rasneur ne recula pas devant la peine. Dans sa puissante activité on discerne aisément ses tâches de prédilection : sollicitude particulière pour ses prêtres et pour le progrès des vocations sacerdotales ; développement de l'enseignement catholique sous tous ses aspects ; extension des œuvres d'Action catholique, spécialement des œuvres de jeunesse ; enfin, dans les dernières années surtout, sympathie croissante et effective pour le mouvement ouvrier chrétien. De son geste large et énergique, le courageux laboureur a jeté la semence : Dieu a donné l'accroissement.

La Nouvelle Revue Théologique, éditée à Tournai depuis 70 ans, s'unit aux sentiments de regret et de reconnaissance de tout le diocèse envers l'évêque défunt, ainsi qu'à la prière commune pour le repos de son âme.

LA PREMIÈRE ENCYCLIQUE DE SS. PIE XII.

Le Christ a les paroles de la vie éternelle. Son message, toujours identique à lui-même, en rencontrant à chaque époque des erreurs différentes, semble prendre, au cours des siècles, des aspects singulièrement divers. Au libéralisme individualiste du XIX^e^ siècle il a opposé les droits de l'autorité et de la société ; au totalitarisme d'Etat du XX^e^ siècle il rappelle ceux de la liberté humaine et de l'individu. Devant l'oppression capitaliste des humbles, il dresse la barrière de Rerum Novarum et de Quadragesimo Anno ; mais il jette un « Non possumus » aussi intransigeant aux erreurs du socialisme et du communisme contemporains. Dans l'éternel enseignement du Christ, quel aspect allait accentuer, dans sa première encyclique, le nouveau Vicaire du Christ ? Ce n'étaient pas seulement les catholiques qui l'attendaient de toute l'intensité de leur foi en l'assistance divine de l'Eglise ; en ce temps de guerre hommes d'Etat et diplomates se demandaient quelle « position » allait prendre le Souverain Pontife dans le conflit présent ; en cette période de bouleversement des idées, les théoriciens profanes du droit international étaient soucieux de connaître la solution qu'allait donner au désarroi présent la plus haute autorité morale de l'univers.

La réponse du Saint-Père est d'abord religieuse et dogmatique. Elle réaffirme en premier lieu solennellement un des dogmes essentiels de notre Credo catholique. Dieu a établi le Christ, Verbe de Dieu, comme principe et centre d'unité, de vérité et de sainteté, dans le monde qu'il a créé. L'univers ne peut trouver son équilibre, dans l'ordre de l'action morale comme dans l'ordre de la pensée inspiratrice d'action, qu'en acceptant la direction du Christ, sa doctrine et sa grâce. Ce n'est pas seulement l'homme individuel qui a besoin du Christ, s'il veut vivre une vie morale digne de sa nature raisonnable : les moralistes catholiques ont été fidèles à mettre incessamment cette vérité en lumière depuis l'époque de saint Paul. Ce n'est pas seulement chaque nation qui doit accepter le secours du Christ, si elle veut réaliser les progrès sociaux, culturels et moraux auxquels elle est appelée : les papes du XIX^e^ siècle l'ont répété avec une constante vigueur en face de l'erreur libérale. C'est à la

vie internationale elle-même, à l'ordre de justice internationale, que la doctrine du Christ, l'esprit du Christ, l'influence de l'Eglise du Christ est rigoureusement indispensable. Telle est la thèse fondamentale qui inspire la première encyclique de S. S. Pie XII. En la commençant, le pape se plaît à rappeler comment ses prédécesseurs ont mis de plus en plus en valeur cette primauté nécessaire du Christ dans l'ordre international par certaines initiatives particulièrement caractéristiques : Léon XIII par la consécration du genre humain au Cœur Sacré de Jésus ; Pie XI par l'institution de la fête du Christ-Roi. C'est sous le signe du Christ, Roi du monde, que Pie XII envoie lui aussi sa première encyclique à l'univers, chrétien ou non-chrétien.

De cette vérité dogmatique le Saint-Père découvre, par voie d'opposition, une vérification expérimentale dans les événements présents, faits d'injustice et d'inhumanité : ceux-ci trouvent leur origine première dans ce néfaste agnosticisme moral, conséquence fatale de l'abandon du centre de vérité. Les peuples ont cru se libérer en échappant aux contraintes de la doctrine du Christ ; et voici que, depuis lors, successivement, tout a été remis en question, battu en brèche, jusqu'aux principes mêmes de la moralité internationale. « Les angoisses du temps présent sont une apologie du christianisme qui ne saurait être plus impressionnante ».

Le Saint-Père précise sa pensée en un passage qui constitue, semble-t-il, la proposition fondamentale, la thèse essentielle de son encyclique : « Certes, même quand l'Europe fraternisait dans des idéals identiques reçus de la prédication chrétienne, il ne manqua pas de dissensions, de bouleversements et de guerres qui la désolèrent ; mais jamais peut-être on n'éprouva à un degré aussi aigu le découragement propre à nos jours sur la possibilité d'y mettre fin : *c'est qu'elle était vive alors, cette conscience du juste et de l'injuste, du licite et de l'illicite,* qui facilite les ententes en mettant un frein au déchaînement des passions et qui laisse la porte ouverte à une honnête composition. De nos jours, au contraire, les dissensions ne proviennent pas seulement d'élans de passions rebelles, mais *d'une profonde crise spirituelle qui a bouleversé les sages principes de la morale privée et publique* » (1).

(1) C'est nous qui soulignons.

Ce « bouleversement des principes de la morale privée et publique », ce que le Saint-Père appelle également « l'agnosticisme religieux et moral », voilà le mal profond qu'il tient à stigmatiser dès le début de son pontificat. Il est en effet indubitable que cette « crise des principes » atteint aujourd'hui, parfois même chez des catholiques, des proportions non encore atteintes aux époques antérieures. Certains en arrivent à ne plus vouloir parler de « principes » : qu'on parle de guerre utile ou néfaste à l'intérêt national, soit ; mais de grâce qu'on ne parle plus de guerre juste ou injuste : c'est là une idéologie dangereuse et périmée ; la politique n'est qu'une technique : qu'on ne l'embarrasse pas d'une morale. Le Saint-Père rappelle aux catholiques comme aux incroyants la valeur absolue et inaliénable des « principes de la morale privée et publique ». Par là, évidemment, il se trouve faire un choix entre deux conceptions de la vie internationale, celle qui veut mettre à la base des relations entre peuples la moralité et le droit, et celle qui avec Nietzsche juge nécessairement morale l'expansion vitale illimitée d'une nation forte.

De cet agnosticisme moral, deux aspects particulièrement dangereux et très actuels sont mis en lumière dans l'encyclique et en forment la première partie : le Souverain Pontife les a choisis parce que ce sont eux qui « rendent presque impossible, ou du moins précaire et incertaine, la pacifique vie en commun des peuples ». Ce sont : 1°) l'oubli de la loi de solidarité humaine et de charité ; 2°) l'exaltation illimitée des droits de l'Etat, « l'émancipant de toute loi transcendante du droit et de la morale » et le « considérant comme une fin à laquelle toute chose doit être subordonnée et orientée ».

On sait avec quelle insistance S. S. Pie XI avait souligné en 1938, contre le racisme et le nationalisme exagéré, l'*universalisme* nécessaire de l'Eglise, l'*unité et la solidarité* du genre humain, l'*égalité essentielle* de tout membre de la grande famille humaine (2) ; c'était dans le même sens qu'était rédigée la pre-

(2) Cfr *N.R.Th.*, 1939, p. 232-236. Rappelons l'un ou l'autre passage significatif : « ...de même, dans le genre humain, il existe une seule grande race humaine universelle, catholique, une seule grande et universelle famille humaine, et, avec elle, en elle, des variations diverses » (p. 234). « ...la dignité humaine, c'est d'être une seule et grande famille, le genre humain, la race humaine » (p. 234).

mière des condamnations de la S. Congrégation des Séminaires et Universités du 13 avril 1938 (3).

De cette même doctrine S. S. Pie XII rappelle ici les points essentiels contre ceux qui oublient la loi de solidarité humaine et de charité. Il montre l'unité, la solidarité, la fraternité humaine, fondées naturellement sur la création de l'homme à l'image et à la ressemblance de Dieu, Père de tous et de chacun, fondées surnaturellement sur l'Incarnation du Verbe, Dieu et homme, et sur la rédemption universelle ; certes cette unité admet et même postule la variété des nations, enrichissante pour tous, et le légitime amour de préférence de chacun pour sa propre patrie ; mais cette variété même doit contribuer aux échanges mutuels, à la charité réciproque, à l'unité ; elle reste compatible avec l'égalité essentielle de tous. De cette égalité, de ce « droit égal de fils dans la maison du Seigneur » que possèdent, dans l'Eglise, tous les peuples et toutes les races, le Saint-Père présente une preuve très significative dans la pratique même de l'Eglise (4) : « C'est en conformité avec ces règles d'égalité, que l'Eglise consacre ses soins à former un clergé indigène à la hauteur de sa tâche, et à augmenter graduellement les rangs des Evêques indigènes. Et pour donner à Nos intentions une expression extérieure, Nous avons choisi la fête prochaine du Christ-Roi pour élever à la dignité épiscopale, sur le tombeau du Prince des Apôtres, douze représentants des peuples ou groupes de peuples les plus divers » (5).

En tout ce passage, le pape exprime nettement ce « sens international » qui fut toujours à la base de la pensée de l'Eglise, depuis que l'universalisme du Christ a brisé les barrières ethniques de la religion juive et depuis que saint Paul a affirmé l'égalité de tous les êtres humains devant le même appel du Christ : « Revêtez-vous de l'homme nouveau, qui se renouvelle dans la connaissance de Dieu à l'image de celui qui l'a créé ; en lui il n'y a plus ni Grec ni Juif, ni circoncis ou incirconcis, ni barbare ou Scythe, ni esclave ou homme libre ; mais le Christ est tout et il est en tous » (*Col.* III, 10-11 : texte cité dans l'encyclique).

(3) *N.R.Th.*, 1939, p. 235.

(4) Lorsqu'on se rappelle le mépris du « racisme » pour les races qu'il appelle « inférieures », cet exemple de l'élévation à l'épiscopat d'indigènes de ces races, allégué ici par le pape, apparaît bien intentionnel.

(5) Cfr, dans ce numéro, p. 94.

Le second aspect de cet agnosticisme moral est l'exaltation illimitée des droits de l'État. On élève « l'État ou la collectivité à la dignité de fin ultime de la vie, d'arbitre souverain de l'ordre moral et juridique ». Ici aussi, bien que le Souverain Pontife soit intentionnellement resté dans la sphère des principes abstraits, il n'est pas difficile de découvrir où cette erreur a trouvé en ces dernières années sa plus dangereuse expression : il suffit de la rapprocher de la 8e proposition de la S. Congrégation des Séminaires du 13 avril 1938 (6) et de nombreux passages des encycliques « Mit brennender Sorge » aux évêques d'Allemagne (7) et « Divini Redemptoris » sur le communisme athée (8). Il suffit, surtout, de remettre chaque parole du Souverain Pontife dans le contexte des événements contemporains. Les effets de pareille conception sont désastreux : le pape les expose en deux points successifs : à l'intérieur de la nation c'est, avec l'absolutisme de l'État, l'étouffement de toute initiative privée et surtout la violation des droits intangibles des parents à l'éducation de leurs enfants, violation à laquelle il s'arrête plus longuement ; à l'extérieur, dans la vie internationale, c'est la violation des droits des autres peuples à l'indépendance et le mépris des traités et de la parole donnée. Le droit des gens se trouve ainsi « livré au funeste dynamisme de l'intérêt privé et de l'égoïsme collectif, uniquement tourné à la mise en valeur de ses propres droits et à la méconnaissance de ceux des autres ».

Après l'exposé des erreurs, l'indication des remèdes : c'est la seconde partie de l'encyclique. Remède immédiat d'abord : le nouvel ordre international « fondé sur la justice » à la fin de cette guerre, ne peut être créé par l'épée mais, à l'encontre des axiomes de la morale de la force, doit s'appuyer « *sur le rocher infrangible du droit naturel et de la révélation divine* ». Mais aucun remède immédiat ne sera efficace, aucune reconstruction ne sera possible, aucune œuvre de paix ne sera durable, que moyennant un autre remède plus général, plus profond : *la rééducation religieuse et morale de l'humanité*. Or celle-ci ne peut

(6) Cfr *N.R.Th.*, 1939, p. 236.
(7) Cfr par exemple aux pages suivantes : *N.R.Th.*, 1937, p. 495-496 ; 505-506.
(8) Cfr par exemple aux pages suivantes : *N.R.Th.*, 1937, p. 517-519 ; 524-526.

être accomplie sans l'intervention de l'Église qui a reçu mission du Christ. Cette œuvre éducatrice de l'Église, loin d'empiéter sur les droits de l'État, se révèle au contraire plus que jamais indispensable au bien des nations. Le pape en développe les principaux aspects, insistant surtout sur la part qu'ont à assumer dans cette œuvre de régénération *les laïques* dans *l'Action catholique* et *les parents* dans *l'éducation familiale*. En tous ces points se retrouve cette continuité pontificale, si visible à travers cette encyclique : les grandes préoccupations de Pie XI : défendre l'Action catholique en face du totalitarisme d'État, sauvegarder les droits de l'éducation chrétienne en face de la suppression des écoles confessionnelles et de la réduction progressive des droits de la famille sur l'enfant, ces grandes préoccupations sont reprises avec insistance par son successeur. Mais elles sont reprises sans aucune désignation personnelle, sans aucune polémique. C'est une des caractéristiques de cette encyclique de sembler, à première vue, très abstraite, très éloignée de toute controverse immédiate ; mais dès qu'on l'étudie de près, à chaque page, des souvenirs d'événements récents s'imposent à l'esprit du lecteur. Le Saint-Père n'a voulu froisser personne, afin qu'aucun orgueil, aucune susceptibilité n'empêche un retour vers le bien, possible peut-être demain ; mais du début à la fin, la vérité est dite avec une fermeté sereine qui, lorsqu'on l'a remarquée, devient singulièrement significative.

Toutefois, lorsqu'il s'est agi de bénir et de réconforter, le Saint-Père a tenu à citer un nom : la Pologne. C'est par l'éloge de la Pologne et par l'espérance de sa résurrection que s'ouvre la conclusion de l'encyclique : « Le sang d'innombrables êtres humains, même non combattants, élève un poignant cri de douleur, spécialement sur une nation bien-aimée, la Pologne qui, par sa fidélité à l'Église, par ses mérites dans la défense de la civilisation chrétienne, inscrits en caractères indélébiles dans les fastes de l'histoire, a droit à la sympathie humaine et fraternelle du monde, et attend, confiante dans la puissante intercession de Marie *Auxilium Christianorum,* l'heure d'une résurrection en accord avec les principes de la justice et de la vraie paix ».

Après avoir rappelé ses efforts « pour empêcher le recours aux armes et maintenir ouverte la voie vers une entente honorable pour l'une et l'autre partie » le Saint-Père termine l'ency-

clique par une exhortation à la vaillance chrétienne, à la charité sous toutes ses formes au milieu des maux de la guerre et surtout à la prière incessante de tous.

Dans le monde agité d'aujourd'hui, secoué depuis six années par tant de coups de force et de désastres imprévus, une encyclique pontificale risque, hélas, de ne laisser chez les non-catholiques qu'une impression fugitive de noblesse morale et d'élévation religieuse. Pour nous catholiques elle constitue un enseignement durable. Et peut-être est-il permis de résumer en trois traits principaux les grandes leçons de l'encyclique :

1°) L'ordre international, par son aspect moral, relève du Christ et de sa doctrine, comme en relève la vie nationale, comme en relève la vie individuelle. Il y une façon chrétienne de juger, de vouloir, de réaliser la moralité des relations entre peuples, la justice internationale : il y a un esprit chrétien, un sens chrétien international. Il est inconciliable avec cet « agnosticisme moral » qui repousse, en principe, comme périmée, l'application des concepts de « juste » et d'« injuste » à la politique internationale. Il ne consiste pas non plus à s'abstraire du tumulte des événements pour se réfugier dans la prière et la sanctification personnelle. Nous avons tous, dans la sphère de notre influence, un devoir de « rééducation morale et religieuse », afin que la doctrine du Christ produise dans l'ordre international, comme ailleurs, ses fruits naturels de justice, de charité et de paix. Quelle que puisse être notre position nationale dans un conflit ou en dehors d'un conflit, nous gardons toujours le devoir du jugement moral à la lumière des principes chrétiens.

2°) Le sens de la solidarité entre nations, le désir d'une collaboration entre peuples, l'effort, dans la mesure du possible, vers une certaine association, sincère et libre, entre Etats, bref le sain « esprit international », si violemment combattu naguère par quelques nationalismes totalitaires, est dans la logique rigoureuse du sens chrétien. Qu'une aspiration plus ou moins analogue puisse se retrouver dans d'autres conceptions non chrétiennes de l'humanité, libérale, socialiste, franc-maçonne, juive, ce n'est pas un motif pour nous, catholiques, de renier notre bien de famille. Il ne dépendra pas nécessairement de nous de fixer la forme technique de pareille collaboration internationale. Mais

il dépend de nous d'aider, par une sympathie agissante, tout effort sincère et droit pour y parvenir.

3°) Si le catholique aime d'un très vif amour de préférence, et plus profondément que personne, sa propre nation, si, comme le dit l'encyclique (9), il reconnaît « à l'autorité de l'Etat, dans les circonstances extraordinaires où se trouve le monde, un droit plus ample qu'à l'ordinaire et proportionné aux circonstances, pour subvenir aux besoins du peuple », toutefois il refuse nettement d'attribuer à l'autorité civile une faculté illimitée d'action, indépendante de la loi transcendante du droit et de la morale, oppressive des droits légitimes de l'individu et de la famille. L'Etat n'est pas une fin en soi à laquelle toute chose doit être subordonnée. Le droit, privé, public ou international, n'est pas fondé sur la volonté autonome des Etats, n'est pas livré au dynamisme de l'intérêt national, il trouve sa base solide dans les principes du droit naturel. Autant de vérités évidentes, depuis longtemps, en philosophie catholique et qu'il est presque étrange de devoir entendre rappeler, du haut de la Chaire de Pierre, après tant de siècles chrétiens. Et cependant chacun sait combien ce rappel était nécessaire.

Cette unité de mentalité, cette unité d'esprit entre catholiques trouvera son expression naturelle dans cette unanimité de prière que le Souverain Pontife nous demande en terminant son encyclique : « De cette façon, nous dit-il, vous mettrez en pratique le sublime précepte du Divin Maître, le testament le plus sacré de son cœur : qu'ils ne soient tous qu'un (*Jean,* XVII,21) : qu'ils vivent tous dans cette unité de foi et d'amour à laquelle le monde reconnaisse la puissance et l'efficacité de la mission du Christ et de l'œuvre de son Eglise » (10).

J. LEVIE, S. I.

(9) Cfr, dans ce numéro, p. 97.
(10) *Ibid.*, p. 109.

LA SIGNIFICATION DES GESTES DU CHRIST.

Les gestes du Christ ne sont pas moins significatifs que ses paroles. Leur interprétation, moins réglée et moins sûre, n'en est peut-être que plus intéressante. La recherche, ici, est stimulée par l'appât de découvertes inattendues. Il y a sans doute bien des choses que le Christ n'a point dites expressément et qu'il a suggérées par sa façon d'agir. D'ailleurs, alors même que les gestes signifieraient les mêmes choses que les paroles, ils les feraient connaître autrement et enrichiraient ainsi les notions, souvent trop peu réelles, que nous possédions déjà.

Délimitons d'abord le champ de notre étude. Nous écartons les gestes qui ne font qu'un signe indivisible avec les paroles. Dans ce cas, en effet, le geste complète simplement le sens de la parole : « *Voici* mes frères », dit Jésus, en étendant la main vers ses disciples (*Mt.* XII,49). — « *Ceci* est mon corps », dit-il, en présentant à ses apôtres le pain qu'il vient de bénir et de rompre (*Mt.* XXVI,26). Logiquement nous devrions laisser également de côté les gestes rituels ou coutumiers, dont le sens, comme celui des images verbales, a gagné en précision à mesure que le signe s'oblitérait et s'effaçait devant la chose signifiée. L'interprétation de ces gestes-là n'est ni moins réglée ni moins sûre que celle des paroles. Nous commencerons donc par là et nous engloberons ainsi sous le nom de « gestes » *tous* les signes *non parlés* (actions, passions, omissions).

Après le sens *conventionnel,* par quoi les gestes sont fort voisins des paroles, nous examinerons successivement le sens *naturel,* le sens *typique,* le sens *messianique,* le sens *exemplaire* et, pour finir, le sens *théologique,* le principal incontestablement. Il va sans dire que nous ne prétendons aucunement découvrir, dans chacun des gestes du Christ, tous les sens susdits. Il arrive néanmoins que le même geste cumule plusieurs sens. Par exemple, les guérisons miraculeuses signifient la compassion pour les malades (sens naturel), la conversion des âmes (sens typique), l'avènement du Règne de Dieu (sens messianique), un procédé d'apostolat (sens exemplaire : *Mt.* X,8 ; *Mc.* XVI,18), la vertu divine opérant par le corps sacré de Jésus (sens théologique : *Lc.* V,17 ; *Mc.* V,30). Quant au sens conventionnel,

on le trouverait seulement dans certaines guérisons signifées par l'imposition des mains (*Mc.* VI,5).

I. *Le sens conventionnel.*

Comme les mots, les gestes ne prennent généralement un sens conventionnel qu'*à la longue,* par la vulgarisation du signe naturel, de plus en plus cliché, et du sentiment signifié, de moins en moins spontané. Exceptionnellement le sens d'un geste change *arbitrairement,* comme, entre conjurés, se crée un langage secret par l'altération de la signification courante de certains termes.

Jésus, qui a bien voulu se servir d'une langue toute faite, s'est pareillement accommodé des gestes reçus dans son milieu. Non seulement il s'est soumis aux règles de la politesse, demandant, par exemple, à son hôte la permission de lui poser une question (*Lc.* VII,40), mais, même dans la religion extérieure, il a évité de se singulariser. Il a été circoncis, présenté au temple et racheté (*Lc.* II,21-24) ; dès sa douzième année, il est monté à Jérusalem pour la fête (*Lc.* II,42) et, jusqu'à la fin, il a célébré la Pâque (*Mt.* XXVI,17). Il prie comme les autres Juifs, debout, les yeux levés au ciel (*Mc.* VI,41 ; VII,34 ; *Jn.* XI,41 ; XVII,1). Dans les synagogues, il commente l'Ecriture en suivant les formalités d'usage (*Lc.* IV,16,17,20). Il fait presque un miracle pour s'acquitter de l'impôt religieux (*Mt.* XVII,23-26).

Sans doute, il n'a point voulu consacrer les minuties pharisaïques : il lui est arrivé de ne point se laver les mains avant le repas (*Lc.* XI,37) ou de toucher un lépreux pour le guérir (*Mc.* I,41). On lui a fait grief aussi d'un bon nombre de guérisons sabbatiques. Nous ne pensons pas qu'il les ait multipliées à plaisir (1) ; il n'a point voulu tout simplement différer le bien (2), il a tâché aussi d'ouvrir ainsi les yeux aux Pharisiens esclaves de la lettre (3).

---

(1) La fréquence dans les récits évangéliques ne postule aucunement une fréquence proportionnelle dans la réalité ; elle s'explique par l'intérêt majeur qu'offraient les guérisons sabbatiques.

(2) Le Camus exagère : « Pour celui qui a tout pouvoir en main, le bien omis, c'est le mal commis... retarder de faire le bien, c'est devenir responsable du mal » (*La Vie de N.-S. J.-C.,* Paris, Oudin, 1907, p. 127).

(3) Mais il n'a pas voulu les irriter, comme le prétend Mauriac : « On

Jésus a-t-il attaché à quelques-uns de ses gestes un sens connu de ses seuls disciples ou de certains d'entre eux ? Il a créé un rituel pour la Loi nouvelle, les signes efficaces de la grâce, mais, ces gestes-là, il les fera par ses ministres, n'ayant pas besoin personnellement de ces canaux, puisqu'il est la source. C'est pourquoi aussi il n'emploie pas régulièrement pour guérir les malades le rite de l'imposition des mains : il se laisse toucher (*Mc.* III,10 ; V,27 ; VI,56), ou bien lui-même touche le malade (*Mt.* VIII,3 ; IX,29 ; *Mc.* I,41 ; VII,33 ; VIII, 23 ; *Lc.* XXII,51 ; *Jn.* IX,6).

Un seul cas de sens conventionnel soudainement établi par un accord explicite. A Jean, qui lui demande le nom du traître, Jésus répond : « C'est celui à qui je vais présenter le morceau trempé » (*Jn.* XIII,26). Selon l'usage, ce geste était une marque d'honneur ou d'amitié ; il devient tout à coup le signalement d'un ennemi. L'altération n'est pourtant pas aussi forte qu'il semble d'abord. Jésus n'avait-il pas enseigné qu'il fallait « faire du bien à ceux qui nous haïssent » (*Mt.* V,44) ? Plus chrétiens, les apôtres auraient deviné que l'offre du morceau trempé, ponctuant l'annonce que le traître est un des Douze qui met avec Jésus la main dans le plat (*Mc.* XIV,20), désignait Judas comme l'ennemi dont il était question.

L'apôtre félon devait bientôt après prendre sa revanche. Comme il avait été dénoncé par un signe d'amitié, lui-même allait livrer Jésus par un baiser : « Celui que je baiserai, c'est lui » (*Mc.* XIV,44). Mais quelle différence dans l'intention ! Le Sauveur voulait faire un suprême appel au cœur du misérable et, par son geste courtois, couvrir la sortie du traitre, sur qui les Onze auraient pu porter la main, tandis que Judas, en masquant sa trahison sous un baiser, ne songeait qu'à se mettre personnellement à l'abri des représailles. Saint Jean a tu le baiser sacrilège que mentionnent les Synoptiques, mais il est seul à noter l'offre du morceau trempé. De l'odieuse comédie, dont les uns ont raconté le dénouement, l'autre n'a retenu que

---

cût dit que le Fils de l'homme avait besoin de leur fureur. Il la nourrissait comme quelqu'un qui a peur que le feu ne retombe. Il ne choisit pas au hasard le jour du sabbat pour guérir un aveugle-né » (*Vie de Jésus,* Paris, 1936, p. 160). Nous ne dirions pas non plus avec Prat : « On dirait que le Sauveur choisissait à dessein ce jour-là pour opérer ses miracles » (*Jésus-Christ,* Paris, 1933, tome I, p. 309).

le début : en acceptant, sans se repentir, le signe d'amitié, Judas tendait déjà les lèvres pour le baiser final. Il nous a paru intéressant de confronter ainsi les deux seuls exemples de signes conventionnels (non usuels) dont Jésus fut, selon les évangiles, l'auteur ou la victime.

II. *Le sens naturel.*

Normalement tout geste non rituel, c'est-à-dire n'ayant point mué son sens original en sens conventionnel, doit avoir un sens naturel. Il arrive néanmoins que, pour trouver un sens décent à certains gestes du Christ, il faille chercher d'emblée un sens symbolique. Nous y reviendrons. Hors ces cas exceptionnels, les gestes du Christ, même les miracles, signifient naturellement quelque chose. Ainsi, comme nous l'avons dit, les guérisons miraculeuses sont des gestes de pitié. Seulement qu'on n'aille pas croire que la pitié qu'elles signifient ait pour unique ou principal objet les malades guéris ! Au contraire, si les évangiles notent que le Sauveur a compassion des malheureux qui seront guéris l'instant d'après (4), ils nous laissent conclure qu'il a pitié à plus forte raison de ceux qu'il ne guérira pas.

La foi est-elle requise pour découvrir le sens naturel ? Sans la foi, les gestes miraculeux feront figure de mystifications et certains gestes tout humains seront dénaturés. Par exemple, l'incroyant sera tenté d'attribuer à la peur le fait que plus d'une fois Jésus se dérobe à ses ennemis (*Lc.* IV,30 ; *Jn.* II,24 ; IV, 3 ; VIII,59 ; X,39 s. ; XI,54). Il verrait alors dans l'ovation du jour des Rameaux un essai tardif et manqué pour soulever le peuple et taxerait Jésus de maladresse pour n'avoir point saisi, comme ses « frères » l'y invitaient, l'occasion meilleure de la précédente fête des Tabernacles (*Jn.* VII,2-10). Il imputerait pareillement à la pusillanimité le geste du Christ fuyant, après la multiplication des pains, la foule qui veut le faire roi (*Jn.* VI,15).

Souvent, sinon le plus souvent, la raison suffit. Le rationaliste pensera comme nous que, si Jésus quitte Nazareth pour Caphar-

(4) *Mt.* XV,32 ; XX,34 ; *Mc.* I,41 ; X,47 ; *Lc.* XVII,13. Pareillement Jésus a pitié de la mère à qui il va rendre son fils (*Lc.* VII,13) et des deux sœurs à qui il va rendre un frère (*Jn.* XI,33).

naüm (*Mt.* IV,13), c'est afin de rendre son ministère plus fécond, comme il a, pour le même motif, quitté la Judée pour la Galilée (*Jn.* IV,3,43). S'il monte dans la barque pour enseigner (*Mc.* IV,1), c'est afin de n'être point pressé par la foule (*Mc.* III,9), et il s'y assied « soit que cette posture convienne bien au maître, soit que le mouvement de la barque, même arrêtée sur l'eau, gêne toujours un peu une personne qui est debout » (5). S'il quitte brusquement ses interlocuteurs (*Mt.* XVI,4), c'est pour couper court à une discussion inutile. S'il envoie des messagers annoncer sa prochaine arrivée (*Lc.* IX,52), c'est qu'il traîne à sa suite une troupe nombreuse à héberger. S'il n'entre pas tout de suite à Béthanie (*Jn.* XI,20,30), c'est qu'il désire voir d'abord en particulier les sœurs du défunt. Nul besoin non plus de foi ni de finesse pour interpréter le mouvement d'aller et retour qui mène l'excommunié, le matin, de Béthanie ou du mont des oliviers au temple ; le soir, du temple au mont des oliviers (*Mc.* XI,12,19 s. ; *Lc.* XIX,47 ; XXI,37 s.).

Toutefois, dès qu'on veut *préciser* la signification des gestes les plus naturels, la foi même ne suffit plus, et l'esprit de finesse est mis à forte contribution. Les signes les moins conventionnels, comme le retentissement sur le corps des émotions de l'âme, ne sont pas toujours faciles à lire. Les pleurs versés sur Jérusalem (*Lc.* XIX,41) n'ont rien de mystérieux, semble-t-il, mais que veulent dire au juste les larmes et le double frémissement de Jésus devant le tombeau de Lazare (*Jn.* XI,33,35, 38) (6) ? Au reste, les évangélistes se mettent rarement en peine de décrire exactement les jeux de physionomie ou les attitudes du Christ. Ils trouvent plus simple et plus commode de définir immédiatement l'émotion elle-même. Saint Marc, par exemple, note sobrement le regard (7) et l'interprète aussitôt, ici, comme un signe d'indignation et de tristesse (III,5) ; là, comme un témoignage d'affection (X,21). Ailleurs, il ne donne même

(5) Lagrange, *Evangile selon saint Marc,* Paris, 1929[5], p. 94.

(6) Est-ce uniquement compassion ? Jésus ne voit-il pas le présage de sa propre mort et de l'affliction des siens dans le deuil de Béthanie ? Cfr Willam, *Vie de Jésus,* tr. fr., Paris, 1934, p. 349. Voir aussi la belle page de Newman sur les larmes du Christ (*Paroch. serm.,* III, X, 149).

(7) « On trouve seulement une variante quand le regard pénètre dans l'âme » (Huby citant Lagrange, *L'Evangile et les évangiles,* Paris, 1929, p. 132).

pas l'interprétation : à nous de deviner les sentiments de Jésus et d'imaginer d'après cela l'aspect de son visage (VIII,33 ; X,23,27). Le contexte tranche parfois toute ambiguïté, comme pour les regards sur Pierre, avant son élection (*Jn.* I,42) et après sa chute (*Lc.* XXII,61).

Le silence des écrivains sacrés ajoute au charme des évangiles. La vie de Jésus nous paraîtrait moins réelle, si tout y était tiré au clair comme dans un roman. Quoi de plus agréable, en contemplant les gestes du Verbe fait chair, que d'en chercher la signification ? Que signifie le service des anges que saint Marc est seul à mentionner sans la moindre explication (I,13) ([8]) ? Pourquoi, le soir venu, Jésus passe-t-il soudain à l'autre bord (*Mc.* IV,35) ([9]) ? Est-ce uniquement pour se conformer à l'usage qu'il fait recueillir les restes après la multiplication des pains (*Jn.* VI,12) ([10]) ? Pourquoi, marchant sur l'eau à la rencontre de ses apôtres, fait-il semblant de dépasser la barque (*Mc.* VI,48) ([11]), comme il fera également semblant de continuer sa route, lorsque les disciples seront arrivés à Emmaüs (*Lc.* XXIV,28) ([12]) ? Que signifie cette écriture sur le sol poudreux, tandis que les Scribes accablent la femme adultère (*Jn.* VIII,6,8) ([13]) ? Pourquoi, lors de la dernière montée à Jérusalem, le Maître marche-t-il en tête ? Ce n'est pas un geste coutumier, puisque l'évangéliste le signale et ajoute que les apôtres en sont tout étonnés (*Mc.* X,32) ? Habituellement, sans doute, Jésus, sans souci de la poussière soulevée, se mêlait à la troupe : pourquoi, cette fois, marche-t-il en tête ? Ap-

---

(8) « Etait-il si épuisé (Jésus après son jeûne) qu'il n'aurait pu sans secours se rendre dans une région habitée ? » (Willam, p. 94).

(9) Est-ce pour fuir ses ennemis, ou pour mettre à l'épreuve la foi de ses apôtres ? Cfr Willam, p. 238.

(10) Pourquoi alors saint Jean juge-t-il bon de noter cet ordre qui n'aurait rien d'intéressant ? Les parallèles (*Mt.* XIV,20 ; *Mc.* VI,43 ; *Lc.* IX,17) montrent bien que l'on pouvait, sans cela, constater la quantité des restes.

(11) « Etait-ce pour se faire appeler, ou plutôt pour ménager la frayeur des apôtres ? » (Durand, *Evangile selon saint Matthieu,* Paris, 1927[10], p. 285).

(12) Cette fois, il veut évidemment se faire retenir.

(13) Voir l'interprétation fantaisiste de Mauriac (*Vie de Jésus,* 1936, p. 153). Comme si le regard du Sauveur pouvait offusquer la pécheresse ! L'explication de Le Camus est bien savante (*Op. laud.,* II, p. 234 s.). C'est en tout cas une façon de dire : « Allez-vous-en : vous voyez bien que je ne veux pas vous écouter ».

paremment, c'est une façon d'encourager les siens, tout en les avertissant qu'on ne va pas au-devant d'un triomphe temporel. Saint Luc note un signe analogue : « Quand les jours où il devait être enlevé du monde furent près de s'accomplir, il affermit son visage » (IX,51).

La difficulté de préciser le sens vient d'abord de la pénurie des renseignements, mais la sobriété de la narration n'est pas la seule raison de l'ambiguïté. Ce n'est pas même la principale raison. Loin d'obscurcir le sens, les silences évangéliques, en taisant les détails insignifiants, l'éclaircissent plutôt, comme la grille du cryptogramme en cachant les lettres inutiles. La grande raison de l'ambiguïté, c'est qu'à la différence des mots, les gestes sont des symboles extrêmement souples, à quoi l'intention de l'acteur fait prendre les significations les plus diverses. La difficulté est donc de connaître l'intention actuelle. Il y a souvent plus d'une intention recevable. Laquelle choisir ? Soit, par exemple, l'excursion du Sauveur en terre païenne (*Mt.* XV,21) : Jésus veut-il « dépister les émissaires du Sanhédrin (*Mt.* XV,1), se soustraire aux tentatives d'Hérode (*Mt.* XIV,3), donner à l'enthousiasme des foules le temps de se calmer (*Jn.* VI,15), compléter l'instruction des apôtres dans le silence de la retraite (*Mc.* VI,31), cueillir occasionnellement les prémices de la gentilité (*Mt.* XV,28) » ([14]) ou enfin « entendait-il seulement évangéliser les brebis d'Israël perdues au milieu des païens » ([15]) ? On peut croire que « le but principal du voyage était l'instruction des Douze, loin des foules tumultueuses et des controverses stériles » ([16]). Bien sûr, il n'est pas toujours nécessaire de choisir : un geste peut avoir naturellement plus d'un sens. Néanmoins est-il ordinaire que toutes les intentions de l'acteur soient sur le même rang, qu'il n'y en ait pas une qui domine les autres ? La hiérarchie des intentions n'est pas aisée à établir.

Pour élire le sens principal d'un geste, il faut avoir présent à l'esprit le sens global, non seulement de la scène où le geste s'insère, mais aussi du drame tout entier. C'est ici que la nécessité de la foi se fait le plus sentir : seul, le croyant est capa-

(14) Durand, *Evangile selon saint Matthieu,* Paris, 1927[10], p. 294.
(15) Le Camus, *op. laud.,* II, p. 136.
(16) Huby, *Evangile selon saint Marc,* Paris, 1927[11], p. 207.

ble de comprendre le plan du drame évangélique et de voir dans la croix le terme illuminant des scènes et des moindres gestes ([17]).

III. *Le sens typique.*

De même que les saints personnages de l'Ancien Testament préfiguraient le Messie à venir, ainsi le Messie lui-même a voulu, semble-t-il, figurer dans sa vie temporelle l'histoire de son Corps mystique. Le fait est que l'Eglise a connu, comme son Chef, ces alternatives de succès et de revers qui la mèneront comme lui à la suprême persécution, prélude de la gloire finale. En somme, le sens typique est assez clair, mais, dès qu'on en vient au détail, il se laisse rarement définir avec certitude et précision. Les Pères de l'Eglise, qui tiennent fermement le principe, varient tellement sur les applications, qu'ils n'ont jamais songé sans doute à les présenter autrement que comme de pieuses conjectures. Il en est d'ailleurs qui sont très recevables, et quelques-unes trouvent, dans le texte inspiré, une recommandation incontestable.

Saint Thomas enregistre l'interprétation symbolique qui voit, dans les vocations successives des bergers (*Lc.* II,8-20), des mages (*Mt.* II,1-12) et de Siméon (*Lc.* II,25-35), le type prophétique de l'expansion évangélique : d'abord, aux Juifs ; ensuite, aux Gentils ; enfin, aux Juifs de nouveau, Israël venant saluer son Sauveur avant de mourir comme le vieillard Siméon ([18]). Les deux pêches miraculeuses (*Lc.* V,4-7 ; *Jn.* XXI, 6,10 s.) font prévoir le fructueux apostolat de Pierre, d'autant plus nettement que Jésus lui-même a fait l'application : « Désormais ce sont des hommes que tu prendras » (*Lc.* V,10). Transparent également, le symbolisme de la barque de Pierre, d'où le Maître enseigne (*Lc.* V,3) et qui est sauvée du naufrage par une intervention miraculeuse du Christ soudain réveillé (*Mc.* IV,35-40).

La robe sans couture (*Jn.* XIX,23 s.) « représente, à n'en pas douter, l'Eglise une et indivisible » ([19]). L'eau et le sang

(17) Le paroxysme du drame est marqué par les événements de la fête des Tabernacles (*Jn.* VII). Cfr Willam, *op. laud.*, p. 302.
(18) *Summa theol.*, 3 pars, q.36, a.6.
(19) Calmes, *Evangile selon saint Jean*, Paris, 1904.

jaillis du Cœur percé par la lance (*Jn.* XIX,34) figurent aussi l'Eglise en tant qu'elle naquit de son Epoux mort, comme Ève d'Adam endormi (*Gen.* II,21). Le pain et le vin eucharistiques, nourriture de nos âmes, signifient encore l'unité chrétienne que le sacrement a pour fin d'assurer : le pain et le vin résultent, en effet, d'une multitude de grains.

N'arrive-t-il pas aussi que tel geste du Christ annonce un autre geste, personnel comme le premier ? Il ne s'agit plus alors du sens typique proprement dit. L'analogie autorise toutefois le rapprochement. On a ainsi confronté le geste de l'Enfant Jésus sortant du sein de Marie, sans blesser son intégrité virginale, et le geste du Ressuscité traversant, sans la briser, la pierre du sépulcre neuf. Nous comparerions volontiers les trois jours, durant lesquels Jésus adolescent se déroba à la compagnie de sa Mère, avec les trois autres jours qui marquèrent, au temps de la dernière Pâque, une plus terrible séparation. En se plongeant dans les eaux du Jourdain, le Sauveur songeait sans doute au sanglant « baptême » dont il devait être finalement baptisé (*Lc.* XII,50). En changeant l'eau en vin (*Jn.* II,7 s.), il symbolisait très vraisemblablement la substitution imminente de sa loi à l'ancienne. La soif qu'il demande à la Samaritaine de bien vouloir étancher (*Jn.* IV,8), comme celle qui le torture sur la croix (*Jn.* XIX,28), figurent l'ardent désir qu'il a de sauver nos âmes ou de gagner notre amour. La faim que déçut le figuier stérile (*Mc.* XI,13) figurait pareillement le regret de ne pouvoir goûter la conversion d'Israël (cfr *Lc.* XIII,6-9). Il est certain que les guérisons miraculeuses et les résurrections symbolisent la renaissance spirituelle et le pardon des péchés (cfr *Mt.* VIII,17 ; IX,6,12 ; *Jn.* V,21,25 ; *Mt.* XI,5 ; *Jn.* IX,39) (20), comme les expulsions de démons annonçaient le règne de Dieu (*Mt.* XII,28). Il est non moins certain que la première multiplication des pains est une image de l'Eucharistie, dont la promesse suit à bref délai (*Jn.* VI), et que l'Eucharistie elle-même annonce la Passion, dont elle sera le mémorial (*Mt.* XXVI, 26-29 et parall.). La Transfigu-

(20) La guérison *graduelle* de l'aveugle (*Mc.* VIII, 22-26) symbolise, selon Lagrange, la pédagogie du Maître aux prises avec l'inintelligence des disciples (*L'Evangile de J.-C.*, Paris, 1929, p. 246). Sur le sens typique des guérisons *à distance* (*Mt.* VIII, 13 ; XV, 28), voir Le Camus, *op. laud.*, II, p. 134).

ration préfigurait l'état définitif du Corps sacré : Jésus n'a-t-il pas interdit aux témoins d'en parler avant sa résurrection (*Mt.* XVII,9), faisant entendre par là que le spectacle était anticipé ?

Il y a enfin des gestes auxquels il faut bien donner d'emblée un sens symbolique. Telle la malédiction du figuier (*Mt.* XXI,19). Telle aussi la conservation des cinq plaies dans le Corps glorieux. L'Ascension elle-même pourrait-elle signifier premièrement la montée vers les astres ?

IV. *Le sens messianique.*

Prédits par les prophètes ou figurés par les types de l'Ancien Testament, maints gestes du Christ signifient : « Je suis le Messie attendu des Juifs ». Il fallait que, comme Adam (*Lc.* III,38), le Messie n'eût point de père parmi les hommes ; qu'il fût, comme Abel, immolé par la haine fratricide ; qu'il devînt le chef d'une nouvelle humanité, comme Noé, et, comme Abraham, du nouveau peuple élu ; qu'il fût prêtre, comme Melchisédech (*Hebr.* V,6 etc.), et victime, comme Isaac ; que sa gloire sortît, comme celle de Joseph, de l'humiliation et qu'il sauvât le monde, comme le patriarche avait sauvé l'Égypte ; qu'il légiférât comme Moïse (*Actes,* III,22), pontifiât comme Aaron (*Hebr.* IX, 11 ss.), souffrît comme Job, régnât comme David (*Lc.* I,32), ressuscitât comme Jonas (*Mt.* XII,40). Il fallait que le Messie naquît d'une Vierge (*Mt.* I,23), à Bethléem (*Mt.* II,5) ; qu'il s'exilât, comme Israël, en Egypte et en sortît comme lui (*Mt.* II,15) ; qu'il vînt habiter Nazareth (*Mt.* II,23) ; qu'il eût pour précurseur un nouvel Elie (*Mt.* III,3 ; XI,10 ; XVII, 13) ; qu'il montrât le plus grand zèle pour la sainteté du temple (*Jn.* II,17) ; qu'il évangélisât les pauvres (*Mt.* XI,5) et portât la bonne nouvelle jusqu'aux confins de la gentilité (*Mt.* IV,14) ; qu'il guérît les maladies et ressuscitât les morts (*Mt.* VIII,17 ; XI,5), qu'il ménageât les susceptibilités (*Mt.* XII, 19 s.) ; qu'il se heurtât à l'opposition des Juifs (*Mt.* XIII,14 s. ; *Jn.* XII,38-41) ; qu'il leur parlât en paraboles (*Mt.* XIII,35) ; qu'il fît son entrée à Jérusalem monté sur un ânon (*Mt.* XXI,5) aux acclamations des petits (*Mt.* XXI,16) ; qu'il fût rejeté comme un rebut avant de devenir la pierre d'angle (*Mt.* XXI, 42) et pâtit avant d'être glorifié (*Lc.* XXIV,26) ; qu'il se tût

comme l'agneau qu'on mène à la boucherie (*Isaïe*, LIII,7) et fût immolé en même temps que l'Agneau pascal (*Mt.* XXVI,2) ; qu'il fût abandonné de ses amis (*Mt.* XXVI,31), trahi par un d'entre eux (*Jn.* XIII,18), haï sans raison (*Jn.* XV,25), mis au rang des malfaiteurs (*Mc.* XV,28) ; qu'on se partageât ses vêtements et qu'on tirât sa robe au sort (*Mt.* XXVI,35 ; *Jn.* XIX, 24) ; qu'on l'abreuvât de vinaigre (*Jn.* XIX,28) ; qu'aucun de ses os ne fût brisé et que son côté fût transpercé (*Jn.* XIX,36 s.) ; qu'il fût élevé comme le serpent d'airain et que sa vue guérît l'humanité de la morsure de l'antique serpent (*Jn.* III,14) ; qu'il montât au ciel et s'assît à la droite de Dieu (*Actes* II, 34 s.).

Un jour viendra, espérons-le, où la vie de Jésus donnera la clef des anciennes Écritures (cfr *Lc.* XXIV,27).

V. *Le sens exemplaire.*

Dieu a voulu nous faire semblables à lui : voilà pourquoi lui-même s'est fait semblable à nous. L'abaissement du Fils de Dieu jusqu'à l'homme opère le relèvement de l'homme jusqu'à Dieu. L'Homme-Dieu est évidemment le type exemplaire de l'humanité régénérée. Tout chrétien est un autre Christ : l'imitation de Jésus-Christ est son premier ou son seul devoir.

« Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (*Mt.* V,48) : ce commandement nous laisserait perplexes, si Jésus ne nous avait montré comment, étant homme, on pouvait imiter Dieu. Plus précisément il a dit : « Je vous donne un commandement nouveau : aimez-vous les uns les autres » et il a ajouté tout de suite : « oui, comme je vous ai aimés, aimez-vous, vous aussi, les uns les autres » (*Jn.* XIII,34), étant entendu que « comme mon Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés » (*Jn.* XV,9). C'est bien cet amour-là qui fait du chrétien un autre Christ : « A ce signe on saura que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (*Jn.* XIII,35). Il s'agit donc d'un amour patent : la charité chrétienne doit être effective et prendre la forme du plus humble service. « Après que Jésus eut lavé les pieds à ses disciples (comme eût fait un esclave), il dit : « ...Je vous ai donné l'exemple, afin que, comme je vous ai fait (moi, le Seigneur et le Maître), vous (les

serviteurs et les disciples, dont la majesté ne s'oppose évidemment pas plus que la mienne à ce service humiliant) fassiez aussi » (*Jn.* XIII,12-16).

L'exemple même du lavement des pieds que Jésus a choisi et qui, convenant parfaitement dans les circonstances où il se trouvait alors, n'est sûrement pas de mise également en tous lieux et en tous temps, cet exemple typique nous avertit que l'imitation de Jésus-Christ doit porter plutôt sur ses intentions que sur ses gestes. Si donc, quand il s'agit de l'intérieur de Jésus, on n'a pas le droit de mettre des bornes infranchissables à notre imitation ; si nous pouvons et devons faire nôtres le plus possible les intentions de notre Modèle, chercher comme lui en toutes choses la volonté de Dieu (*Jn.* IV,34 ; V,30 ; VI,38), la gloire de Dieu et non la nôtre (*Jn.* V,41 ; VIII,50 ; XVII, 4), et nous soumettre intérieurement à tous nos frères jusqu'à nous tenir prêts à leur sacrifier notre vie (*Mc.* X,43-45), néanmoins il faut que la mesure et la prudence règlent nos gestes extérieurs et les maintiennent dans les limites convenables. La question se pose donc de savoir jusqu'où nous pouvons reproduire matériellement les gestes de Jésus.

Y a-t-il un seul geste de notre Modèle qu'il soit interdit à n'importe quel chrétien de reproduire tel quel ? Avec la grâce de Dieu, le moindre chrétien est capable de donner sa vie et de mourir volontiers sur la croix comme le Sauveur, et la foi des miracles rend pareillement un enfant capable de marcher sur les eaux comme Pierre à l'exemple du Christ (*Mt.* XIV, 28 s.). Il semble, après cela, que, même extérieurement, l'imitation ne connaisse aucune limite absolument infranchissable. Au contraire, c'est l'imitation intérieure qui ne pourra jamais atteindre, quoi qu'on fasse, à la perfection inouïe de l'Homme-Dieu. Mais l'imitation ne porte pas sur le *degré ;* dès qu'il s'agit du *mode* ou de la *nature* de l'acte, Jésus est toujours imitable intérieurement, pas toujours extérieurement.

Et d'abord, il est pas mal de gestes que Jésus n'a faits que pour ne point faire autrement que ses contemporains. Il serait absurde de se singulariser aujourd'hui en reproduisant ces gestes démodés. La véritable imitation consiste ici à se conformer aux usages reçus dans le milieu présent. Presque tous les gestes coutumiers de Notre-Seigneur signifient en effet :

« Soumettez-vous aux lois ou aux coutumes de votre temps et de votre pays ». Si elles sont déraisonnables, comme certaines pratiques des Pharisiens, l'exemple du Christ nous engage alors à nous singulariser, dussions-nous souffrir persécution de ce chef.

Ensuite, il y a des gestes qui convenaient à l'Homme-Dieu, mais qui seraient ordinairement peu convenables dans un pur homme. Il ne faut pas que, sous prétexte d'imiter Jésus, les jeunes chrétiens s'abstiennent de fréquenter les meilleures écoles (*Mc.* VI,2 ; *Jn.* VII,15), ou que, vers la douzième année, ils infligent à leurs parents une épreuve inattendue (*Lc.* II,43) ! Il ne convient pas non plus d'ambitionner le don des miracles, ni la faculté de se transfigurer, ni le privilège de ressusciter le troisième jour, etc.

Enfin, tous les gestes de Jésus ne furent pas choisis de *préférence* à d'autres ; il en est d'indifférents, qui ne furent élus que parce que, pour exister, un geste ne peut rester indéterminé. Aucune raison pour nous de reproduire ces gestes-là. Et lors même que le Christ les eût choisis délibérément dans une intention symbolique, ce ne serait pas un motif pour nous de reproduire ce choix.

Les circonstances étant autres, il peut arriver que, pour imiter vraiment notre Modèle, nous devions faire exactement le contraire de ce qu'il a fait : « Ce que je vous dis dans les ténèbres, dites-le au grand jour » (*Mt.* X,27). Jésus lui-même tantôt se dérobe aux poursuites (*Lc.* IV,30 ; *Jn.* VII,30,44 ; VIII,59 ; X,39 ; XI,54 ; XII,36), tantôt les affronte (*Jn.* XVIII, 11 ; *Mt.* XXVI,53). Il ne faut pas invariablement se taire quand on est accusé faussement : l'exemple du « Jesus autem tacebat » (*Mt.* XXVI,63) trouve son correctif dans l'explication fournie par le Christ lui-même : « Si je vous réponds, vous ne me croirez pas ; et, si je vous interroge, vous ne me répondrez pas ; (quoi que je dise), vous ne me relâcherez pas » (*Lc.* XXII, 67 s.). Jésus ne se serait-il pas justifié, s'il avait eu la moindre chance de persuader ses juges ?

S'il y avait des gestes que le Christ a faits uniquement pour que nous les reproduisions, ce sont ceux-là évidemment qu'il faudrait imiter matériellement. S'il est vrai, par exemple, comme l'ont cru pas mal de Pères, que le Sauveur s'est communié

lui-même en instituant le Saint-Sacrement, voilà certes un geste qui ne peut signifier autre chose que : « Faites comme vous me voyez faire ».

« Le disciple n'est pas au-dessus du maître... Il suffit au disciple d'être comme son maître » (*Mt.* X,24 s.). Cela ne veut pas dire que les chrétiens ne puissent en aucune façon accomplir extérieurement des exploits plus grands que ceux du Christ même. « Celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais et il en fera de plus grandes » (*Jn.* XIV,12). S'il y a souvent présomption à vouloir faire aussi bien que Jésus, il y a parfois pusillanimité à ne point vouloir faire mieux. Il est évident que l'Homme-Dieu a pu s'exposer à des dangers contre lesquels nous ne saurions trop nous prémunir, mais il est sûr aussi que, comme Modèle universel, il a dû généralement éviter les excès de tout genre. Il a mangé et bu comme la plupart des hommes (*Mt.* XI,19) et, si l'on excepte son jeûne de quarante jours, les ascètes ne trouvent rien dans sa vie qui autorise leurs mortifications extraordinaires ([21]). Il fut cruellement flagellé, mais jamais il ne s'est flagellé lui-même, comme le feront quantité de ses disciples. Bien plus, de nombreux martyrs ont marché au supplice avec une intrépidité plus apparente. Sainte Catherine de Sienne, assoiffée de souffrances, n'admettait pas que son Modèle eût supplié le Père d'éloigner de ses lèvres le calice d'amertume. Selon elle, Jésus aurait au contraire demandé avec larmes qu'un nouveau calice lui fût donné, plus amer que le premier, celui-ci n'étant écarté avec dégoût que parce qu'il était déjà vidé jusqu'à la lie ! Elle se trompait bien sûr, parce qu'elle oubliait jusqu'à quel point l'amour peut pousser la condescendance, mais elle avait raison en un sens, car la grâce peut nous demander des sacrifices que Jésus a paru décliner un moment, non qu'il ait manqué de courage pour les accepter aussitôt, mais parce qu'il a voulu éprouver lui-même l'hésitation devant la souffrance et l'humiliation, qui est le pire

(21) Toute la vie de Jésus, au contraire, depuis sa conception dans le sein de la Vierge jusqu'au moment où il confie sa Mère au Disciple vierge, recommande la virginité comme un idéal dont tout chrétien doit au moins approcher. Ici le geste est immensément plus significatif que la parole : le *logion* de *Mt.* XIX, 11 s. semble plutôt mettre une sourdine à l'entraînant exemple du Chef qu'inviter formellement les auditeurs à renoncer au mariage.

tourment des hommes infirmes que nous sommes tous. S'il nous arrive d'être portés par la grâce et d'aller joyeusement au-devant de la croix, il ne faudrait pas que, par souci d'imiter Jésus, nous tâchions d'étouffer cette joie surnaturelle et d'ébranler notre résolution.

Le Christ nous a donné l'exemple de toutes les vertus compatibles avec l'union hypostatique. La foi n'est pas du nombre. Or n'est-ce point cette vertu-là précisément qui nous coûte le plus ? N'y a-t-il point là, dans notre Modèle, une lacune regrettable ? D'abord, si la foi pure est incompatible avec la vision dont l'âme du Christ a joui sans cesse, la confiance, qui est la foi muée en amour, éclate dans toute la conduite de Notre-Seigneur et surtout dans sa mort (*Lc.* XXIII,46). Ensuite, le Christ est l'objet attirant de notre foi, et par là il nous la facilite plus encore que s'il nous en avait donné l'exemple. Tel est, en effet, le sens théologique de son geste total, comme nous espérons le montrer.

VI. *Le sens théologique.*

N'est-il pas étrange, à première vue, qu'ayant dessein de nous montrer Dieu autant que possible, le Verbe ait commencé par se faire homme le plus possible ? Exorde par insinuation ? Non pas, mais l'abaissement même que le Fils de Dieu consent à subir ainsi déchire comme un éclair la nuit de la Divinité et fait voir, derrière les attributs rationnels de majesté, de puissance, d'impassibilité, l'infinie Charité. C'est ainsi que la sainte Humanité nous montre le Dieu de la foi, non pas tant par ses amabilités intrinsèques, que par l'amour qu'atteste en Dieu sa seule existence à elle ; c'est sous cet aspect, en tant que signe de la Charité, qu'elle ne peut jamais être négligée sous prétexte qu'elle *n'*est *qu'*un moyen d'aller à Dieu. Elle est plus exactement le *seul* moyen d'aller au Dieu de la révélation (cfr *Jn.* XIV,6).

Ainsi entendu, le sens théologique de la vie de Jésus prime même le sens exemplaire. Il ne faut pas que, soucieux de reproduire les vertus de l'Homme-Dieu, nous soyons tellement fascinés par ses gestes particuliers, que nous n'ayons plus d'yeux pour le sens universel de l'Incarnation. Ce sens universel se

spécialise en quelque sorte dans la Passion. La Passion, en montrant à quoi tendait l'Incarnation historique, met en évidence l'aspect principal de ce mystère initial. Voilà pourquoi, sans doute, les mystiques authentiques ont toujours eu un culte spécial pour la vie douloureuse du Sauveur. On ne conçoit pas un saint qui ne contemplerait pas volontiers le Christ en croix (cfr *Jn.* III,14 s.). Toutefois le culte de la Passion n'est pas toujours bien entendu. Il arrive qu'on en fasse une pure émulation de souffrances et que le sens exemplaire, jusque dans le signe de la croix, prime le sens théologique. Ceux qui voient dans le Crucifié autre chose que la splendeur de l'Amour divin, ne font pas nécessairement un contresens, mais ils perdent de vue le sens principal ; et, s'ils le perdent de vue totalement, ils risquent de corrompre les autres sens, qui ne peuvent rester vrais que subordonnés au principal.

N'est-ce point afin d'assurer la primauté du sens théologique, que Jésus n'a fait que passer sur la terre, où pourtant sa présence visible eût pu nous servir de modèle jusqu'à la fin des temps ? Et pareillement la Passion sanglante n'a duré que quelques heures. N'a-t-il pas voulu nous affranchir ainsi de la fascination des images et s'effacer en tant que signe devant la Charité signifiée (cfr *Jn.* XVI,7) ?

Ce ne sont pas là des considérations en l'air. Tout le récit évangélique, sous sa quadruple forme, tend invariablement à la mort du Sauveur. La résurrection y vient finalement, comme le sceau divin, attester la valeur rédemptrice de cette mort ignominieuse, mais elle n'y vient pas pour elle seule (dans le récit inspiré) et, son rôle de garantie accompli, elle s'efface et laisse briller la Croix. Jésus, une fois glorifié, disparaît et demeure pourtant dans l'Eucharistie en souvenir de la Passion. C'est un geste des plus significatifs, que le Ressuscité ne manifesta guère l'éclat de son Corps glorieux, qu'il y fit voir et toucher les plaies de la crucifixion ([22]), qu'il n'apparût qu'à

(22) Selon la lettre du récit évangélique (*Lc.* XXIV, 39 ; *Jn.* XX, 20,27), le geste de montrer les cinq plaies serait un signe de reconnaissance. Tel est, en effet, le sens *naturel*. Mais, sur ce sens naturel se greffe un sens théologique : il ne servirait de rien de reconnaître Jésus ressuscité, si l'on oubliait qu'il est identiquement Jésus crucifié. Les apparitions ont pour fin de rappeler la Passion et d'y faire voir la condition de la Résurrection (*Lc.* XXIV, 26).

peu de gens (sauf une fois) et toujours à l'improviste (sauf une fois également), et qu'enfin l'Ascension, où la mise en scène rappelle davantage la splendeur de la Transfiguration, fut précisément le signal de la disparition jusqu'à la fin des temps.

Le sens de tout cela est que le Verbe s'est fait homme pour mourir. Il s'est fait chair à sacrifice par amour dans le sein de la Vierge (ce fut le geste initial) ; il s'est fait chair morte et sacrifiée sur la croix salutaire (ce fut le geste final). Cet apparent scandale est, en réalité, la grande révélation de la Charité divine.

Bref, le sens de la vie de Jésus tient dans ce syllogisme : Jésus est le Fils de Dieu (témoin sa conception virginale, sa naissance miraculeuse, son empire sur les démons, ses miracles, sa transfiguration, sa résurrection, son ascension). Or Jésus est *tout* charité (témoin son continuel dévouement aux hommes, à ses ennemis, son désintéressement parfait, sa passion et sa mort rédemptrices). Donc Dieu est Charité.

Afin de serrer davantage le raisonnement vécu, les éclairs de puissance et de majesté se produisent en union avec les abaissements les plus marqués. Le Fils de Dieu est conçu dans le sein d'une femme, mais cette femme, bénie entre toutes, est immaculée, et la conception virginale est l'œuvre du Saint-Esprit ; il naît dans une étable, mais sa Mère le met au monde sans déchirement ; il est déposé dans une crèche, mais c'est le signe de sa sublime origine que les anges donnent aux bergers ; il est circoncis comme tout israélite, mais il reçoit à cette occasion le nom de Jésus ; il est présenté au temple et racheté, mais cette humble démarche permet à Siméon de divulguer son rôle glorieux ; les mages, qui vont l'exposer involontairement à la haine d'Hérode, lui rendront hommage comme au roi des Juifs annoncé par l'étoile ; l'éclair de la douzième année prouve que l'obscurité qui précède, et celle qui suit surtout, est voulue et non subie : il se fait baptiser par son Précurseur, mais, à peine sort-il de l'eau que le ciel s'ouvre et le marque comme le Fils bien-aimé de Dieu, jamais plus aimé que dans son abaissement ; s'il est tenté par Satan, il est servi ensuite par les anges ; s'il ressemble aux fils de l'homme, le seul contact de sa chair guérit toute maladie ; s'il est vaincu par

le sommeil, il vainc d'un mot la tempête ; s'il paie l'impôt comme un serviteur, lui le Fils, c'est par un miracle ; s'il monte à Jérusalem pour y mourir, il y entre en triomphateur ; s'il se laisse arrêter, son seul aspect jette les gardes par terre ; s'il meurt dans l'angoisse, la nature prend son deuil ; son corps défiguré sort glorieux du tombeau et ses cinq plaies le décorent éternellement.

Ainsi la gloire n'apparaît jamais que pour sceller l'humiliation. L'exemple le plus typique est la Transfiguration. Jésus ne s'est montré radieux qu'aux trois témoins futurs de son agonie : ici le sceau fut posé d'avance, car le scandale eût été trop grand. Il suffit de confronter les deux scènes pour s'assurer qu'elles s'appellent l'une l'autre, en sorte que, séparées par un long espace de temps, elles s'unissent plus intimement que les événements binaires énumérés plus haut.

Lorsqu'on dit que Dieu *se cache* dans l'Incarnation, dans la Passion, il est bien entendu que le Dieu caché est uniquement le Dieu aux attributs rationnels, nullement le Dieu Charité, objet propre de la foi. Du moment que l'on croit à la filiation divine de Jésus, Dieu ne se montre jamais plus à nu que dans les abaissements de son Fils bien-aimé à cause de ses abaissements mêmes. Jésus crucifié pour notre salut est le grand Don de Dieu, le grand Signe de son amour (cfr *Jn.* III,16).

Nous n'oublions pas que le Christ donne naissance à l'Eglise sur la croix ; que l'Eucharistie est le fruit savoureux de l'arbre de la croix ; mais l'Eglise et l'Eucharistie sont des *signes* comme la Croix. Le Christ total est aussi un signe, c'est le *Signe* majuscule. Pourtant rien ne peut éclipser la Charité, qui est, elle, la *Chose signifiée*. Le sens suprême du christianisme, c'est incontestablement la nature intime de Dieu : Dieu est Charité.

R. THIBAUT, S. I.

LA VIE SECRÈTE DES JÉSUITES BELGES DE 1773 A 1830.

NOTE DE LA RÉDACTION.

En cette année 1940 la Compagnie de Jésus célèbre le quatrième centenaire de sa fondation. C'est en effet le 27 septembre 1540 que le pape Paul III approuva l'Ordre nouveau par le Bref « Regimini militantis Ecclesiae ». Les douloureux événements que nous vivons ne permettent guère des manifestations d'allégresse publique. Nos lecteurs nous permettront cependant, au cours de cette année, de commémorer ce centenaire par quelques travaux consacrés à l'histoire de l'Ordre. Nous commencerons, en janvier, par une étude du P. de Moreau sur une des périodes les moins connues de la vie de la Compagnie de Jésus en Belgique.

La période de près de soixante ans comprise entre ces deux dates, 1773 et 1830, fut l'une des plus mouvementées de l'histoire, aussi bien pour l'Europe que pour notre pays. Rappelons les principaux événements politiques et militaires qui se succédèrent alors en Belgique : Révolution brabançonne ; restauration autrichienne ; double invasion française ; régime français, des derniers temps de la Convention à la fin de l'Empire ; Cent-Jours et Waterloo ; Royaume des Pays-Bas ; Révolution de 1830. Dans le cadre de cette histoire mouvementée nous voudrions placer ici une autre histoire qui ne l'est pas moins : l'histoire des jésuites belges, de ceux qui l'avaient été jusqu'en 1773 et furent alors chassés de leurs maisons, de ceux qui dès 1786 purent le redevenir, et surtout de ceux qui, à travers mille péripéties, devaient, des débuts du XIX^e^ siècle à 1830, former peu à peu le nouveau noyau de la Compagnie de Jésus en Belgique.

La Compagnie de Jésus, supprimée par le pape Clément XIV en 1773 subsista, on le sait, dans les anciennes provinces polonaises de Russie blanche et de Lithuanie que l'impératrice de Russie, Catherine II, avait en 1772 réunies à ses Etats. Reconnue, en une autorisation orale, par Pie VI en 1783, elle put dès lors réadmettre d'anciens jésuites, parmi lesquels dès 1786 d'anciens jésuites belges. Mais ce ne fut qu'au début du XIX^e^

siècle, après les Brefs *Catholicae Fidei* de 1801 (1), *Per alias* de 1804 (2), que le P. Grueber, général de la Compagnie de Jésus, obtint du pape en 1805 la faculté de recevoir dans l'Ordre sous certaines conditions de nouveaux sujets, et que le nombre des jésuites belges put aller croissant. Leur vie, souvent mouvementée, fut une vie secrète, obligée à se dissimuler, cherchant à échapper à un pouvoir tracassier, à la police. Il en fut ainsi sous le régime napoléonien ; il en fut de même sous le régime hollandais, bien que le 7 août 1814 la Compagnie de Jésus ait été rétablie dans tout l'univers. Le roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, s'opposa énergiquement à la reconstitution de l'ordre de saint Ignace dans ses Etats ; il fit étroitement surveiller les quelques jésuites isolés qui y demeurèrent. Le groupement de novices qui s'était formé en Flandre, à Destelbergen, sous l'égide de l'évêque de Gand, Mgr de Broglie, dut se disperser par ordre du souverain, de même que la communauté de jésuites que ce prélat abrita ensuite dans son palais. Le roi se faisait tenir au courant des retraites et des missions données par les Pères ; il les interdit en 1824 et 1825 sous de spécieux prétextes dont les évêques n'eurent pas de peine à marquer l'inanité.

Et cependant lorsqu'en 1832 fut créée la province belge de la Compagnie de Jésus, en dépit de toutes les persécutions et prohibitions, elle comptait déjà 108 membres et elle était assez préparée à sa tâche pour ouvrir en Belgique, de 1831 à 1840, les collèges d'Alost, de Namur, de Gand, de Bruxelles, de Liège, de Tournai et d'Anvers, indépendamment de tous les ministères apostoliques dont elle se chargea.

Ce sont ces soixante années que nous voudrions exposer dans cet article. Afin de rendre plus claire une histoire assez complexe, nous les diviserons en quatre périodes : de 1773 à 1804 ; de 1804 à 1814 ; de 1814 à 1818 ; de 1818 à 1830. La première partie racontera la suppression des deux provinces belges de l'Ordre et retracera sommairement le sort des anciens jésuites jusqu'au début du XIXe siècle. La deuxième exposera comment des Belges isolés purent se joindre à la Compagnie entre 1800 et 1814, alors qu'elle ne possédait en Belgique au-

(1) Bref qui confirmait officiellement l'existence de la Compagnie de Jésus en Russie.

(2) Bref qui autorisa la Compagnie à se reconstituer dans le royaume des Deux-Siciles.

cune maison. La troisième s'attachera aux groupements éphémères des jésuites belges à Rumbeke, près de Roulers, à Destelbergen, près de Gand, et à Gand même, de 1814 à 1818. Enfin la dernière suivra de 1818 à 1830 les Pères dispersés : en Suisse, où ils se trouvent en plus grand nombre ; en Allemagne ; en Hollande ; en Belgique, où ils ne furent que quatre pendant plusieurs années ; enfin aux Etats-Unis.

Nous ne renverrons qu'exceptionnellement dans ces pages aux sources et aux ouvrages que nous avons utilisés. Les sources sont surtout celles de la Compagnie de Jésus conservées aux Archives de l'Ordre à Rome, et celles de la province belge à nos Archives de Bruxelles (3).

I. LA SUPPRESSION DES PROVINCES BELGES DE LA COMPAGNIE ET LE SORT DES ANCIENS JÉSUITES.

La suppression dans les Pays-Bas catholiques.

A l'exception de la principauté de Liège, les régions qui forment la Belgique actuelle relevaient en 1773 de l'impératrice Marie-Thérèse. Cette souveraine avait toujours témoigné beaucoup de sympathie aux jésuites. Mais sa politique exigeant le maintien de son alliance avec la France, si hostile à la Compagnie, elle avait déclaré, dès septembre 1768, au roi d'Espagne, Charles III, que si le Saint-Père supprimait l'Ordre « elle ne s'y opposerait aucunement et n'en concevrait aucun déplaisir ». Elle dut bien, en 1773, tenir sa promesse. Le 2 septembre 1773 « une royale dépêche », expédiée au Gouverneur général des Pays-Bas catholiques, le prince Charles de Lorraine, lui ordonnait de faire procéder à l'exécution du Bref apostolique. Elle lui laissait le choix de toutes les mesures à prendre. Le gouverneur se déchargea à son tour de ce soin sur le ministre-plénipotentiaire, Stahremberg. Une jointe extraordinaire fut créée, à laquelle succédera, le 21 septembre, le « Comité jésuitique ». Au même jour et à la même heure, le 20 septembre, des commissaires notifièrent les ordres du pape et de l'impératrice aux différentes communautés. Les religieux furent sé-

(3) Comme nous avons l'intention de reprendre cet article dans un volume consacré à l'Histoire contemporaine de la Compagnie de Jésus en Belgique, nous le complèterons alors par une documentation plus abondante que nous n'avons pu encore épuiser jusqu'ici.

questrés durant quelques semaines dans leurs collèges, tandis que les deux supérieurs provinciaux étaient internés (4). Tous les biens meubles et immeubles furent saisis. Quand les jésuites recouvrèrent la liberté et reçurent l'ordre de se disperser, le gouvernement imposa aux prêtres et aux coadjuteurs formés l'obligation de faire connaître le lieu de leur résidence ; il leur était interdit de vivre ensemble à plus de deux ou trois, de se réunir, d'enseigner et même d'exercer aucune fonction du saint ministère, à moins d'une autorisation, que l'évêque diocésain, désireux de recevoir leur aide, devait solliciter pour chaque cas du gouvernement. Les anciens jésuites de ces deux catégories se virent allouer une pension alimentaire, prise sur les revenus des collèges fermés (5).

Statistique du personnel et des maisons des deux provinces belges.

Ces mesures de suppression atteignaient 849 religieux dont 530 prêtres. Les jésuites belges se trouvaient alors répartis entre deux provinces. La province flandro-belge englobait tous les collèges de la partie flamande du pays, ainsi que les missions de camp ou des armées, et la mission de Hollande : elle comptait en 1772, lors de la rédaction du dernier catalogue annuel, 468 membres (256 prêtres, 102 scolastiques, 110 coadjuteurs temporels). La province gallo-belge comprenait toutes les maisons de la région de langue française et le collège de Luxembourg : elle n'avait en 1772 que 381 membres (276 prêtres, 44 scolastiques et 61 coadjuteurs temporels (6).

Les jésuites possédaient dans les Pays-Bas autrichiens vingt-cinq établissements : une maison-professe, 2 résidences, 1 noviciat, 1 maison de troisième probation, 17 collèges, 1 séminaire et 2 pensionnats. Il faut y ajouter les maisons qui, situées dans les anciens Pays-Bas espagnols, avaient continué à relever administrativement des provinces flandro-belge et gallo-belge, alors que les régions où elles se trouvaient étaient annexées à la Fran-

(4) L'avant-dernier provincial de la province flandro-belge, le P. Jean Clé, fut maintenu trois ans en prison.

(5) P. Bonenfant, *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1925.

(6) Chiffres du P. A. Poncelet, *Nécrologe des jésuites de la province flandro-belge*, p. XLVII, Wetteren, 1931.

ce depuis Louis XIV : C'était le cas de quatre collèges en Flandre (Bailleul, etc.) et de dix maisons dans la partie wallonne (Cambrai, Lille, etc.). Toutefois ces établissements avaient été confisqués dès 1762-1764, lors des mesures prises en France contre la Compagnie, et les religieux qui y demeuraient — une cinquantaine pour le Nord, et 230 pour le Sud, — avaient dû se disperser. La liste donnée plus haut doit encore être complétée par les maisons de la principauté de Liège, qui appartenaient aux provinces belges de la Compagnie. C'étaient, pour la province wallonne, les collèges de Liège, de Dinant et de Huy, et, pour la province flamande, la résidence de Tongres et le collège de Maastricht. Dans cette dernière ville la juridiction territoriale était partagée entre le prince-évêque et les États confédérés de Hollande ; aussi la suppression du collège donna-t-elle lieu à de longs pourparlers.

A Liège régnait depuis 1772 le prince-évêque François-Charles de Velbruck, sous lequel la « philosophie » connaîtra son âge d'or et qu'on a, bien qu'à tort sans doute, rangé parmi les francs-maçons.

Si, dans les Pays-Bas autrichiens le Bref de Clément XIV fut exécuté avec « rigueur, brutalité presque », si « les jésuites y furent traités en ennemis publics » par le président du Conseil privé, Nény, et ses collègues (7), à Liège, au contraire, la suppression fut réalisée avec plus de modération : par exemple on ne recourut pas aux mesures de séquestration des Pères ; on ne les astreignit pas à prêter des serments ; on se montra plus large pour leur utilisation dans l'enseignement public et le ministère sacré (8).

L'organisme de surveillance des jésuites supprimés dans les Pays-Bas autrichiens.

Le gouvernement des Pays-Bas autrichiens se distingua également par l'étroite surveillance à laquelle il soumit les anciens jésuites, ou, plus exactement, les prêtres et les coadjuteurs formés. Du 6 septembre 1775 au 9 février 1789 fonctionna en effet un organisme spécial, dont nous n'avons pas trouvé l'équivalent

(7) Expressions de M. Bonenfant, *op. cit.*, pp. 4, 56, 63, 64, 75, 78, 88, 192-201.

(8) Nous reviendrons ailleurs sur cette histoire de la suppression dans la principauté de Liège.

ailleurs et auquel on donne parfois le nom barbare de « surveille jésuitique » (9).

Il doit son origine à une dépêche, datée du 6 septembre 1775, et adressée par le gouverneur général aux conseillers fiscaux du Grand Conseil, et des conseils de Brabant, de Flandre, de Hainaut, etc. En voici le passage principal : « Pour établir sur un pied stable et permanent votre surveillance et police particulière, que nous jugeons à propos, pour le bien public et le repos des familles, d'établir à l'égard de ces individus, nous vous en joignons d'adresser au gouvernement tous les six mois, sans y faire faute, une liste des individus demeurant dans votre ressort, dans laquelle vous exprimerez chaque fois le lieu de leur domicile et de leur demeure, et rapporterez en détail ce que vous pourrez avoir appris ou découvert sur leur conduite, leurs liaisons et leur manière d'être. Et afin que vous puissiez en être exactement instruits, vous commettrez, dans tous les lieux où il se trouve un certain nombre d'ex-jésuites, telles personnes que vous jugerez à propos pour tenir constamment les yeux ouverts sur eux et vous informer d'abord du moindre pas suspect qu'ils pourraient faire ». Parmi les « pas suspects » on mentionnait le fait d'exprimer son avis sur le Bref de suppression, de vivre à plus de deux ou trois, de se réunir, de changer de domicile sans permission, de correspondre ensemble sur des sujets concernant l'ancienne société, de se mêler des affaires, « soit des familles, soit de quelque couvent, hôpital, fondation ou autre établissement, ou en général de ce qui concerne l'enseignement et les études », de tenir des écoles et d'enseigner, « si ce n'est comme précepteurs chez des particuliers et pour les seuls enfants de ces particuliers », enfin de s'ingérer, sans l'autorisation du gouvernement, dans « l'exercice des fonctions de prêcher, confesser, catéchiser ou autres quelconques de cette nature ». Les fiscaux avaient en outre à servir d'intermédiaires entre le gouvernement et les ex-jésuites, pour les cas par exemple où ceux-ci auraient des demandes ou des réclamations à introduire.

Comment furent exécutées ces mesures ? Un examen rapide

(9) Le seul auteur qui, à notre connaissance, ait parlé de cet organisme est le P. A. Poncelet. Encore n'y consacre-t-il que deux pages (*Nécrologe des jésuites de la province flandro-belge,* pp. CXLIV-CXLV).

des pièces d'Archives de la surveille des Flandres nous l'apprend aisément.

Le procureur général De Causmaecker nomma des commissaires pour Gand, Ypres, Bruges, Courtrai, Alost et Audenarde. Ceux-ci, à partir de 1776, rédigèrent chaque semestre un « rapport particulier » en cinq colonnes où figuraient respectivement : le nom de l'ex-jésuite ; la ville où il réside ; les noms et qualités des personnes chez qui il demeure ; la maison de la Compagnie qu'il habitait avant la suppression ; sa conduite et manière d'être actuelle. D'après ces rapports particuliers De Causmaecker rédigeait un « rapport général », destiné au Conseil privé.

Ces documents formulent rarement des appréciations défavorables sur les anciens jésuites. Le plus souvent les commissaires s'expriment de la sorte : « se conduit comme il convient à un prêtre... paraît content (plusieurs cependant se plaignent de leur pension trop modique)... garde le silence prescrit... reste pourtant très attaché à son institut... n'a pas de liaison, si ce n'est avec tel ou tel de ses anciens confrères... ne s'emploie à aucun ministère, sauf à dire la sainte messe... ne s'écarte pas des règles prescrites... ». L'espionnage fonctionne régulièrement. Le commissaire d'Ypres, chevalier Bonaert, croit devoir signaler, « malgré sa répugnance », au procureur général, que deux fois par an, à la Saint-Ignace et à la Saint François-Xavier, les ex-jésuites d'Ypres sont invités à dîner chez son oncle l'archidiacre « qui a toujours été des leurs ». Il recommande bien de ne pas le compromettre, si l'on interdit ces réunions ; car, ajoute-t-il : « toute ma famille, excepté mon père, a toujours été aveuglément attachée à cet ordre ».

Inaction forcée des anciens jésuites.

Parmi les mesures qui leur étaient imposées, l'inaction forcée était la plus pénible pour les anciens jésuites. Le gouvernement voulait les y maintenir. Il rejeta plusieurs demandes qui lui furent faites de les autoriser à donner le catéchisme ; assez rares furent les Pères qui obtinrent la permission de s'employer au saint ministère ou à l'enseignement ; quelques-uns d'entre eux avaient trouvé un poste de précepteur dans des familles, mais la grande majorité, une fois le saint sacrifice célébré, ne pouvaient plus employer leur temps qu'à prier et à lire. On les

connaissait bien et on les vénérait là où ils étaient fixés, d'autant plus qu'ils n'avaient généralement pas quitté la ville où les avait atteints le Bref de suppression. Ainsi sur quatorze Pères signalés à Bruges en 1776, tous, sauf un seul, venaient de l'ancien collège de cette ville. Ils logaient chez des parents, des amis, des « dévotes », pour employer un mot qui revient souvent dans les rapports des commissaires. Leurs dépenses devaient être forts réduites, leur existence fort pauvre, car le gouvernement ne leur servait qu'une pension variant, d'après l'âge, pour les prêtres, de 350 à 450 florins, pour les Frères, de 200 à 280, et qu'on pouvait encore diminuer jusqu'à moitié, en cas de ressources personnelles.

Activité spéciale exercée par quelques jésuites.

Ce n'est guère qu'à Liège que quelques jésuites purent exercer une réelle activité ; ils y jouissaient de plus de liberté que dans les Pays-Bas. Ils jouèrent surtout un rôle important dans le domaine de la presse périodique (10).

Celle-ci s'était fort développée aux Pays-Bas et plus encore à Liège dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Dès 1756 avait paru dans la capitale du prince-évêque le *Journal encyclopédique*, supprimé par son ordre le 27 août 1759, mais qui put encore s'y maintenir quelque temps, et s'imprima ensuite à Bouillon jusqu'en 1785. Ce fut surtout sous le prince-évêque Velbruck, donc à partir de 1772, que s'accrut le nombre de ces journaux. Ces périodiques, sauf durant les dernières années de Joseph II, ne s'occupent pas de politique intérieure, mais ont surtout pour but de tenir au courant des événements de l'étranger. Vis-à-vis de faits comme la Révolution américaine et la préparation de la Révolution française sous Louis XVI, ou de toutes idées nouvelles, politiques, économiques, religieuses, les attitudes sont du reste très variées.

Il est assez remarquable que, sur les six nouveaux périodiques créés de 1772 à 1789 à Liège et dans les Pays-Bas, deux l'aient été par des ex-jésuites, et qu'un troisième, fondé à la même

(10) Il existe sur la propagande des encyclopédistes français aux Pays-Bas et dans la principauté de Liège deux mémoires, l'un de M. J Küntziger, l'autre de H. Francotte, publiés dans les *Mémoires couronnés et autres Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXX, 1880.

époque, ait eu un ancien jésuite comme principal collaborateur, au moins à partir de 1783. Nous ne parlerons ici que de deux de ces journaux à cause de leur importance particulière et du renom de leurs rédacteurs.

Le 10 octobre 1772 commençait à paraître à Liège, chez Tutot, le *Journal historique et politique des principaux événements des différentes Cours de l'Europe*. Le premier directeur n'est connu que par ses initiales : H.C. Mais à partir de 1783, ce poste est occupé par Henri-Ignace Brosius, ancien jésuite, originaire du Luxembourg, qui changera en 1788 le titre de son Journal et le nommera : *Journal historique et politique des principaux événements du temps, ou Esprit des gazettes*. Il paraissait une fois par semaine, en 48 pages in-12°.

Depuis 1774, un autre ancien jésuite, Feller, fait paraître tous les quinze jours son fameux organe, le *Journal historique et littéraire*. François-Xavier de Feller, né à Bruxelles le 18 août 1735, entré dans la Compagnie le 28 septembre 1754, se trouvait à Liège lors de la suppression. Il y restera jusqu'en 1790. Mais son journal sera imprimé à Luxembourg de 1773 à 1794. Parmi ses collaborateurs se trouvaient le savant Jean-Noël Paquot, J. H. Duvivier, secrétaire du cardinal de Franckenberg, et le P. Brosius lui-même.

Antérieurement aux innovations de Joseph II, l'action de Feller et de Brosius est surtout dirigée contre les idées « philosophiques » de la fin du XVIII[e] siècle. Feller est le type achevé du journaliste. Il déploie dans son périodique un zèle ardent pour la vérité religieuse, une vaste érudition qui s'étend à la théologie, à la philosophie, à l'histoire, à la géographie, aux belles-lettres, aussi bien qu'aux sciences naturelles, une grande précision et originalité de pensée ; mais il manifeste aussi des tendances d'esprit outrancières et use d'un ton âpre qui choque souvent le lecteur catholique d'aujourd'hui. « Il donnera régulièrement dans son Journal, a écrit Mademoiselle S. Tassier, des comptes rendus critiques, pleins de verve, de livres et de brochures d'actualité. Cela constitue dans les Pays-Bas autrichiens une nouveauté qui sera pour beaucoup dans l'éveil d'un intérêt, jusque-là inexistant, pour le mouvement des idées. Ainsi Feller va contribuer involontairement à propager les idées qu'il haïssait. On peut estimer sans exagération qu'il fera connaître un minimum de douze ouvrages par mois à un public

relativement nombreux, puisque, d'après l'estimation du jésuite Delplace, le *Journal historique et littéraire* comptait, en 1774, un millier d'abonnés et plus tard près de trois mille » (11).

Que Feller ait contribué à répandre des idées qu'il haïssait, c'est possible. Mais il nous faut souligner surtout ici que ces anciens jésuites prirent alors la tête du mouvement défensif contre l'incrédulité du XVIII[e] siècle. S'ils dépassèrent parfois la mesure par leur intolérance, il faut reconnaître que le gouvernement des Pays-Bas et celui de Velbruck donnèrent, avec une incroyable inconscience, dans l'excès opposé. Ce prince-évêque reçoit Raynal à sa table et laisse le chevalier de Heeswijck lancer des brochures violentes contre les moines ! mais il qualifie Feller de fauteur d'intrigues. Il ferait, déclare-t-il, interdire son Journal par la censure si son directeur était assez hardi pour le lui soumettre (12).

Ce fut Joseph II qui, par son édit du 26 janvier 1788, frappa le Journal de Feller, ainsi que celui de Brosius. Le premier, édité à Luxembourg, fut déclaré supprimé. Du second, le *Journal historique et politique,* qui s'imprimait à Liège, l'empereur interdit l'entrée, le débit et la circulation dans ses Etats. Les deux anciens jésuites, auxquels s'était joint un autre de leurs confrères, le P. Desdoyars (13), avaient en effet mené, par leurs pamphlets, par leurs ouvrages et surtout par leurs journaux une violente campagne contre les réformes de l'empereur-sacristain (14).

Aussi comprend-on la faveur dont jouirent ces Pères et plusieurs autres anciens jésuites au temps de la Révolution brabançonne. Feller, pour nous borner à lui, rentre dans le pays, est logé au palais du cardinal de Franckenberg, reçoit une pension des Etats de Brabant.

Quand, après la victoire et la création de la *Confédération des Etats Belgiques unis* (11 janvier 1790), les statistes et les

---

(11) *Les Démocrates belges de 1789. Etudes sur le Vonckisme et la Révolution brabançonne,* p. 56, Bruxelles, 1930.

(12) Lettre de 1783 publiée dans *Leodium,* t. X, 1911, p. 134. Cfr Tassier, *op. cit.,* pp. 49-51.

(13) Né à Hermalle-sous-Argenteau (prov. de Liège), en 1728, il s'était aussi fixé à Liège après la suppression de son Ordre. Il mourut le 5 novembre 1806.

(14) Outre les ouvrages de Küntziger, Francotte et Tassier, voir *Joseph II et la Révolution brabançonne,* du P. L. Delplace, Bruges, 1890.

vonckistes, c'est-à-dire les conservateurs et les démocrates, se formèrent en partis rivaux, Feller, Brosius, Desdoyars se signalèrent de nouveau au premier rang dans la bataille. Il est superflu de dire de quel côté. *Le Journal historique et littéraire* de Feller, le *Journal philosophique et chrétien*, nom nouveau de l'ancien périodique de Brosius, *L'Ami des Belges*, devenu ensuite *Le vrai brabançon* de Desdoyars, exercent alors une grande influence. D'autres jésuites, — notamment le P. Ghesquière, plus connu par ses travaux hagiographiques et par l'entreprise des *Acta sanctorum Belgii*, — mettent aussi leur plume au service des statistes.

Les dernières années du XVIII^e siècle.

Si, à la première invasion française, quelques anciens membres de la Compagnie, comme Feller ([15]), émigrèrent en Allemagne, le plus grand nombre demeura dans le pays. Ils eurent bientôt à y souffrir d'une grande pénurie : durant un temps leurs pensions ne furent pas payées, plus tard elles le furent en assignats ; la question ne sera réglée que par le Directoire.

Des noms d'« ex-jésuites » figurent sur les listes établies par la police, par exemple à l'occasion des divers serments exigés des prêtres. Le serment à la Constitution civile du clergé n'a pas été, comme on le sait, imposé en Belgique. Parmi ceux qui furent déférés aux ecclésiastiques, le principal fut le serment de haine à la royauté (1797). Dans chacune des deux villes d'Anvers et de Gand, nous connaissons deux Pères, assez en vue, qui le prêtèrent. Sur la liste de déportation à l'île de Ré, nous en trouvons trois autres qui l'avaient refusé.

Vers 1800, le chiffre des anciens jésuites prêtres ou coadjuteurs temporels formés encore en vie ne devait plus être très considérable. Dès 1789, des 468 jésuites dont se composait l'ancienne province flandro-belge en 1773 200 environ, dont 150 prêtres étaient morts ([16]). L'année précédente la « surveille des Flandres » n'énumérait plus que trente-trois jésuites pour son ressort, alors qu'elle en avait relevé 115 en 1775. Le dernier Père de l'ancienne province flandro-belge dont nous ayons

(15) Feller mourut en Allemagne en 1802. Brosius ne s'y éteindra que vers 1840.

(16) Chiffres établis d'après le nécrologe publié par le P. Poncelet.

gardé la date de décès, est mort en 1840, à l'âge de 89 ans. Plus de vingt de ses confrères, à notre connaissance, atteignirent ou dépassèrent les quatre-vingts ans.

Ainsi disparaissaient peu à peu les jésuites de l'ancienne Compagnie de Belgique. Mais quelques-uns d'entre eux, dont nous allons parler maintenant, eurent la joie de se voir réadmis dans l'Ordre, même avant 1814 ; plusieurs contribuèrent activement à la reconstitution de la Compagnie en notre patrie.

II. LE RECRUTEMENT DES JÉSUITES BELGES JUSQU'EN 1814.

Les premiers anciens jésuites réadmis. Le P. Fonteyne.

C'est trois ans après l'approbation verbale donnée par Pie VI aux jésuites de Russie, que l'on signale les premières réadmissions de Belges dans l'Ordre conservé en ce pays. Par une lettre du 10 septembre 1786, le P. Lenckiewicz, vicaire-général de la Compagnie, autorise le P. Jean Clé, ancien provincial de la Flandro-belge ([17]), à renouveler sa profession. Mais le même document nous fournit une donnée autrement importante pour l'avenir des jésuites en Belgique : l'arrivée à Polotsk de Henri Fonteyne. Henri Fonteyne, né à Bruges le 13 janvier 1746, était entré au noviciat de Malines le 3 octobre 1764. Il enseigna comme scolastique au collège de Bruxelles et ne reçut le sacerdoce des mains de l'évêque de Bruges qu'après la suppression. Il se fixa dans sa ville natale et y vaqua au saint ministère. Arrivé à Polotsk en 1786, il eut à refaire son noviciat à Dunabourg, pendant une année. Puis il réitéra ses vœux de religion. Il ne resta en Russie que jusqu'en août-septembre 1791, le médecin ayant jugé l'air de ce pays peu favorable à sa santé. Le 13 octobre il était à Amsterdam, et bientôt après fut envoyé à Nimègue où il restera de longues années (1792-1810). Aucun jésuite ne travailla autant que lui au rétablissement de la Compagnie en Belgique et en Hollande.

La conservation à la Compagnie de quelques résidences en Hollande.

La Hollande, et, en particulier, les maisons d'Amsterdam et de Nimègue, occupent une place importante dans l'histoire de

(17) Voir plus haut, p. 35, n. 4.

la reconstitution de l'Ordre non seulement en Hollande, mais aussi en Belgique.

Depuis le début du XVII[e] siècle, la province flandro-belge avait fondé des maisons dans diverses villes des Provinces-Unies. Jamais leur existence n'avait été reconnue légalement. On donnait à l'ensemble de ces très modestes résidences, desservies par des Pères flamands et hollandais d'origine, le nom de *Mission de Hollande*. En 1773, elles étaient encore au nombre de dix-huit et étaient occupées par 32 Pères. Or, à la suppression, les jésuites employés dans ces maisons n'eurent pas le même sort que leurs confrères des Pays-Bas catholiques. Sans doute, ils furent sécularisés et cessèrent d'être jésuites ; mais le nonce de Bruxelles, vice-supérieur de la Mission de Hollande qui dépendait de la Propagande, les pria de rester à leur poste et d'y continuer leur ministère paroissial. Si l'année suivante les États de Frise occidentale exilèrent dix d'entre eux, il en resta dans les Provinces-Unies une bonne vingtaine, dont plusieurs travaillèrent activement à transmettre à la nouvelle Compagnie quelques-unes des résidences de l'ancienne.

Le P. Adam Beckers.

A la fin de 1789, devenait supérieur de la résidence d'Amsterdam (Krijtberg) ([18]), le P. Adam Beckers. Plus âgé de deux ans qu'Henri Fonteyne, il était né à Maastricht le 15 juillet 1744. Il entra en 1762 dans la Compagnie, où l'avait précédé, en 1758, son frère André. Lui non plus n'était pas encore prêtre au moment de la suppression. Il fit ses études théologiques à Louvain et reçut l'ordination sacerdotale à Cologne en 1775. Après avoir exercé pendant environ sept années le saint ministère à Malines, il fut sollicité par un autre ancien jésuite, le P. Thomassen, qui se trouvait à la résidence d'Amsterdam depuis 1759, de venir l'y aider. Il lui succéda comme supérieur en 1789. Réadmis dans la Compagnie le 13 décembre 1803 avec son compagnon d'apostolat au Krijtberg, le Père Groenen, il sera nommé le 25 juillet 1805 premier supérieur de

(18) Voir H. Allard, *De Sint-Franciscus-Xaverius Kerk of De Krijtberg te Amsterdam*, Amsterdam, 1904, et *Lettres des Supérieurs de la Compagnie de Jésus en Russie blanche aux jésuites de Hollande*, publiées par F. Van Hoeck, S. I., dans l'*Archivum historicum Societatis Jesu*, juill.-déc. 1934, pp. 279 et suiv.

la Mission de Hollande rétablie. Le P. Fonteyne lui succédera dans cette charge à la fin de 1806.

Admissions de recrues nouvelles.

En dehors du P. Jean Clé, mort en 1800, des PP. Fonteyne, Ad. Beckers et Groenen, nous n'avons pu découvrir jusqu'ici que cinq anciens jésuites rentrés dans la Compagnie.

Mais dès 1803 et surtout depuis 1805 on connaît beaucoup de nouvelles recrues belges qui ont commencé leur noviciat.

C'est au P. Beckers, puis au P. Fonteyne que les généraux Grueber et Thaddée Brzozowsky, élu le 2 septembre 1805, donnèrent le pouvoir d'admettre les candidats et prescrivirent la procédure à suivre dans cette circonstance. On écartera les gens « inquiets ou turbulents » et les « sectateurs de nouveautés ». On enverra en Russie les sujets aptes à mener la vie de l'institut et de « bonne volonté », à condition qu'ils soient suffisamment jeunes. Quant aux anciens membres profès, s'ils ont gardé l'esprit de la Compagnie, s'ils désirent vivre sous l'obéissance, et enfin s'ils ne sont actuellement ni curés proprement dits ni chanoines, on peut les admettre sur place. Après une retraite de huit jours ils auront à signer une courte formule dont le double sera expédié au P. Général. Les mêmes prescriptions à peu près étaient édictées pour les anciens jésuites n'ayant émis jadis que des vœux simples. Autant que possible, le supérieur de la Mission de Hollande en référera à la curie généralice pour chaque cas et attendra la réponse. Enfin, d'après la volonté du Saint-Père, ces admissions ou réadmissions devront se faire en Belgique et en Hollande « en silence », sans bruit « au for interne », puisque les souverains de ces pays n'ont pas sollicité le rétablissement de la Compagnie dans leurs États. Pour la même raison les jésuites s'abstiendront de porter l'habit de l'Ordre.

Voici, de 1804 à 1810, la liste, telle que nous avons pu l'établir, des Belges et des Hollandais examinés par le P. Beckers ou par le P. Fonteyne et envoyés ensuite aux supérieurs de la Russie blanche. En 1804, Robert d'Everlange-Vitry, de Luxembourg, Pierre Malou, d'Ypres, Jean Roothaan, d'Amsterdam, Jean Henry, de Luxembourg, Melchior et François Malevé, du Brabant wallon, et Ferdinand Motte, de Wavre. En 1805, Henri Guillemaint, de Wavre, Gilles Henry, frère de Jean, nommé plus haut, Corneille Van Everbroeck, de Lierre, Jean Guillemaint,

frère d'Henri, François Cornet, de Limal, Théodore Van Montfort, de Weerd au diocèse de Ruremonde, Emmanuel Sébille, de Nivelles, et Désiré Van Huerne, de Bruges. En 1810, Jean Coervers, de Munster-Geleen, dans le Limbourg hollandais. Cette liste est certainement incomplète. Ainsi sur dix partants mentionnés en 1805 par une lettre du supérieur de la Mission de Hollande nous n'en connaissons que huit par leur nom. Dans une lettre du R. P. Thaddée Brzozowsky au P. Fonteyne (19 septembre 1810), il est question de trente personnes qui voudraient s'engager dans l'Ordre.

Le plus célèbre des jésuites que nous venons d'énumérer est un Hollandais, Jean Roothaan, futur général de la Compagnie. Parmi les Belges, plusieurs passèrent toute leur vie religieuse ou une notable partie de celle-ci en Russie. Ainsi le P. R. d'Everlange, décédé en 1815 à Odessa ; Melchior Malevé, mort en 1817 à Astrakhan ; F. Cornet, qui s'éteignit à Tarnopol en 1844 ; et le plus connu de tous, Gilles Henry (1772-1856), missionnaire dans le Caucase et puis dans les îles de l'Archipel grec. En Russie, les Pères étaient employés dans les collèges, par exemple à Mohilev, à Polotsk, à Vitepsk, à Orcha, ou bien dans des postes de missions créés le plus souvent en faveur d'émigrés allemands (Missions d'Odessa, du Caucase, de Sibérie, etc.). D'autres Pères belges, même avant le rétablissement officiel de la Compagnie, furent envoyés aux Etats-Unis, à la demande du premier évêque de Baltimore, Mgr Carroll. Nous en parlerons dans la dernière partie de cet article.

Les Pères de la Foi.

Tandis que rentrent dans l'Ordre d'anciens jésuites, que d'autres Belges partent pour le noviciat en Russie, une société naît et se développe, dont la plupart des membres seront admis dans la Compagnie à partir de 1814 et dont deux ou trois tiendront une place importante dans les origines de la nouvelle province belge. Nous devons rappeler ici les grands traits de cette histoire, tout en limitant notre étude à l'activité des Pères de la Foi en Belgique.

Deux jeunes prêtres français, Eléonore de Tournely et Charles de Broglie, auxquels s'adjoignirent peu à peu d'autres compagnons, avaient conçu le projet de vivre suivant les règles et l'esprit de saint Ignace. Forcés de se réfugier en Belgique à

cause de la Révolution française, ils résidèrent successivement chez un curé du Luxembourg, à Anvers, enfin à Eegenhoven près de Louvain. Après la bataille de Fleurus (26 juin 1794) ils se remirent en route d'abord vers Venlo et ensuite vers l'Allemagne. C'est à Eegenhoven, véritable berceau de sa petite congrégation, que Tournely lui avait donné le nom de Société du Sacré-Cœur de Jésus. Il mourut peu après en 1797. Il fut remplacé comme supérieur par le P. Joseph Varin.

Cependant un groupement du même genre se formait à Rome, cette même année 1797, sur l'initiative de Nicolas Paccanari. Il prit le nom de Société des Pères de la Foi, qui supplanta celui de Société du Sacré-Cœur de Jésus après la fusion des deux congrégations, qui eut lieu en 1799. Il suffira d'avoir résumé ici, en quelques lignes, cette histoire bien connue.

Les Pères de la Foi en Belgique, et surtout à Roulers.

En 1806, Mgr Fallot de Beaumont, évêque français de Gand, auquel diocèse avait été adjoint par le Concordat celui de Bruges, fonda un petit séminaire à Roulers. Le personnel administratif et professoral de ce collège fut composé d'ecclésiastiques du diocèse et de Pères de la Foi. Ceux-ci avaient ouvert en France, de 1801 à 1804, les collèges de Lyon (supprimé dès 1802), d'Amiens (transféré en 1806 à Montdidier), de Belley et de Roanne. Le P. Leblanc, supérieur d'Amiens, avec qui un ancien vicaire capitulaire de Bruges, Albert Caytan, s'était entretenu de son projet d'ériger un petit séminaire à Roulers, présida à la première organisation de celui-ci. Mais son premier supérieur fut le P. Bruson, antérieurement supérieur à Belley. Enfin parmi les autres Pères de la Foi qui s'établirent à Roulers, il faut mentionner le P. De Hasque, qui en fut le premier économe dès 1806, et le P. Donche, qui devint en 1807 directeur spirituel. Ces quatres Pères de la Foi deviendront jésuites en 1814.

Charles Bruson et Charles Leblanc.

Parmi les Pères de la Foi de Roulers, Bruson et Leblanc devaient jouer un rôle particulièrement important. Tous deux étaient Français et Normands. Le premier naquit à Condé-sur-Noireau, le 2 juillet 1764 ; le deuxième à Caen, le 16 octobre

1774. Tandis que Leblanc embrassait la carrière des armes et suivait dans l'émigration les princes de la famille royale, Bruson devint prêtre chez les Eudistes. A l'époque révolutionnaire, il parvint à continuer en France en secret, au prix des plus grands dangers, l'exercice du saint ministère. Leblanc, ayant renoncé à l'armée, se retira à Louvain et se joignit en 1794, à Eegenhoven, aux abbés de Tournély et de Broglie. Bruson, lui, n'entra qu'en 1800 dans la Société des Pères de la Foi.

La dispersion des Pères de la Foi à Roulers.

Le collège, qui s'était ouvert le 27 mai 1806, avait rapidement prospéré et atteint le chiffre d'une centaine d'élèves (19). Mais les Pères de la Foi allaient bientôt être contraints de s'en retirer. Le 3 Messidor an XII (22 juin 1804), un décret impérial avait déclaré dissoute « l'agrégation ou association connue sous les noms de « *Pères de la Foi,* d'*Adorateurs de Jésus* ou *Paccanaristes* ». Ce décret ne fut d'abord pas appliqué. Mais à la suite d'une scène violente qu'il fit à son oncle, le cardinal Fesch, protecteur des Pères de la Foi (1 novembre 1807), Napoléon exigea leur dispersion dans les quinze jours. Le vendredi 27 novembre, les Pères Bruson, De Hasque et Donche quittèrent le petit séminaire.

L'historien de cet établissement lui décerne le titre de « berceau de la Compagnie renaissante en Belgique ». En effet, sur les 21 novices de Rumbeke, en 1814, dix seront d'anciens supérieurs, professeurs ou élèves de Roulers. Et de 1815 à 1830, quinze des candidats reçus dans la Compagnie auront également passé par Roulers. Ce collège continuera à vivre jusqu'en 1812. Il renaîtra en 1814, mais sera supprimé par Guillaume Ier en 1825.

Le P. Bruson, sur l'invitation de Mgr de Broglie, se fixa à Gand et y resta, d'ailleurs sous la surveillance de la police, jusqu'au mois d'août 1813. Il visitait les hôpitaux, souvent remplis de soldats, et donnait les Exercices spirituels, surtout aux prêtres des divers diocèses. Donche vint le rejoindre en 1809. A Courtrai, où il avait été envoyé d'abord, comme à Gand, il

(19) Voir surtout A. C. De Schrevel, *Histoire du petit séminaire de Roulers, t. I, 1806-1830,* Roulers, 1906, et P. Dudon, *Le petit séminaire de Roulers, Les Pères de la Foi et Maurice de Broglie,* dans les *Etudes,* t. CLII, 1907, pp. 644-658.

se fit remarquer par son zèle ardent, par son éloquence vibrante, et aussi par son manque de modération. A la suite de son opposition à M. de La Brue, que Napoléon avait choisi comme successeur à Mgr de Broglie, il dut s'enfuir sous un déguisement. Bruson, lui, ne put s'échapper à temps. Arrêté le 6 août 1813, il fut conduit à Sainte-Pélagie, mis au secret à Vincennes, pendant un mois, ramené ensuite à Paris, enfin expédié à Bourges. Il ne fut libéré qu'à la Restauration (20).

III. LES PREMIERS ESSAIS DE GROUPEMENT EN BELGIQUE (1814-1818).

Première abdication de Napoléon.

Le 6 avril 1814, l'empereur des Français signait à Fontainebleau son acte d'abdication. Une ère nouvelle n'allait-elle pas s'ouvrir pour les Pères de la Foi et les jésuites ? Ne savait-on pas que le rétablissement de la Compagnie par le pape était imminent ?

Avant même qu'ait paru la Bulle *Sollicitudo* du 7 août 1814, le 31 juillet, jour de la fête de saint Ignace, nous trouvons réunis dans un château des Flandres les Pères de la Foi que nous connaissons déjà : Leblanc, Bruson, Donche, De Hasque. Avec plusieurs autres, ils sont maintenant devenus novices de la Compagnie. Au milieu d'eux apparaît un prêtre âgé, leur maître des novices et leur supérieur : le P. Henry Fonteyne.

Conférences en vue du rétablissement de la Compagnie.

L'ouverture du noviciat avait été précédée de conférences qui eurent lieu surtout entre le P. Fonteyne et le P. Leblanc, de mars à juillet 1814. Elles furent d'abord tenues à Gand, dans l'ancienne abbaye de Dooresele, où avait été fondée une maison de religieuses. Sa première supérieure, Marie-Antoinette de Peñaranda, était tout à fait gagnée à l'esprit et aux constitutions de saint Ignace. Deux Pères de la Foi, dont la prison venait de s'ouvrir après la chute de Napoléon, le P. Bruson et le P. Varin, supérieur de la congrégation, participèrent éga-

(20) Voir surtout F. Claeys Boúúaert, *Le diocèse et le séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française*, Gand, 1913.

lement à une partie au moins de ces entretiens. Par leur esprit de décision, les PP. Fonteyne, Leblanc et Bruson amenèrent le P. Varin à agir dans le même sens qu'eux et à travailler immédiatement au rétablissement de la Compagnie en France. D'ailleurs, peu après, le P. de Clorivière, le seul jésuite de France à ce moment, se vit expressément chargé de cette tâche par le R. P. Général (21).

Après environ deux mois, le siège des conférences fut changé. C'est à Louvain qu'elles s'achevèrent, chez M^lle^ Cicercule Paridaens ou Sœur Marie-Thérèse, fondatrice des Filles de Marie, établie depuis 1812 à l'ancien collège universitaire de Hollande. Elle connaissait depuis longtemps les Pères de la Foi et avait déjà donné l'hospitalité à plusieurs d'entre eux. Elle fut heureuse d'héberger quelques semaines les PP. Fonteyne et Leblanc, auxquels vint bientôt se joindre le P. Donche (22).

La Compagnie de Jésus et Mgr de Broglie.

Bien vite se posa une question fort délicate. Pour plusieurs Pères de la Foi, leur admission dans la Compagnie était autorisée depuis longtemps par le P. Général. En 1814, ils crurent le moment venu, ainsi que nous l'avons dit plus haut, pour réaliser leur plus ardent désir. Mais Mgr de Broglie, libéré lui aussi par la chute de Napoléon et rentré dans sa ville épiscopale le 26 mai, comptait bien employer certains d'entre eux, par exemple le P. Bruson, dans son diocèse. On pouvait d'ailleurs prévoir que plusieurs membres du clergé gantois, et notamment des élèves du grand séminaire, demanderaient leur admission dans la Compagnie, si celle-ci avait une maison en Belgique (23). Dans ces conditions, Mgr de Broglie allait-il voir de bon œil la réalisation du projet du P. Fonteyne, dont il prévoyait les conséquences pour son diocèse ?

Le P. Bruson fut chargé de négocier cette affaire avec lui. Au témoignage de son journal, document très précieux, mais

(21) Outre des sources inédites, nous avons utilisé J. Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle. 1814-1914, t. I, 1814-1830,* pp. 42-45, Paris, 1914.

(22) *Levensbeschrijving van Cicercule Paridaens,* pp. 157-160, Louvain, 1907, et *Aanteekeningen over P. L. V. Donche,* pp. 188-192, Westmalle, 1939, d'après des sources locales.

(23) Parmi les premiers novices de Rumbeke figurent trois élèves de théologie au grand séminaire en 1813 : Auguste Delacroix, Herman Meganck et Is. Van de Kerckhove.

dont les affirmations sont loin d'être toujours exactes, il n'obtint pas d'abord d'audience du prélat, fort mécontent de lui. Cette attitude de Mgr de Broglie ne fut heureusement pas de longue durée. Le P. Fonteyne, introduit peu après par le P. Bruson, réussit pleinement à convaincre l'évêque de l'opportunité du rétablissement de la Compagnie. De vues élevées et désintéressées, Mgr de Broglie apporta même à la réalisation du projet un concours très actif.

Il prendra sous sa protection toute spéciale le noviciat que les jésuites ouvriront bientôt. Il en fera une annexe de son séminaire. Par lettres patentes du 15 juillet 1814, il lui donnera, pour le couvrir vis-à-vis de l'autorité civile, le titre de « Maison des Exercices spirituels ». Dans celle-ci, déclare cet acte, « des prêtres, vivant en commun avec des jeunes gens, vaquent eux-mêmes aux Exercices spirituels, les donnent à des prêtres et à des séculiers et instruisent et forment les plus jeunes à ce travail ».

Le noviciat de Rumbeke.

Le P. Fonteyne ne disposait pas de sommes suffisantes pour acheter ni même louer une maison. Par l'intermédiaire d'une personne généreuse, la marquise de Rhodes, le P. Bruson obtint que le comte François de Thiennes-Lyenbourg mit gratuitement à la disposition de la Compagnie renaissante une partie de son château de Rumbeke, situé à deux kilomètres environ de Roulers. Les novices, qui y célébrèrent la fête de saint Ignace le 31 juillet 1814, étaient au nombre de douze, parmi lesquels les quatre Pères de la Foi nommés plus haut. Dix autres candidats seront encore admis les mois suivants à Rumbeke. Le P. Général, par une lettre envoyée de Polotsk, le 15 juillet, avait donné au supérieur de la Mission de Hollande et de la résidence d'Amsterdam les pouvoirs et privilèges des provinciaux. Il l'avait chargé, moyennant « l'assentiment des deux puissances », de commencer aussitôt un noviciat, de réunir des compagnons, d'ouvrir successivement des collèges et de signer des contrats dans ce but.

Transfert du noviciat à Destelbergen.

Le 21 mars 1815, Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, rentrait à Paris. Il ne tarderait pas à se diriger vers le Nord de la

France. Le P. Fonteyne et ses conseillers jugèrent que, Roulers se trouvant trop près de la frontière française, il fallait chercher ailleurs un refuge, au moins provisoire. Ce fut encore le P. Bruson qui parvint à faire mettre à la disposition de la petite communauté un château, celui de Destelbergen, situé à six kilomètres de Gand, qui appartenait à un ardent catholique, M. Gobert. Là, dans la solitude la plus complète, les exercices du noviciat purent bientôt être repris. Ils ne seront plus guère troublés jusqu'en avril 1816.

La mort du P. Fonteyne.

A Destelbergen s'éteignit le P. Fonteyne, le 8 février 1816. Il eut le temps, avant de mourir, d'adresser à son petit troupeau une courte exhortation à la persévérance. Dans une lettre écrite quatre ans auparavant (1 avril 1812), le P. Brzozowsky disait du P. Fonteyne : « J'ai vécu avec lui pendant quatre années à Polotsk et je l'ai très bien connu. Il est très uni à Dieu, prudent, zélé ». Il ajoutera, le 21 août 1816 dans une lettre au P. Luyten, sucesseur du P. Fonteyne comme chef de la Mission de Hollande : « Seul, il s'est donné tout entier à cette bonne œuvre. C'est bien à lui que la Compagnie devra son rétablissement dans votre Province, si jamais elle est rétablie ».

Dissolution de la communauté de Destelbergen.

Une lettre du P. Brzozowsky, datée du 24 mars, nomma supérieur de la maison le P. Leblanc, qui, ancien Père de la Foi, n'était encore que novice de la Compagnie. Le nouveau supérieur allait bientôt avoir l'occasion de manifester ses aptitudes au gouvernement. A une lettre écrite par lui le 9 mai au Père Général, il se voit forcé d'ajouter le 15, avant de l'envoyer, un post-scriptum, dont voici la traduction : « Tandis que j'achevais cette lettre, j'ai reçu un ordre du gouvernement qui dissout notre communauté, parce qu'elle n'a pas été ouverte avec son approbation ».

Sur l'origine de cette mesure, certaines sources de la Compagnie nous transmettent une version qui a bien des chances d'être légendaire. Une frère coadjuteur ou un domestique, congédié de Destelbergen à cause de ses excentricités, serait allé trouver le roi Guillaume et lui aurait conseillé de rétablir par décret la Compagnie de Jésus dont quelques membres se trou-

vaient déjà groupés dans un château proche de Gand. Il aurait reçu à cette occasion une royale aumône.

Il ressort de plusieurs pièces, la plupart conservées aux Archives générales de La Haye (24), que la communauté de Destelbergen était surveillée depuis plusieurs mois. Le directeur général pour le culte catholique, baron Goubau d'Hovorst, avait en effet reçu une lettre du premier secrétaire du roi, datée du 20 janvier 1816 : le souverain, mis au courant de l'expulsion récente des jésuites de Pétersbourg par Alexandre Ier, faisait recommander au ministre du culte d'empêcher l'établissement de ces individus dans les Pays-Bas. Dans sa réponse, Goubau se déclare au courant de l'ukase impérial et s'en réjouit ; il ajoute qu'il a entendu parler d'une « réunion de quelques individus dans la Flandre orientale, qui, au nom et à l'habit près, pourraient bien être regardés comme une espèce de renaissance jésuitique » ; pour se conformer aux ordres et aux intentions de son auguste souverain, il a fait prendre des informations en Flandre. Des renseignements furent en effet demandés à diverses personnes. Un certain Buydens, qui doit être l'abbé Buydens, que le gouvernement proposera en vain à Rome en 1817, pour un évêché *in partibus* (25), interrogé par un magistrat, nommé lui aussi Goubau, lui recommande ces « jésuites naissants ». Il lui apprend qu'ils ne sont plus à Rumbeke, mais à Destelbergen. Il lui donne divers détails sur leurs buts, leurs occupations, leur genre de vie. Il ne peut assez les louer pour leur zèle et va jusqu'à écrire : « Puissent les gouvernements profiter de la grâce que Dieu leur offre ». Questionné vers le même temps ou plus tard, le ministre de La Haye à Rome, Jean Reinhold, de religion protestante, envoya de cette dernière ville un long rapport sur les relations existant entre la maison de Destelbergen d'une part, Mgr de Broglie et la Compagnie de l'autre. Une pièce du dossier fournit la liste des personnes qui « composent la congrégation religieuse qui se trouve en la com-

(24) Plusieurs ont été publiées par le P. J. Kleintjens, *De Jezuietenstichting te Destelbergen,* dans les *Bijdragen tot de Geschiedenis,* t. XXV, 1934, pp. 202-243.

(25) Voir C. Terlinden, *Guillaume Ier roi des Pays-Bas et l'Eglise catholique en Belgique (1814-1830),* t. I, pp. 267 et 268, Bruxelles, 1906. — S. Stokman, *De religieuzen en de onderwijspolitiek der Regeering in het Vereenigd Koninkrijk der Nederlanden (1814-1830),* pp. 56-59, La Haye, 1935.

mune de Destelbergen ». Elles sont au nombre de trente-trois.

Le 25 avril, le roi ordonna de prendre les dernières informations sur Destelbergen et de prononcer ensuite la dissolution de cette communauté. Le 14 mai suivant, le sous-intendant de Gand vint porter au supérieur un arrêté du gouverneur, daté de la veille, en vertu duquel l'ordre royal devait être exécuté dans les huit jours.

Le P. Leblanc avertit immédiatement Mgr de Broglie et lui envoya une copie de l'arrêté. Dès le 16, l'évêque répondit « au supérieur de la maison de retraites à Destelberg ». Il lui ordonnait de ne pas bouger jusqu'à nouvelle instruction de sa part et lui confiait qu'il écrivait le jour même au gouverneur. Nous avons conservé cette longue et très énergique lettre de protestation.

Mgr de Broglie y repousse le mot de « congrégation » employé dans le décret. Destelbergen est une « annexe du séminaire épiscopal ». Il n'accepte pas davantage celui de « jésuites », car ce dernier terme ne convient ni au supérieur ni aux autres membres de la communauté ([26]). Il prie le gouvernement de surseoir à l'exécution de l'ordre royal, car il va écrire lui-même au roi « pour la révocation de l'injustice qu'on lui a fait commettre ».

Cependant le 22 mai, le sous-intendant était renvoyé par le gouverneur à Destelbergen, pour y faire exécuter le décret de dissolution. On retarda encore celle-ci jusqu'au 29, puis jusqu'au 5 juin. En attendant ce jour, les PP. Leblanc et Bruson se rendirent à Gand où, en l'absence de l'évêque, le vicaire général Lesurre leur donna la consigne de rester à Destelbergen jusqu'à l'arrivée de la force armée et de venir ensuite se réfugier à l'étage supérieur de l'évêché. Avec sa noblesse d'âme ordinaire, l'évêque se rallia pleinement à cette décision de son vicaire général, malgré les appréhensions de plusieurs autres

(26) L'évêque, quand il parle ainsi, se base évidemment sur le fait que tous, même Leblanc, ne sont encore que novices. Il reprend d'autre part dans sa lettre un passage de celle qu'il avait écrite jadis au duc d'Ursel. Il y avouait qu'il avait envoyé à sa maison de retraites « plusieurs jeunes clercs qui témoignaient le désir d'entrer dans la société des jésuites établie en Russie ». Il écrivait encore dans ce dernier document : « Et si jamais la société des jésuites était rétablie dans ce pays, ces jeunes gens pourraient en peu d'années diriger en grande partie des collèges de mon diocèse ».

membres du conseil épiscopal. Bien plus, il vint lui-même, le 3 juin, à Destelbergen, et communiqua sa volonté aux novices réunis à la chapelle : ils devaient dans cette circonstance se montrer les défenseurs de la liberté de l'Eglise. Plus tard cependant il admit que la communauté se dispersât sur une sommation préliminaire à l'envoi de la force.

Une telle sommation fut présentée au P. Leblanc, le 7 juin suivant, par le maire de Destelbergen, commissionné par le Gouverneur. Ce brave homme, très ennuyé de la besogne qu'on lui faisait faire, supplia le supérieur de s'exécuter. Le P. Leblanc donna aussitôt à tout son monde l'ordre du départ. Ils avaient à se rendre au palais épiscopal.

La Compagnie renaissante en Belgique avait passé à Destelbergen un peu plus de quatorze mois.

Au palais épiscopal de Gand.

Le titre de palais semble bien prétentieux pour désigner l'ancienne propriété des jésuites anglais, située au *Steendam,* qui servait de résidence à Mgr de Broglie. La plupart des jésuites y occupèrent le deuxième étage, tandis que les appartements de l'évêque se trouvaient au premier. Le chiffre des religieux atteignit certainement 43 au début de 1817. Il diminua ensuite par l'envoi de plusieurs scolastiques à Hildesheim, ainsi que nous le dirons plus loin.

Pendant les vingt mois environ durant lesquels la Compagnie jouit de l'hospitalité de Mgr de Broglie, huit novices furent reçus. Tous, sauf un seul, appartenaient au diocèse de Gand. On comptait parmi eux deux des séminaristes poursuivis par l'empereur des Français pour leur attitude vis-à-vis de M. de La Brue. Pierre Walle avait été déporté à Wesel. J. Van der Moere, le futur historien de cet épisode glorieux, était parvenu à se dérober aux recherches de la police.

Après leur noviciat, les scolastiques étaient appliqués aux études de philosophie et de théologie. Le Père Général leur avait envoyé de Russie deux Pères belges, dont l'un, le plus connu et le plus apprécié pour ses qualités pédagogiques, Corneille Van Everbroeck, enseigna le dogme : il deviendra plus tard professeur à l'université grégorienne. Les études semblent s'être poursuivies avec une grande régularité. On ne faisait même pas grâce aux étudiants de ces discussions solennelles que, dans

la Compagnie, on appelle les Disputes mensuelles. Le P. Leblanc, au bout d'un certain temps, s'enhardit jusqu'à réunir une fois par mois pour le dîner sa communauté à Destelbergen. M. Gobert n'était que trop heureux de fournir aux jeunes jésuites l'occasion de se détendre.

Le supérieur du noviciat sentait fort bien la délicatesse de la situation de ses religieux qui, tout en payant pension à l'évêché, occupaient une partie de ses locaux et compromettaient le chef du diocèse aux yeux du gouvernement. Il jugeait d'ailleurs que tout groupement des jésuites en Belgique ne pouvait avoir qu'un caractère aléatoire. Aussi lui eût-il paru préférable de partir sans tarder pour la Suisse, où la Compagnie s'était reconstituée en certains cantons et possédait déjà des collèges. D'autres Pères, et surtout le P. Bruson, étaient d'un avis opposé. Pour eux, il ne fallait quitter le pays qu'en cas d'impossibilité absolue d'y rester. Agir autrement, ce serait perdre bien vite le contact avec la patrie et compromettre le rétablissement de l'Ordre en Belgique. Le Père Général se ralliait plutôt à cette dernière manière de voir. Mais il voulait surtout éviter, soit en Belgique soit ailleurs, la dispersion des novices et des étudiants. Il recommandait en outre d'agir en tout de concert avec celui que, dans la correspondance entre la Belgique et la curie des jésuites, on appelait : le Bienfaiteur, ou plus souvent : le Protecteur, c'est-à-dire Mgr de Broglie.

En 1816 et 1817, l'attention du gouvernement se porta beaucoup plus sur celui-ci que sur les jésuites recueillis dans sa maison. A l'opposition de Mgr de Broglie à la Loi Fondamentale s'étaient joints peu à peu plusieurs autres griefs du gouvernement (27). Un mandat d'amener allait être lancé contre lui quand il partit secrètement pour la France, le 17 mars 1817. Le 8 novembre, la Cour d'assises du Brabant méridional le condamnait par contumace à la peine de la déportation.

Au moment de quitter sa capitale, l'évêque avait prié le P. Leblanc de l'accompagner. Bientôt il lui fit comprendre son désir de voir les jésuites se retirer de son palais. Le P. Leblanc écrivit dans ce sens au Père qui le remplaçait à Gand. Mais les vicaires généraux, et surtout M. Lesurre, jugèrent cette mesure regrettable et demandèrent à l'évêque de ne pas permettre ac-

(27) Terlinden, *op. cit.*, t. I, pp. 73-229.

tuellement son exécution. Monseigneur céda d'abord, puis, au bout de douze jours, donna un ordre formel de départ ; mais, sur de nouvelles et de plus vives représentations de ses conseillers, il se rendit.

Ces faits provoquèrent dans la communauté des interprétations diverses. Les consulteurs de la maison, parmi lesquels le P. Bruson, qui étaient de l'avis de M. Lesurre, prétendirent — à tort, semble-t-il — que le P. Leblanc était l'inspirateur de l'ordre épiscopal. Le P. Leblanc, de son côté, estima toujours que ses consulteurs avaient, dans ce cas, désobéi non seulement à lui-même mais surtout à l'évêque, représentant du Général. Revenu au bout de quelque temps au palais épiscopal, il s'appliqua d'ailleurs à dissiper, par sa conduite pleine de charité, les préventions de certains membres de sa communauté. Le R. Père Brzozowsky, en des lettres pleines de calme et de sagesse, travailla aussi à rétablir l'union, sans omettre cependant de juger l'attitude du Supérieur et de tirer pour l'avenir les leçons de ce petit incident.

La descente de police au palais épiscopal.

Le P. Leblanc allait d'ailleurs bientôt voir se réaliser son projet de départ pour la Suisse de la plupart des jésuites belges. Après la condamnation de Mgr de Broglie, le gouvernement, considérant le siège épiscopal comme vacant, ordonna au chapitre de nommer des vicaires capitulaires. Les vicaires généraux ([28]) ayant continué de gouverner le diocèse au nom de l'évêque, le baron de Goubau fit envahir le palais épiscopal par la police, saisir les papiers de l'évêché et expulser ses secrétaires.

Cette descente de police eut lieu le 24 février 1818. Les scellés furent apposés sur toutes les chambres. Comme il n'était plus possible d'y passer la nuit, le procureur du roi permit, le soir, à tous les habitants de l'évêché de s'en aller avec leurs papiers personnels, qui furent préalablement examinés. Le P. Leblanc s'était retiré dans une maison de confiance où devaient

(28) MM. Lesurre, Goethals et Martens. Le premier fut expulsé du royaume le 16 mai 1818. Les autres et le secrétaire de l'évêché, Boussen, arrêtés, passèrent cinq mois en détention préventive, mais furent acquittés en Assises. Terlinden, *op. cit.*, pp. 237-240.

le rejoindre ses subordonnés pour recevoir ses directives. La plupart d'entre eux, de l'avis du « remplaçant du Protecteur », M. Lesurre, et des consulteurs, furent envoyés en Suisse dans le courant du mois de mars. Le P. Leblanc, avec six novices dont les noms n'étaient pas connus de la police, fut recueilli dans la demeure d'un ami, M. Helias d'Huddeghem, où ils restèrent jusqu'en septembre 1818, revêtus d'un habit laïque. Ensuite ils rejoignirent leurs confrères en Suisse. Seuls, les PP. Bruson, et Le Maître restèrent à Gand. Le premier, invité par le Père Général à traiter son compagnon « comme son frère », était chargé d'examiner les candidats belges qui se présenteraient pour la Compagnie et de les envoyer en Suisse, s'il les jugeait aptes à entrer dans l'Ordre. Quant aux jésuites de Hollande et à ceux qui pourraient se trouver en Belgique en dehors de Gand, ils furent placés, après le décès du P. Luyten (19 janvier 1819), sous la juridiction du P. Pierre De Hasque, « pasteur de l'église de Culenborg, une des résidences hollandaises ». Ce jésuite recevait le titre de « supérieur de tous les nôtres dans les missions de Belgique ». C'était, on s'en souvient, un ancien Père de la Foi, économe à Roulers, et reçu comme novice à l'ouverture de la maison de Rumbeke.

Dès les premiers jours de l'établissement des Pères à Destelbergen, le Père Général avait témoigné sa gratitude et celle de la Compagnie à l'évêque de Gand. « Un petit noyau, l'espérance de mon Ordre renaissant en Belgique, lui écrivait-il, s'était formé et croissait par les bontés et sous la protection de Votre Excellence. Une tempête subite aurait tout dissipé sans espérance, si la surveillance et la générosité de Votre Excellence n'avaient offert à nos jeunes élèves un asile où ils pussent du moins respirer un peu et prendre des mesures pour leur sûreté future et pour leur persévérance dans leur sainte vocation. Peut-être la Providence ne permettra-t-elle pas qu'ils soient arrachés à ce saint asile ; et en tous les cas, lorsque Dieu daignera rendre le calme, ils reviendront et la Compagnie vous devra, Monseigneur, son existence dans ces belles contrées » (Lettre du 26 septembre 1816).

La province belge a toujours gardé le souvenir reconnaissant du « Protecteur ». Les jésuites qui avaient vécu dans son palais aimaient à se rappeler les jours heureux qu'ils y avaient passés. L'Ordre n'oublie pas non plus ces chanoines qui se montrèrent

si bienveillants pour lui en ces moments difficiles. Il sait que le diocèse de Gand lui a fourni un grand nombre de ses premiers novices en Belgique et que beaucoup parmi eux marquèrent ensuite dans l'enseignement et l'apostolat.

IV. LES JÉSUITES BELGES DANS LA DISPERSION (1818-1830).

Après l'échec de leurs essais de groupement, même dissimulés sous le titre de « Maison des Exercices spirituels », les jésuites belges renoncent à vivre en communauté dans leur pays. A part deux, puis quatre Pères, qui exercent le saint ministère à Gand, c'est en Allemagne, en Suisse, en Hollande qu'il faut les chercher. Nous y ajouterons les religieux assez nombreux envoyés en Amérique surtout depuis 1816.

Les jésuites belges englobés dans la vice-province de Suisse, Basse et Haute-Allemagne (1821) [29].

Trois mois à peine après son élection, le 8 janvier 1821, le Père Général Fortis érigeait la « vice-province de Suisse, Basse et Haute-Allemagne » [30]. Le catalogue du personnel de cette vice-province, dressé au début de 1822, énumère les domiciles qui la composent. Ce sont ; en Suisse : le collège et la maison de probation de Brigue, le collège de Fribourg et la résidence de Sion ; en Allemagne, les maisons de Hildesheim, de Dusseldorf et de Dresde ; en Hollande, le séminaire et la mission de Culenborg, les missions d'Amsterdam, de La Haye et de Nimègue ; enfin en Belgique, la résidence de Gand. On rencontre dans toutes ces maisons, sauf à Dusseldorf et à Dresde, un nombre plus ou moins grand de Belges.

Jésuites belges à Hildesheim.

A Hildesheim, les jésuites belges n'ont jamais été très nombreux et du reste ne sont pas restés longtemps.

En septembre 1817, sept scolastiques théologiens, avec leurs

(29) Les Pères belges envoyés aux Etats-Unis ne seront pas rangés dans cette vice-province. Ne le seront pas non plus quelques jésuites, comme le P. Gilles Henry, qui resta au Caucase jusqu'en 1827 et fut envoyé ensuite dans les îles de l'Archipel grec (voir plus haut, p. 46).

(30) En 1826 cette vice-province deviendra la province de Germanie Supérieure.

deux professeurs, étaient partis du palais épiscopal de Gand pour Hildesheim. Ils y étaient appelés par un ancien jésuite, le P. F.-X. Lüsken, devenu président du grand séminaire et qui le resta après sa réadmission dans la Compagnie, en cette même année 1817. Ce bon Père souhaitait recevoir des jésuites belges afin de pouvoir confier à quelques-uns des chaires de théologie au séminaire épiscopal et employer les plus jeunes comme régents dans un gymnase de la ville, avant ou après leurs études théologiques au même séminaire. Il espérait arriver ainsi peu à peu à rétablir la Compagnie dans cette partie de l'Allemagne. Mais on devait se presser : le prince-évêque, Fr. E. de Furstemberg, était presque octogénaire et l'on pouvait redouter, après sa mort, l'action d'influences anticatholiques, ou certainement antijésuitiques dans son diocèse. Le Père Général approuva le projet, tout en stipulant que les jeunes jésuites pourraient être rappelés dans leur pays, dès qu'on y aurait besoin d'eux, et qu'ils ne seraient appliqués à l'enseignement que leurs études philosophiques ou théologiques achevées.

L'expérience de Hildesheim ne fut pas couronnée de succès. Voici les raisons de cet échec. Si un jeune Père belge, le P. Elaerts, fut pourvu régulièrement d'une chaire au gymnase, la proposition d'introduire un second jésuite dans le corps professoral de ce collège souleva une telle opposition qu'on dut y renoncer. Ensuite les moyens financiers nécessaires à l'entretien des scolastiques qui étudiaient au séminaire furent tout à fait insuffisants. Enfin, il ne se présenta que fort peu de candidats à la Compagnie dans cette partie de l'Allemagne. Aussi, bien que le P. Lüsken n'ait pas târi d'éloges, dans ses lettres au général, sur les services que lui rendaient au gymnase, au séminaire et dans l'apostolat, les jésuites qui lui avaient été prêtés, bien qu'il relevât volontiers l'influence exercée par eux sur la jeunesse estudiantine et sur les séminaristes, le P. Fortis jugea qu'il n'y avait pas lieu de prolonger leur séjour en Allemagne. Leur départ fut décidé lors de la visite du Père Godinot, provincial, en 1823. Il ne resta plus à Hildesheim que le P. Beckx, futur général de la Compagnie, et le P. De Vis.

Les jésuites belges en Suisse.

A la suppression de la Compagnie, la province de Germanie supérieure comprenait le Tyrol, la Souabe et la Suisse. Dans

ce dernier pays, l'Ordre dut son rétablissement à deux prêtres, l'un italien, le P. Sineo della Torre, l'autre français, le P. Godinot, devenus jésuites après avoir été Pères de la Foi. Tous deux travaillèrent en Suisse depuis 1805 : le premier rétablit l'Ordre à Sion, à Brigue et à Fribourg ; le P. Godinot sera de 1821 à 1824, le premier supérieur de la vice-province de Suisse, Basse et Haute-Allemagne.

Le départ des premiers jésuites belges pour la Suisse remonte, nous l'avons dit, à 1818. A partir de 1820, les envois de candidats, le plus souvent examinés en Belgique par le P. Bruson, se régularisent. Nous connaissons cinq recrues pour 1820-1821 ; quatre pour 1822-1823 ; une pour 1824 ; huit pour 1825 ; trois pour 1826 ; sept pour 1827 ; sept pour 1828 ; une pour 1829 et sept pour 1830. Ces novices, dont une petite minorité seulement était d'origine hollandaise, firent leurs deux années de probation à Brigue jusqu'en 1827, à Estavayer, ensuite.

Les frais de l'entretien des novices et des scolastiques pendant leurs études étaient supportés en bonne partie par la générosité spontanée de bienfaiteurs de Belgique. Dès le 10 avril 1818, le P. Leblanc écrivit au P. Brzozowsky une lettre dont nous transcrivons le passage le plus important.

« Des habitants vraiment pieux de ce pays ont ressenti une vraie douleur de l'éloignement de la plupart des nôtres, et de la possibilité que ceux qui restent doivent aussi bientôt se retirer... Je les ai consolés en leur disant que l'intention absolue de Votre Paternité était que les absents continuassent d'appartenir aux lieux qu'ils quittent nécessairement et momentanément, pour y revenir dès qu'il sera possible ; que d'ailleurs Votre Paternité était par elle-même très portée à conserver d'une ou d'autre manière la Compagnie dans ces contrées qui lui ont de tout temps fourni beaucoup d'excellents sujets. Plusieurs de ces personnes respectables et zélées, soit par reconnaissance de cette bonne disposition de Votre Paternité, soit pour en assurer davantage la durée, me chargent expressément d'écrire à Votre Paternité qu'elles désirent établir des fonds fixes ou rentes qui seraient consacrées à fournir aux besoins de ceux qui seraient hors du pays pendant tout le temps de leurs études, pourvu qu'on eût la certitude que du moins la plupart reviendraient, ou pour prendre des établissements quand on le pour-

rait, ou comme missionnaires, si la persécution continuait... ».

Le P. Brzozowsky accepta avec reconnaissance, par sa lettre du 26 mai 1816, l'offre venue de Belgique. Il s'engageait — et le P. Fortis renouvellera cet engagement — « à consacrer au service du pays un certain nombre de sujets nationaux à peu près égal à celui que le pays entretiendrait au noviciat et aux études ». Il chargeait le P. Leblanc de fixer le détail avec les bienfaiteurs. Ce fut Madame Le Candèle de Gysegem qui groupa les souscripteurs. Elle-même versa à plusieurs reprises des sommes importantes. Aux contributions financières fournies par l'organisme ainsi constitué, s'ajoutèrent quelques pensions payées par les parents des novices, des aumônes et dons extraordinaires dont la destination était moins limitée. Le Père Leblanc estime à un total de 43.000 frs les sommes qui lui avaient été expédiées jusqu'en juillet 1820, donc pour environ deux années.

L'arrivée des Belges en Suisse fut providentielle pour les jésuites de ce dernier pays. Du point de vue financier, elle leur apporta un appoint qui leur était absolument nécessaire. Mais ce fut surtout dans les collèges, dans le ministère, et subsidiairement dans le gouvernement de la vice-province, puis de la province, que les Pères belges vinrent en aide à leurs confrères helvètes. La « Haute-Germanie » leur dut en partie son essor.

Parmi les jésuites employés dans le gouvernement, nous trouvons, outre le P. Leblanc (Brigue), le P. Jean Janssen de Bruxelles, plus tard secrétaire de la Compagnie, puis assistant de Germanie ; le P. Antoine Petitjean, de Namur et le P. Pierre Walle, que nous avons déjà rencontré ([31]). Ces trois Pères furent recteurs du collège ou du pensionnat de Fribourg. Celui-ci n'atteignit d'ailleurs sa grande réputation qu'après 1830.

La plupart des scolastiques et des prêtres occupèrent dans les collèges ou pensionnats de Brigue, de Sion, de Fribourg et d'Estavayer un poste de surveillant ou de professeur. Ils semblent s'être distingués en deux points. D'abord par la publication de manuels, dont le besoin se faisait sentir alors en Suisse : le P. Van Iseghem commença dans ce pays l'édition de ses grammaires latines ; le P. Coppens, futur provincial de Belgique,

(31) Voir p. 55.

publia à Fribourg son cours de géographie ancienne et moderne. Ils se firent ensuite remarquer dans l'étude des mathématiques, de la physique et des sciences naturelles : les Pères Maes, de Maastricht, et J.-B. Wiere, de Moorslede, enseignèrent ces branches avec succès, développèrent les cabinets de physique et les laboratoires et formèrent de riches collections.

Un certain nombre de Pères belges furent consacrés au saint ministère, surtout dans les cantons catholiques où se trouvaient leurs collèges. Le P. J.-B. Boone, âgé en 1821 de vingt-sept ans, et le P. Roothaan y prêchèrent de grandes missions populaires. Ils créèrent ainsi un mouvement qui se développa dans la suite.

Les résidences de Hollande.

Les résidences de Hollande différaient beaucoup de l'établissement d'Hildesheim et des collèges ou pensionnats de Suisse. A La Haye, à Nimègue, à Culenborg (Gueldre), les jésuites desservaient comme curés une église paroissiale et ils en desservaient deux à Amsterdam. Dans chacune des maisons annexées à ces églises ne demeuraient que deux ou trois Pères. Outre leurs offices strictement paroissiaux, ils dirigeaient des associations pieuses très florissantes. Les généraux se plaignent souvent de recevoir trop rarement des nouvelles de ces maisons. Peu nombreux, toujours tenus en haleine par leur ministère, souvent entrés ou rentrés dans l'Ordre alors qu'ils étaient déjà prêtres, ces Pères ne menaient pas toujours une vie religieuse aussi strictement réglée qu'on l'eût souhaité à Rome.

Le petit séminaire de Culenborg.

L'histoire de ce petit séminaire, dont l'existence fut courte (1818-1825) mais brillante, nous est connue par un bon nombre de documents. Elle se rattache à l'histoire de la liberté d'enseignement dans le royaume des Pays-Bas. En 1817, en effet, il n'existait en Hollande même aucun petit séminaire où les jeunes gens, ceux surtout qui se destinaient à l'état ecclésiastique, pussent étudier les humanités. D'autre part, le gouvernement témoignait à cette époque moins d'hostilité aux catholiques du nord qu'à ceux du sud. Aussi l'internonce Ciamberlani, vicesupérieur de la Mission de Hollande, et l'archiprêtre d'Utrecht,

M. Van Nooy, poussèrent-ils le P. Pierre De Hasque, l'ancien Père de la Foi que nous avons déjà rencontré à plus d'une reprise, qui était alors supérieur de la résidence de Culenborg, à aller hardiment de l'avant. Celui-ci, après s'être ouvert du projet au bourgmestre et à plusieurs personnalités de la ville, acheta, pour y établir le séminaire, une propriété qui avait jadis appartenu à la résidence de la Compagnie. Le 4 juillet 1818, l'archiprêtre Van Nooy adressait aux catholiques du district d'Utrecht une circulaire qui leur annonçait la prochaine ouverture de l'établissement et sollicitait leur générosité en sa faveur. A l'inauguration des cours, le 20 octobre, le collège ne comptait encore que 17 internes et 10 externes.

Les difficultés furent multiples dès les débuts. Il y eut d'abord l'opposition du Père Général, le Père Fortis. Avec beaucoup de clairvoyance, il estimait qu'étant donné les dispositions du gouvernement hollandais et les expériences récentes de Destelbergen et de Gand, le moment semblait peu indiqué pour ouvrir un collège qui serait dirigé en fait par la Compagnie. Il se demandait en outre où celle-ci en trouverait les futurs professeurs. Enfin il exprimait son mécontentement sur la précipitation qu'on avait mise à agir et à acheter, sans son autorisation préalable, la maison dont il a été question plus haut. Le P. De Hasque répondit qu'il avait eu la main forcée et le Père Général céda, lui aussi, aux instances de Mgr Ciamberlani.

Comme l'avait prévu le P. Fortis, il fut bien malaisé de trouver des professeurs. On dut se contenter d'abord de deux novices hollandais, déjà prêtres, qui se formaient en France auprès du P. de Clorivière. On leur adjoignit un prêtre séculier. Tel était le personnel quand les cours s'ouvrirent. En 1819 deux Pères belges, les Pères Loncke et Lambert De Hasque, furent envoyés de Hildesheim. En 1821, un autre belge, le Père Van der Moere, vint prendre la direction du petit séminaire.

Les autorités civiles causèrent aussi beaucoup de difficultés au nouveau séminaire. Dès l'ouverture des cours, les « curateurs des écoles latines » avaient écrit au ministère de l'instruction publique qu'une « école de bienfaisance » existait illégalement à Culenborg. A l'intervention du ministre et du gouverneur de la province, l'administration communale dut ouvrir une enquête. Celle-ci semble s'être terminée à l'avantage du

séminaire. Le supérieur, qui était alors le Père Mulders, fit valoir qu'il s'agissait non pas d'une « école de bienfaisance, mais d'un petit séminaire ».

Les années suivantes le nombre des élèves monta graduellement. Il était d'une centaine pendant l'exercice 1821-1822 et de deux cents environ en 1824-1825. Le renom du collège s'était en effet vite répandu dans le pays. Les archiprêtres ne pouvaient assez louer la piété des élèves et leur esprit d'émulation.

Mais le roi Guillaume était décidé à faire disparaître les collèges libres. Dès le 3 juin 1824, le Père Van der Moere recevait du gouverneur de la province de Gueldre un questionnaire sur son établissement. Le 14 juin 1825 parut le décret célèbre supprimant tous les collèges et petits séminaires qui avaient été ouverts sans le consentement du roi. Les archiprêtres, dont dépendait Culenborg, imitant les vicaires généraux et les évêques des autres parties du royaume, protestèrent auprès du souverain et fixèrent la rentrée des cours au 6 octobre. Mais le dernier jour de septembre, l'autorité communale fit savoir que l'ordre du roi devait être exécuté le jour même.

La résidence de Gand et le collège de Beauregard à Liège.

L'arrêté du 15 juin frappa encore un autre établissement où enseignaient quelques jésuites belges : le collège de Beauregard à Liège. Nous rattacherons son histoire à celle de la résidence de Gand, où demeurèrent les Pères restés en Belgique en 1818 où qui y revinrent dans la suite.

Aux Pères Bruson et Le Maître vinrent s'adjoindre à Gand d'abord le Père Is. Van de Kerckhove et plus tard le Père J.-B. Boone, deux orateurs qui devaient acquérir une grande réputation en Belgique. Il fallait user de beaucoup de prudence, le gouvernement surveillant de près les jésuites. Les Pères avaient donc plus d'un domicile légal. Ils se réunissaient seulement pour les repas et certains exercices spirituels, d'abord dans un appartement, puis, à partir de 1823, dans l'abbaye d'Oost-Eecloo, qui fut plus tard cédée aux jésuites par les religieuses qui la possédaient et devint la résidence actuelle de la rue d'Assaut. Elle fut élevée en 1826 au rang de maison-professe.

La santé du P. Bruson ne lui permettait plus guère le travail apostolique. Il dirigeait l'activité de ses confrères, gouvernait

la maison, continuait à avoir beaucoup de relations, à recevoir des aumônes considérables, à recruter et à examiner les candidats pour la Compagnie.

Les autres Pères s'employaient de préférence à l'œuvre des retraites données à tous, mais surtout au clergé séculier. Les *Lettres annuelles* fournissent pour l'année 1822 le chiffre de 3000 personnes environ, dont 500 prêtres, ayant suivi une de ces retraites. Les Pères prêchaient aussi des missions.

En 1824, des feuilles libérales attirèrent l'attention du gouvernement sur les retraites sacerdotales qui avaient eu lieu dans le diocèse de Tournai. Le roi demanda aux évêques de cesser ces réunions qui, disait-il, « privaient les églises de leur pasteur » et « constituaient une pratique nouvelle ». Ces raisons ayant été réfutées par les autorités ecclésiastiques, Guillaume envoya des ordres pour que l'on empêchat désormais les retraites communes de prêtres séculiers. L'année suivante, la prohibition royale s'étendit aux missions. « Ne faisaient-elles pas injure aux curés, supposés peu capables d'instruire par eux-mêmes leurs peuples » ? Ces mesures n'empêchèrent d'ailleurs pas les jésuites d'atteindre encore en 1825, environ 2500 fidèles par leurs Exercices spirituels.

La fin de cette année 1825 fut marquée par la fermeture du collège de Beauregard à Liège. C'était une ancienne abbaye, qui appartenait à un pieux laïque, Guillaume Stas. Il y avait installé une école d'humanités. Un autre laïque, lui aussi admirable chrétien, M. Kersten, directeur du *Journal historique et littéraire,* y enseignait la rhétorique. Les autres postes étaient confiés soit à de jeunes clercs, soit à des jésuites. Ceux-ci n'arrivèrent au collège que dans les derniers mois de 1824. Dans la pensée de M. Stas, ils devaient reprendre peu à peu l'établissement. Le Père Meganck devint préfet des études. On envoya de Suisse, pour l'aider, le Père Franckeville, déjà prêtre et futur provincial de Belgique, et trois scolastiques. Seuls, Stas, Kersten et le vicaire capitulaire, Barett, étaient au courant de la profession religieuse des Pères. Après le décret de 1825, Stas crut quelque temps qu'il pourrait sauver son école. Il multiplia les démarches pour y aboutir. Mais l'ordre royal de fermeture arriva le 29 décembre. Le collège de Beauregard était alors en pleine prospérité.

Jésuites belges en Amérique avant l'apostolat du Père De Smet (1838) ([32]).

Dans l'histoire des jésuites belges en Amérique antérieurement aux débuts des grandes missions du Père De Smet au Missouri et dans l'Orégon, il faut distinguer deux périodes : jusqu'en 1816 et après cette année.

Jusqu'en 1816, l'impulsion vient surtout du Père Brzozowsky. Il répète au Père Fonteyne le propos d'un archevêque, ancien jésuite, sans aucun doute l'évêque de Baltimore, Mgr Carroll : « C'est en Amérique que doit maintenant s'établir la Compagnie ; en Europe, il lui reste à peine quelque place ».

Les premiers à répondre à cet appel furent les Pères François Malevé et Jean Henry, dont il a été question plus haut ([33]). Engagés dans l'ordre en Russie, ils allèrent terminer leur formation religieuse à Georgetown, en 1806. Leur carrière apostolique fut malheureusement courte. Ils moururent respectivement en 1822 et en 1823. Un autre belge, Jean Beschter, parti en 1807, entra dans la Compagnie en Amérique même. Il occupera jusqu'en 1842 un bon nombre de postes, surtout en Pensylvanie et au Maryland.

Mais on doit surtout nommer, parmi les jésuites envoyés aux Etats-Unis avant la fin de 1816, Pierre Malou et Théodore de Theux.

La vie du premier tient du roman. Né en 1753 à Ypres, il se marie en 1777. D'un de ses fils naîtront Jules, futur premier ministre de Belgique, et Jean-Baptiste, futur évêque de Bruges. Il défend les privilèges de sa ville natale contre Joseph II, commande les volontaires de West-Flandre pendant la Révolution brabançonne, favorise autant qu'il le peut les projets de Dumouriez pour l'établissement d'une République belge, va plaider cette cause à Paris sous la Convention, enfin part pour l'Amérique afin de s'y établir définitivement et de s'y livrer à des opérations de bourse. Mais la mort de sa femme le bouleverse et change la direction de sa vie. Il entre dans un séminaire allemand, puis au noviciat de la Compagnie à Dunabourg (1805).

---

(32) Cet apostolat ne nous retiendra guère. Nous avons en effet publié dans cette revue, en 1932, un article intitulé : *Les missionnaires belges aux Etats-Unis*. Nous en résumons ici une partie.

(33) Voir p. 45.

Après avoir enseigné les langues dans plusieurs collèges de Russie, il repart pour l'Amérique. Il y remplira des fonctions pastorales à New-York jusqu'à sa mort en 1827. Malheureusement ses dernières années furent pénibles. En conflit avec son évêque, il fut quelque temps privé de juridiction. A cette occasion, il quitta même la Compagnie et n'y rentra plus, pour des motifs d'ailleurs approuvés par le Père Général. C'était un prêtre zélé et un orateur remarquable. Mais ses lettres nous révèlent un caractère entier et original, qui se ressent de sa vie aventureuse.

Le Père de Theux de Meylandt était wallon, comme Malevé, Henry et Beschter, et, comme eux aussi, il fut prêtre séculier avant d'entrer dans la Compagnie. Depuis la fin de son noviciat, au Maryland, en 1818, jusqu'à sa mort, en 1848, il réussit également dans la carrière professorale, dans le saint ministère, dans la direction et le gouvernement, en qualité de maître des novices, de recteur et de supérieur des missions du Maryland et du Missouri. Pierre De Smet lui dut en bonne partie sa formation religieuse ; ses lettres nous parlent longuement des vertus du Père de Theux. Ce fut certainement l'un des hommes les plus complets que la Belgique ait donnés aux Etats-Unis.

Il est probable que de Theux, parti en 1816, fut gagné à l'apostolat américain par un prêtre séculier belge bien connu, Charles Nerincx, surnommé l'apôtre du Kentucky. Nerincx a été depuis 1816 le principal recruteur de clercs belges pour les Etats-Unis. Il emmène avec lui dix recrues en 1817 et huit en 1821. Parmi ces derniers se trouve Pierre De Smet. Très attaché aux jésuites, ayant reçu du Père Général le pouvoir d'engager des candidats pour l'ordre de saint Ignace, Nerincx envoie à peu près tous ses compagnons de voyage au noviciat.

Avant l'entrée en scène du Père De Smet les Pères se consacrèrent surtout au ministère auprès des Blancs. Mais le futur apôtre des Peaux-Rouges trouva un précurseur en la personne du Père Van Quickenborne.

Né à Peteghem en 1788, entré prêtre dans la Compagnie en 1815, parti pour l'Amérique à la fin de son noviciat, il devint maître des novices. A la demande de Mgr Dubourg, évêque de la Nouvelle Orléans, il alla se fixer avec ses novices, en 1823, dans une propriété située à Florissant, au nord de Saint-Louis,

propriété qui allait devenir le séminaire des missions indiennes du Missouri.

Déchargé plus tard de ses fonctions de maître des novices, il fit, en 1827 et 1828, deux visites aux Osages du Kansas. Ses deux plus grandes missions chez les Indiens se placent en 1835 et 1836. Il alla trouver chez elles un bon nombre de peuplades ; mais il ne put établir qu'un poste fixe, à Salt-Creeck, chez les Kickapoos. Il allait se mettre à l'étude de la langue algonquine, intelligible pour le plus grand nombre de ces tribus, quand la maladie le terrassa. Il mourut à Portage des Sioux, le 17 août 1837. Il n'avait pas encore cinquante ans. L'année suivante, le Père De Smet devait commencer, par un voyage chez les Pottowatomies, visités déjà par le P. Van Quickenborne, la série de ses travaux apostoliques.

Telle fut, après les années de la dispersion de l'ancienne Compagnie, l'histoire des nouveaux jésuites belges, de 1786 à 1830. Nous l'avons appelée leur « vie secrète », car pendant ces quelques 45 années, ils ne purent qu'exceptionnellement se manifester comme jésuites en Belgique. La plupart d'entre eux furent formés en dehors du pays, en Russie et en Suisse. La plupart d'entre eux firent leurs études, pratiquèrent l'enseignement, exercèrent l'apostolat en dehors de Belgique, en Russie et en Suisse, ou encore en Allemagne, aux Etats-Unis, en Hollande. Ils gardèrent cependant assez de relations avec leur patrie pour qu'on y conservât leur souvenir et qu'on y désirât leur rétablissement en plein jour. Ils purent compter sur de nombreux, de fidèles, de généreux amis parmi les évêques et le clergé séculier et dans l'aristocratie.

Ces années furent pour eux des années de lutte. Mais aussi de préparation. Quand, après la Révolution belge, la proclamation de la liberté pour tous, ainsi que l'heureuse modification de l'état des esprits qui s'était opérée en leur faveur, leur permirent de rentrer dans le pays, ils purent aborder immédiatement les travaux conformes à leur institut, et en tout premier lieu l'enseignement de la jeunesse, les missions populaires et les Exercices spirituels.

E. de MOREAU, S. I.

LES CONDITIONS DE SUCCÈS DES ŒUVRES DE JEUNESSE.

Notes de pastorale.

Nous entendons par œuvre de jeunesse tout groupement constitué pour former les jeunes : l'école aussi bien que l'association. La formation doit se prendre dans toute l'acception de ce terme : éducation morale et religieuse, instruction et développement physique.

Car les conditions du succès, c'est-à-dire de la réalisation du but poursuivi, sont les mêmes pour tous les groupements, quelle que soit la fin qu'on vise. A notre époque, il est possible, sans trop de présomption, d'établir ces conditions. On vient en effet de faire, sur toute la surface de l'Europe, des expériences d'une ampleur incroyable et telles qu'on peut dire qu'il n'y en a jamais eu de pareilles. Le résultat de ces expériences n'est pas mystérieux : tout le monde peut le constater. Qu'il suffise de nommer le scoutisme, la jeunesse Balilla, la Hitlerjugend, les Sokols, la J.O.C., qui ont réuni des milliers, des millions de jeunes gens enthousiastes de leur Association.

Tous les mouvements de jeunesse n'ont pas fait preuve, au même degré, de dynamisme. Certains n'ont réuni qu'un petit nombre d'adhérents, quelquefois assez facile à grouper, plus difficile à conserver ; d'autres ont connu l'adhésion enthousiaste de la foule et d'une foule qui est restée fidèle. Quelques-uns ont exercé une influence profonde, ce qui ne veut pas dire heureuse, non seulement sur les associés, mais, par les associés, sur le pays tout entier, quand ce n'est pas sur le monde.

Où gisent les causes du succès ou de l'insuccès ? A chacun d'établir s'il lui plaît le palmarès des réussites ou des faillites. Je voudrais simplement expliquer ce qui me paraît être la raison des unes et des autres (1).

(1) Il n'est pas question ici d'esquisser une théorie complète des Œuvres de Jeunesse, ni, encore moins, de critiquer ce qui existe chez nous ou ailleurs ; je note brièvement des résultats d'expérience.

I

1. *Tout mouvement de jeunesse doit avoir des chefs,* des conducteurs, qui non seulement s'imposent ou sont imposés, mais qui sont acclamés avec conviction et enthousiasme par les troupes. J'entends par acclamation non le bruit factice et le « chahut » que la jeunesse est toujours ravie de faire à propos et hors de propos. Il s'agit d'un accueil fait par l'âme jeune toute entière, par l'intelligence juvénile, par la sensibilité frémissante, par la volonté d'action propre aux adolescents.

Ce qui constitue le chef n'est pas un acte d'autorité, ce sont des qualités personnelles, une valeur individuelle qui le désignent éventuellement à l'attention de ceux qui veulent hiérarchiser un mouvement et le synchroniser avec la marche générale d'un pays, d'un parti.

Il est très intéressant de noter les qualités du chef, telles qu'elles sont manifestées par l'expérience.

a. *D'abord il n'est pas nécessaire que le chef ait l'âge des unités de la troupe.* Si l'adage de l'apostolat de l'ouvrier sur l'ouvrier, du bourgeois sur le bourgeois, de l'intellectuel sur l'intellectuel, du jeune sur le jeune peut être considéré comme juste dans la plupart des cas, il n'en est pas de même quand il s'agit d'une direction, d'un commandement. Évidemment, un jeune garçon de 12 ans peut exercer une influence, un prestige sur quelques garçons du même âge. Mais si l'on veut grouper la masse des jeunes pubères, il ne paraît pas indiqué de les faire commander par un autre pubère. Il n'y a de cette promotion au commandement aucun exemple, c'est plutôt le contraire.

Les associations de jeunesse les plus dynamiques incontestablement sont toutes menées par des hommes qui n'ont plus du tout l'âge de ceux qu'ils mènent. La règle, c'est que ce sont des hommes, jeunes sans doute, mais qui mènent de beaucoup plus jeunes. L'orientation générale du mouvement, le choix et l'application des moyens de réalisation d'un idéal viennent d'hommes faits, ayant l'expérience et la maturité voulues pour mener sur le chemin de la vie, et possédant un sens très averti de la psychologie de la jeunesse. Éliminer de la direction effective d'un groupe de moins de vingt ans par exemple tous ceux qui ne les ont plus, pour laisser l'entière responsabilité à cette verte jeunesse, c'est stériliser le mouvement.

Cela ne veut pas dire que celui qui n'a que vingt ans est incapable de commandement, pour la seule raison de ces vingt ans. Il se peut qu'il ait par ailleurs les qualités requises. Ce que je prétends, c'est que celles-ci sont totalement indépendantes de l'âge qu'on a. La superstition de l'âge est une cause certaine d'échec. On n'est pas apte à mener la jeunesse, ni parce qu'on a vingt ans, ni parce qu'on en a quarante.

b. *Le vrai chef est d'abord quelqu'un qui possède un idéal exaltant.* Un idéal n'est pas quelque chose de vague qui s'exprime par des adjectifs grandiloquents, des épithètes sonores, de grands gestes. Un idéal, c'est d'abord une idée, c'est un complexe d'idées. C'est l'ensemble très riche d'idées qui veut être la solution d'un problème très grave.

Il n'y a jamais de soulèvement de masse, et donc de mouvement, s'il n'y a pas de très importantes, de très angoissantes questions qui se posent. Ces questions très nombreuses sont aussi très concrètes. Les solutions seront aussi très concrètes.

Une manière très simple de juger un « chef » et par conséquent de prévoir à l'avance la faillite ou le succès de son groupe, c'est de lui demander quel problème il entend résoudre, au concret, et comment ; de lui demander quels motifs il a de croire que les solutions qu'il préconise sont exactes.

Le chef est celui qui se fait un idée très nette, très concrète, très détaillée, des aspirations profondes, des détresses poignantes de la foule qu'il entend mener. Le chef est toujours un « sauveur ». Son premier devoir, dur, difficile, sera peut-être de révéler cette détresse à ceux qui en souffrent, ou du moins en sont victimes, sans le savoir : nous verrons cela tout de suite.

Le chef est donc un homme vraiment intelligent, très réfléchi, capable de méditation concentrée, nanti d'expérience, qui lui vient non pas tant de longues années que d'une acuité très intense d'observation. La méditation, souvent solitaire, des problèmes, non seulement l'a mis en présence de solutions âprement cherchées et soigneusement mises au point : elle l'a aussi convaincu qu'il a mission. L'approbation ou le mandat confié par l'autorité le confirme dans cette mission.

C'est donc aussi un homme qui a une foi ardente aussi bien en son idéal qu'en sa mission, un homme qui confond son idéal

avec sa raison de vivre : un passionné donc, rien du dilettante ou du comédien.

c. *Il a un sens très aigu de ses responsabilités ; de leur gravité aussi.* Il les prend hardiment. Naturellement, c'est un homme d'initiative : non pas en ce sens qu'il invente constamment de l'inédit et qu'il est plein d'imagination pour découvrir perpétuellement de quoi tenir en haleine des troupes lassées ; mais en vertu même de son caractère de chef, de « sauveur », il a vu le problème, il en a cherché la solution, il l'a trouvée, il la réalise.

Il n'est pas constamment à l'écoute, au dépistage de quelque chose à faire. Il consulte pour des mises au point, non pour recevoir des orientations qu'il ne pourrait déceler lui-même.

Bref : c'est quelqu'un ; il est lui-même ; il n'est pas « un autre »..., ni une doublure, ni un écho. Chaque fois qu'une masse humaine, de n'importe quel sexe, âge, ou condition, trouve ce chef, on peut être assuré du succès.

De braves gens, de braves jeunes gens, de braves jeunes filles, sages, dévoués, « gentils », souples, ne font en aucune façon office de chef. Jamais ils ne grouperont autour d'eux des troupes qui vaillent la peine et avec lesquelles on réalisera des projets sérieux.

Le manque d'influence réelle de certains groupes tient en premier lieu à ce qu'il n'y a pas de vrais chefs. L'incontestable prestige, l'efficience réellement désastreuse de certains autres groupes, tient à la présence, à leur tête, de chefs.

2. *Pour un groupe de jeunesse catholique,* la vitalité, c'est-à-dire la fécondité, sera conditionnée, si pas causée, par le fait qu'il est vraiment mené, commandé par un vrai chef.

a. *Quel sera son idéal, un idéal de chef, j'entends* ? Ce sera d'abord et avant tout une idée, très riche, de la situation présente de cette masse qu'il veut mener à un état plus parfait, à sa situation idéale.

Il devra donc avoir une claire vue des déficiences morales et religieuses de ce groupe, une claire vue du potentiel d'énergie que recèle ce groupe, une intelligence profonde des aspirations réelles de ce groupe.

Il devra faire le discernement entre les désirs conscients, ex-

primés, et leur vraie portée, qui échappe très souvent à ceux que travaillent certaines inquiétudes.

Il devra se faire un compte exact des causes qui agissent sur ce groupe pour lui donner la physionomie morale et religieuse qu'il présente pour l'instant.

Il devra posséder à la fois la compréhension et la pénétration suffisante pour que sa vision ait pour objet la masse, et non pas quelques unités faciles à toucher, que l'on peut grouper aisément avec l'illusion de faire une œuvre capitale, alors qu'en réalité on a cristallisé simplement un certain nombre d'éléments insignifiants, sans influence sur la masse, sans aucune capacité d'entraînement, de soulèvement, de conquête, malgré les noms pompeux dont on les affuble.

Il devra se faire une idée juste de la nature et du rôle d'une élite. Celle-ci n'est pas constituée par ceux que l'on juge ou qui se jugent « meilleurs que les autres », mais par ceux qui sont prêts à tout, au profit des autres, qui sont capables et décidés de donner, coûte que coûte, au reste de la masse dont ils ne se séparent jamais, ce qui lui manque.

Le chef discerne dans la masse les caractères d'élite : ce sont ceux autour desquels les autres font tout de suite cercle, ceux qui osent parler, ceux qu'on écoute, ceux dont on exécute avec entrain les projets.

b. *Le chef sera surtout celui qui se fait du catholicisme une idée vivante et vivifiante.*

Connaissant le fond des âmes, il voit d'emblée ce qui dans l'essentiel du catholicisme est exactement ce qui répond à ce fond. Sa vision de la vérité, de la morale, du culte est lumineuse et exaltante, parce qu'elle est sous l'angle des âmes qu'il faut sauver. Sa vision est pour ainsi dire triple : il voit la vérité catholique ; mais il voit aussi la misère, la médiocrité des jeunes qui ne la possèdent pas, ou presque pas ; il voit enfin ce que seraient ces jeunes, si la vérité vivait en eux.

Fasciné par cette triple vision, il veut s'y mettre tout entier pour en faire une réalité. Le jour où il s'y décide, où il se dresse pour s'y mettre, ce jour-là il est « chef », prince, c'est-à-dire principe vivant de vie meilleure.

Il ne lui manquera plus, pour que tout se passe selon l'ordre, que d'être approuvé comme tel par l'Autorité religieuse.

Il reste à voir maintenant quelles sont les conditions requises par son action. Ses qualités personnelles, son intuition lui feront découvrir les postulats objectifs de l'influence décisive sur une masse. Ce sera l'objet de la seconde partie de cet article.

II

Voici donc un chef, décidé à se dévouer : car sa décision de mener est exactement un don de soi. Pour réussir, se maintenir en tête de ses troupes, ou plutôt pour garder toujours dans la marche en avant ses troupes derrière soi, enthousiastes, résolues, il doit tenir compte du caractère très particulier, très complexe des âmes jeunes.

L'intention n'est pas d'esquisser une psychologie de la jeunesse : mais seulement d'énumérer ici les énergies naissantes, mais déjà fortes des adolescents. Si l'on considère les six traits saillants que j'énumère, on voit que chacun d'eux modifie, enrichit les autres. Il y a les cinq autres dans chaque aspect du caractère juvénile.

1. Un chef de jeunesse doit se souvenir constamment que *le cœur* vit déjà intensément, ou commence de battre plus énergiquement, dès les quinze ans.

Ce sera peut-être dans les débuts ce malaise spirituel, un des plus sûrs signes de la crise, qui se traduit par une sorte de hargne quelquefois vis-à-vis du milieu familial, et un sentiment quelquefois désespérant d'insuffisance à demeurer seul, isolé : le besoin d'autrui.

L'épanouissement intérieur, l'exubérance extérieure, le plein rendement quand on s'additionne à autrui. Comme la vie est autrement intéressante entre camarades ! Parmi ceux-ci on distingue ses amis, son ami,... que nul ne confond jamais avec le personnage un peu fade des affections qui se trompent d'adresse, qui cherchent le féminin et lui substituent, provisoirement et vu les circonstances, du masculin.

Il faut rapprocher de cette tendance à l'amitié fervente le culte des héros, vivants ou morts, réels ou fictifs, l'influence incroyable que prennent sur les jeunes ceux qu'ils tiennent pour des héros... et leur chef doit toujours faire, fait toujours pareille figure à leurs yeux. Ce besoin incoërcible d'autrui ex-

plique le succès de tout mouvement qui travaille par équipes, par patrouilles ; mais le point difficile est la composition de cette bande, qui atteint son maximum d'effet, quand son origine est naturelle et qu'elle ne résulte pas d'un ordre arbitraire.

Si le chef doit utiliser à ses fins cette tendance à l'affection, il doit aussi pouvoir empêcher que l'amour ne vienne lui arracher ses meilleures unités. C'est une crise dont souffrent, dont périssent beaucoup d'organisations de jeunesse : la plainte est générale : les jeunes nous quittent dès qu'ils commencent de « fréquenter »...

Où est le remède ? Interdire les « fréquentations », et partant le mariage ? Solution impossible. Alors ? Il faut d'abord bien comprendre l'état d'âme de l'« amoureux » sain, honnête. Il est fait d'admiration sans doute pour la réalité physique, mais aussi pour la réalité morale de l'autre. Il s'y ajoute, il en sort un désir de s'associer cette vie magnifique. Il s'y mêle un grand besoin de tendresse, aussi bien à témoigner qu'à recevoir. Il y a la nécessité, normale, humaine, de se dévouer, de se donner totalement. Et il y a, enfin, et non pas se dissimulant dans tout le reste, mais indépendamment de tout cela et s'y ajoutant naturellement, le désir sexuel.

L'idéal — il se réalise assez fréquemment — c'est que l'amour naisse entre deux jeunes, pareillement enthousiastes d'une même conception de la vie. Ainsi voit-on des mariages jocistes et jicistes. La solution saine est évidemment là : on ne perdra plus les meilleurs éléments : au contraire. Le chef, l'aumônier doit comprendre que l'amour est chose normale entre jeunes, qu'il n'est pas, en ordre principal, un phénomène physiologique, qu'il peut et doit être une énergie de plus à utiliser pour la poursuite de l'idéal que se propose un mouvement.

2. Si la force d'union est une ressource à exploiter entièrement, voici une autre énergie splendide : c'est *le rêve,* la faculté de rêver, que possède éminemment la jeunesse et qui fait si lamentablement défaut à ceux qui, quel que soit leur âge, ne sont pas jeunes.

Le rêve, que l'on fait les yeux ouverts, bien éveillé, ce n'est que la révélation du pouvoir créateur, réformateur, transformateur, qui dort dans chaque créature nouvelle que Dieu appelle à l'existence. En effet : dans chaque être jeune, et de belle santé complète, bouillonnent des énergies fraîches qui cherchent

leur emploi. Ce bouillonnement, cette tendance à l'éruption se manifeste dans l'imagination, dans l'intelligence, dans la conscience sous la forme du rêve, rêve de l'avenir, du monde à construire, qui n'existe pas encore, qui sera si beau.

Ce rêve a un envers, je ne dis pas « revers » : c'est l'horreur instinctive de l'être jeune pour le monde existant, qu'il trouve vieux, mal fait, laid, sans valeur. Au fond, le crime, la tare de ce monde, c'est d'être déjà, c'est de n'être pas matière possible pour ces forces fraîches qui veulent se transformer en réalité. Il est normal qu'un jeune cherche à reconstruire le monde autour de lui, au moins à le transformer. Cette perspective, ces essais imaginaires de transformation : c'est le rêve où chantent toutes les forces de l'être, les meilleures comme les pires.

Ce rêve s'alimente — non, se satisfait dans les lectures, qui permettent de s'évader de cet insupportable réel. On lit les aventures de ceux qui « font » leur vie ; on lit aussi, avec la même passion, si l'on est plus intellectuel, les exposés de théorie qui reconstruisent le monde, ou qui se contentent de l'abattre...

Ce rêve se satisfait, se réalise dans les aventures, ou les fictions d'aventures qui permettent de reconstruire la vie. Le vrai camping — non pas sa contrefaçon grotesque réalisée par tant de snobs, qui ne paraissent viser qu'à un plus universel sans-gêne — le trecking sont du rêve vécu : on revit pendant quelques jours les heures dures et belles des premiers hommes, errant dans la nature à conquérir, à asservir...

Si un chef, si un mouvement n'offre rien à ce besoin de rêve ; si on réunit des jeunes qui bien sagement, en appartement clos, continuent tranquillement une petite existence classique, on n'aboutira jamais à utiliser pour des fins énergiques des caractères riches. Il faut qu'un mouvement de jeunesse montre un monde à renouveler, à transformer, montre la vie comme une aventure, une conquête joyeusement âpre.

La difficulté, c'est de rester vrai, de ne point tomber dans l'utopie.

Mais les jeunes veulent être menés vers des aventures, des expéditions, réaliser des rêves, utiliser de frémissantes énergies, démolir et reconstruire. Un chef qui ne comprend pas cela, qui ne veut pas cela, ne conduira jamais que des troupes de parade ou d'opérette.

Si l'on tient compte de cette tendance au rêve, qui ne voit

quelle merveilleuse ressource il y a dans le catholicisme vigoureux d'un saint Paul : « Expurgate vetus fermentum », qui est bien la religion authentique de Jésus, disant fièrement, en un langage fait pour les jeunes : « Ecce nova facio omnia ».

3. Ce n'est pas seulement l'état du cœur et de l'imagination dont le chef doit tenir compte. Il doit encore comprendre *la jeunesse de l'intelligence.*

C'est un fait, les jeunes qui ont une vie intellectuelle sont passionnés aussi pour la « théorie », le « système », la synthèse. Quiconque leur présente une conception du monde a leur audience.

Faute de l'avoir compris et de ne leur avoir présenté que des besognes, des « actions », dont le lien avec une doctrine n'apparaissait pas, on n'a pas eu prise, on n'a pas prise sur les meilleurs d'entre eux. Le mot de saint Jean semble écrit pour la jeunesse : « facere veritatem ». Ils veulent bien agir, mais ce sera pour réaliser un système, en vertu d'une doctrine.

Nous avons été et nous sommes les témoins, quelquefois consternés, de l'engouement subit et fou d'une génération pour ce que l'on qualifie — et justement — de creuse utopie. C'est qu'en eux l'intelligence aussi vit ardemment, veut du nouveau, de la reconstruction.

Il est remarquable que les jeunes sont d'ordinaire du côté des doctrines pas tout à fait certaines, ont comme une répugnance pour la vérité depuis longtemps certaine. Cela les expose au danger de prendre carrément parti pour l'erreur, l'hérésie même... C'est qu'ils sont à l'âge de la violence, de la force fraîche, qui aime la lutte, l'attaque. Et ce sont évidemment les positions peu sûres, discutées, qui se prêtent à la lutte, à la défense contre l'adversaire — et quelle joie quand l'adversaire est le passé, le « gérontes » comme ils disent.

Les jeunes ont besoin de se grouper pour la défense et le triomphe d'idées, de doctrine. Si l'on veut se grouper, et maintenir autour de soi, alertes et allègres, les « intellectuels », il faudra se souvenir de cette faim de vérité, de ce besoin chevaleresque de la lutte pour l'idée.

Il est à peine nécessaire sans doute de signaler combien la doctrine catholique, l'Evangile, réalise et réalisera toujours ces conditions de prestige aux yeux des jeunes. Mais il faudra le présenter comme une doctrine intrépide, audacieuse, combattue

par toutes les forces des repus et des vieillis. « Nova conspersio ». La vie selon le Christ est « in novitate ». La doctrine de Jésus est une doctrine de rénovation, en contradiction avec toutes les forces inférieures. Le chef de jeunes chrétiens doit toujours la présenter comme telle. Encore une fois impérieuse nécessité, mais dangereuse entreprise ; car il faut rester vrai et non pas simplement « neuf, original ».

4. De tout ceci résulte déjà que la jeunesse *aime le mouvement, l'action.* Je dis les deux : mouvement et action.

Ce n'est pas à faire, d'enfermer la jeunesse dans des salles de réunion, autour de tables de cercles d'études. Nos dirigeants de jeunesse l'ont bien saisi. Ils savent exploiter le goût du plein air, du mouvement, du rythme. Ils apprennent à leurs troupes à marcher au pas rythmé, bien balancé. Nous n'avons plus, ou nous n'aurons plus bientôt des lamentables cohues, qui défilent en un indescriptible chaos à travers la ville. Il y a du style dans leur marche, dans leur tenue. Ils aiment chanter ; ils s'accompagnent — beau romantisme — de mandolines et de banjos. On les sort des tabagies ou des salles de classe... Et les journées d'études s'achèvent en plein air, dans la joie et l'émotion des feux de camp.

Ce sont là des manifestations de vie que les quinquagénaires quinteux peuvent traiter d'enfantillages. C'est tout à fait normal et sain. Les directeurs responsables vous diront que, depuis qu'ils ont adopté ces usages, cette vie de mouvement, les jeunes sont bien plus attachés à leur mouvement. La raison en est que le mouvement les prend tels qu'ils sont, tels que Dieu les a faits.

Mais à côté du mouvement, il y a l'action. Il faut « faire » quelque chose, il faut réaliser dans le monde extérieur, visible, quelque chose de tangible.

Il y a de bonnes gens qui donnent des « consignes » d'action ; mais ce sont des actes de vie intérieure qui sont suggérés. Cela ne mord pas sur l'âme jeune. L'art, c'est précisément de faire faire des choses, qu'il n'est pas possible de bien réaliser visiblement d'une excellence visible, s'il n'y a pas d'attitude intérieure excellente : c'est l'art de créer des attitudes intérieures par des attitudes extérieures passionnantes.

Equilibre difficile à établir ; mais le chef se révèle précisément en ceci qu'il trouve le moyen de réaliser cette œuvre diffi-

cile : *facere veritatem*. Ainsi faisait Ozanam quand il voulut faire réaliser la bienfaisance de l'Evangile, en envoyant les étudiants visiter, réconforter, aider des pauvres.

Notez qu'il ne s'agit pas seulement d'« occuper », de donner un objet quelconque sur quoi dériver un prurit d'activité ; cela ne peut plaire qu'à des médiocres ; pour les êtres jeunes complets, en qui l'intelligence aussi vit intensément, il faut qu'il y ait un lien organique entre ce qu'on leur propose comme doctrine et ce qu'on propose comme action : l'une doit commander l'autre.

Le dilettantisme intellectuel de beaucoup, qui étudient, discutent à l'infini, sans jamais esquisser même une tentative de réalisation, tient à ce que les chefs — ou les éducateurs — n'ont jamais ou pas assez songé à transformer l'idée en acte, le concept en réalité.

5. Rapprochez de ce goût de l'action, *le goût de la violence*. Mais oui. Les jeunes ont tous tendance à être un peu « fils du tonnerre ». Ils sentent l'envie joyeuse de se battre ; non qu'ils soient querelleurs, hargneux, haineux. Mais ils aiment de jouer du muscle ; le sport, le sport énergique, les attire, surtout sous la forme de lutte : marche, course, sauts, natation, boxe, canotage, cyclisme, sports de plein air et d'agilité, de rapidité. Tout ceci ne sont que cent manières de goûter la joie d'être fort, de combattre, de vaincre.

Et cette joie se retrouve sur le plan intellectuel : on aime les discussions passionnées ; on aime le langage fort, vert ; on aime les slogans sonores qui terrifient les « ancêtres »...

Un chef doit connaître cet appétit de la force. Il doit le mettre au service de l'idéal. Il peut évidemment en abuser. Mais de quoi ne peut-on pas abuser ? Un groupement de jeunes, dont le but ne comporterait aucun usage d'aucune force, n'exigerait aucune mise en activité énergique, ne pourrait que végéter.

Il est parfaitement vrai que les hommes énergiques, forts, rassemblent facilement autour d'eux toutes les énergies en quête d'emploi, éloignent d'eux tous les faibles, les peureux...

C'est à cause de cela qu'on voit se reproduire constamment le phénomène surprenant des minorités imposant leur ligne de conduite aux majorités. Ceci, non parce qu'elles sont minorités, mais parce qu'elles sont énergiques, farouchement, joyeusement énergiques.

« Nolite timere, pusillus grex ». Notre-Seigneur connaissait bien la force irrésistible des minorités dynamiques.

On comprend qu'il ne s'agit pas ici de brutalité, d'absence de conscience dans le choix des moyens, mais de décision allègre à mettre en œuvre toutes les énergies, pour réaliser un haut idéal.

6. Enfin qu'on n'oublie jamais que l'adolescence commence d'avoir *une vie intérieure.*

Je prends le mot dans le sens d'une vie au dedans de soi, pas nécessairement une vie de foi, une vie surnaturelle. Celle-ci du reste ne devient possible que parce que la vie intérieure de l'ordre naturel est née.

Cette vie intérieure est une conscience de soi, de plus en plus intense. Elle peut prendre tant d'aspects différents : vanité, fierté, point d'honneur, susceptibilité, orgueil : autant de formes d'une conscience de la personnalité, qu'on garde, qu'on défend, qu'on entend affirmer.

De là, le goût de la compétition, de l'émulation, l'envie de se mesurer avec des rivaux dont la défaite serait une gloire. Ce n'est pas pure vanité d'être premier. C'est bien plutôt affirmation intense de la personnalité, opposition de celle-ci à autrui, distinction d'avec les autres. De là aussi le goût de l'initiative, de la responsabilité, de l'action personnelle. De là, la révolte contre la tyrannie, c'est-à-dire l'écrasement ou du moins la négation de la valeur personnelle et la substitution complète de l'intelligence et de la décision d'autrui à la sienne.

Lorsque le commandement apparaît comme un appel à l'action personnelle, une utilisation des énergies personnelles à des fins que l'individu ne pourrait seul réaliser, il n'y a pas de refus d'obéir. Au contraire.

Il y a évidemment des êtres paresseux, inertes, qui n'aiment point l'effort, pour lesquels le refus d'obéir n'est pas une protestation de la personnalité violentée, mais simplement une horreur animale de l'effort, de la gêne.

Il faut rapprocher de ce goût de s'affirmer, de cette conscience de soi, l'amour de l'insigne, de l'uniforme. Ce n'est pas un enfantillage. Tous ont fait l'expérience que, sans uniforme, il y a des choses qu'on n'obtient pas : le style dans la tenue, l'allure. L'uniforme distingue. L'uniforme est devenu autre chose que la marque d'appartenance à une société musicale ou

sportive : c'est devenu une profession de foi, une proclamation d'un idéal.

Un groupement, un chef qui, pour organiser une masse jeune, ne tient pas compte de ces exigences psychologiques, est condamné à l'échec, ou à la médiocrité.

Mais si les jeunes trouvent dans un mouvement l'utilisation de leurs énergies : « montes transferrent ». Ils ont le cœur qui aime. Ils ont une puissance de rêve constructif. Ils ont la passion de la doctrine. Ils ont le goût de l'action et de la force, disons même de la violence. Ils ont une confiance en eux, qui peut être injustifiée, mais qui de soi n'est pas une erreur.

Tout cela dit simplement : qu'ils sont tendus vers l'avenir, non pas comme vers un mirage qui extasie, mais comme vers un idéal à réaliser, un édifice à bâtir.

Plus formidable apparaît le plan, plus énormes les ressources humaines à utiliser, plus ils auront d'enthousiasme.

Un mouvement de jeunesse audacieux, ambitieux, comme le Christ le veut lui-même, soulève toujours la jeunesse. Les petits cénacles, à petites occupations, ne se rempliront jamais que de bons petits êtres amorphes.

Si, dans d'autres pays, les peuples qui veulent se régénérer ou qui y prétendent, ont pu réussir à enflammer leur jeunesse, c'est pour avoir utilisé les richesses de l'âme jeune.

Grâce à Dieu, du côté catholique, nous pouvons saluer, chez nous, l'aurore des triomphes, du moins pour ces groupes qui non seulement ont voulu grouper la jeunesse, mais qui l'ont comprise.

Bruxelles.

L. DE CONINCK, S. I.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

Lettre encyclique « Summi Pontificatus », première encyclique de S. S. Pie XII, sur l'agnosticisme religieux et moral qui a causé les maux actuels. — (*A. A. S.*, XXXI, 1939, p. 413 : texte latin. — Nous donnons la traduction française officielle : *A. A. S.*, 1939, p. 481. — Les titres et sous-titres sont ajoutés par la Rédaction de la *N. R. Th.*).

PIE XII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique

INTRODUCTION

CETTE PREMIERE ENCYCLIQUE EST PLACEE SOUS LE SIGNE DU CHRIST-ROI

Il y a 40 ans qu'un acte de Léon XIII, qui s'est manifesté de plus en plus comme providentiel, a consacré le genre humain au Cœur Sacré de Jésus.

Les mystérieux desseins du Seigneur Nous ont confié, sans aucun mérite de Notre part, la très haute dignité et les très graves sollicitudes du Souverain Pontificat précisément dans l'année qui ramène le quarantième anniversaire de la consécration du genre humain au Cœur Sacré du Rédempteur, prescrite par Notre immortel prédécesseur Léon XIII au déclin du siècle dernier, au seuil de l'Année Sainte.

Avec quelle joie, avec quelle émotion et quel intime acquiescement Nous accueillîmes alors comme un message céleste l'Encyclique *Annum Sacrum*, au moment même où, jeune lévite, Nous venions de pouvoir réciter l'*Introibo ad altare Dei (Ps., XLII, 4)* ! Et avec quel ardent enthousiasme Nous unîmes Notre cœur aux pensées et aux intentions qui animaient et guidaient cet acte vraiment providentiel d'un pontife qui, avec tant de profonde pénétration, connaissait les besoins et les plaies, visibles et cachées, de son temps ! Comment pourrions-Nous donc ne pas sentir aujourd'hui une profonde reconnaissance envers la Providence, qui a voulu faire coïncider Notre première année de pontificat avec un souvenir aussi important et aussi cher de Notre première année de sacerdoce ; et comment pourrions-Nous ne pas saisir avec joie cette occasion, pour faire du culte au *Roi des Rois et Seigneur des Seigneurs (I Tim., VI, 15 ; Apoc.,*

XIX, 16) comme la prière d'Introït de Notre pontificat, dans l'esprit de Notre inoubliable prédécesseur et en fidèle réalisation de ses intentions ? Comment n'en ferions-Nous pas l'alpha et l'oméga de Notre volonté et de Notre espérance, de Notre enseignement et de Notre activité, de Notre patience et de Nos souffrances, toutes consacrées à la diffusion du règne du Christ ?

Si Nous contemplons *sub specie aeternitatis* les événements extérieurs et les développements intérieurs des quarante dernières années, en en mesurant les grandeurs et les lacunes, cette consécration universelle au Christ-Roi apparaît toujours davantage au regard de Notre esprit dans sa signification sacrée, dans son symbolisme riche d'exhortation, dans son but de purification et d'élévation, de raffermissement et de défense des âmes, et en même temps dans sa prévoyante sagesse, visant à guérir et à ennoblir toute société humaine et à en promouvoir le véritable bien. Toujours plus clairement elle se révèle à Nous comme un message d'exhortation et de grâce envoyé par Dieu non seulement à son Eglise, mais aussi à un monde qui n'avait que trop besoin d'un excitateur et d'un guide, alors que, plongé dans le culte des biens passagers, il s'égarait toujours plus et s'épuisait dans la froide recherche d'idéals terrestres ; un message à une humanité qui, en troupes toujours plus nombreuses, se détachait de la foi au Christ et plus encore de la reconnaissance et de l'observation de sa loi ; un message contre une conception du monde à laquelle la doctrine d'amour et de renoncement du Sermon sur la Montagne et le divin témoignage d'amour rendu sur la Croix apparaissaient scandale et folie.

Comme un jour le Précurseur du Seigneur, en réponse à ceux qui l'interrogeaient pour s'éclairer, proclamait : *Voici l'Agneau de Dieu (Io., I, 29)*, les avertissant par là que le *Désiré des Nations (Agg., II, 8)* demeurait, quoique encore inconnu, au milieu d'eux, ainsi le représentant du Christ adressait suppliant son cri vigoureux : *Voici votre Roi (Io., XIX, 14)* ! aux renégats, aux sceptiques, aux indécis, aux hésitants, qui refusaient de suivre le Rédempteur glorieux toujours vivant et agissant dans son Eglise, ou ne le suivaient qu'avec insouciance et lenteur.

La fête de la royauté du Christ, instituée par Pie XI, a marqué aussi l'immense besoin qu'a le monde moderne du Christ, de sa doctrine et de son amour.

La diffusion et l'approfondissement du culte rendu au Divin Cœur du Rédempteur, culte qui trouva son splendide couronnement non seulement dans la consécration de l'humanité, au déclin du siècle dernier, mais aussi dans l'introduction de la fête de la Royauté du Christ par Notre immédiat prédécesseur, d'heureuse mémoire, ont été une source d'indicibles bienfaits pour des âmes sans nombre, un *fleuve qui réjouit de ses courants la Cité de Dieu (Ps., XLV, 5)*. Quelle époque eut jamais plus grand besoin que la nôtre de ces bienfaits ? Quelle époque fut plus que la nôtre tourmentée de vide

spirituel et de profonde indigence intérieure, en dépit de tous les progrès d'ordre technique et purement civil ? Ne peut-on pas lui appliquer la parole révélatrice de l'Apocalypse : *Tu dis : je suis riche et dans l'abondance et je n'ai besoin de rien ; et tu ne sais pas que tu es un malheureux, un misérable, pauvre, aveugle et nu (Apoc., III, 17)* ?

Vénérables Frères, peut-il y avoir un devoir plus grand et plus urgent que d'*annoncer les insondables richesses du Christ (Eph., III, 8)* aux hommes de notre temps ? Et peut-il y avoir chose plus noble que de déployer les *Etendards du Roi — Vexilla Regis* — devant ceux qui ont suivi et suivent des emblèmes trompeurs, et de regagner au drapeau victorieux de la Croix ceux qui l'ont abandonné ? Quel cœur ne devrait pas brûler de prêter son aide, à la vue de tant de frères et de sœurs qui, à la suite d'erreurs, de passions, d'excitations et de préjugés, se sont éloignés de la foi au vrai Dieu et se sont détachés du joyeux message sauveur de Jésus-Christ ? Celui qui appartient à la *Milice du Christ* — qu'il soit ecclésiastique ou laïque — ne devrait-il pas se sentir stimulé et excité à une plus grande vigilance, à une défense plus résolue, quand il voit augmenter sans cesse les rangs des ennemis du Christ, quand il s'aperçoit que les porte-parole de ces tendances, reniant ou tenant en oubli dans la pratique les vérités vivificatrices et les valeurs contenues dans la foi en Dieu et au Christ, brisent d'une main sacrilège les tables des commandements de Dieu pour les remplacer par des tables et des règles d'où est bannie la substance morale de la révélation du Sinaï, l'esprit du Sermon sur la Montagne et de la Croix ? Qui pourrait sans un profond chagrin observer comment ces déviations font mûrir une tragique moisson parmi ceux qui, dans les jours de tranquillité et de sécurité, se comptaient au nombre des disciples du Christ, mais qui — plus chrétiens, hélas ! de nom que de fait — à l'heure où il faut persévérer, lutter, souffrir, affronter les persécutions cachées ou ouvertes, deviennent victimes de la pusillanimité, de la faiblesse, de l'incertitude, et, pris de terreur en face des sacrifices que leur impose leur profession de foi chrétienne, ne trouvent pas la force de boire le calice amer des fidèles du Christ ?

Que cette fête du Christ-Roi, ce 28 octobre, soit cette année tout particulièrement un jour de grâce.

Dans ces conditions de temps et d'esprit, Vénérables Frères, puisse la toute prochaine fête du Christ-Roi, pour laquelle vous sera parvenue cette première Encyclique que Nous vous adressons, être un jour de grâce, de profond renouvellement et de réveil des âmes dans l'esprit du Règne du Christ ! Que ce soit un jour où la consécration du genre humain au divin Cœur, laquelle devra être célébrée d'une manière particulièrement solennelle, rassemble auprès du trône du Roi éternel les fidèles de tous les peuples et de toutes les nations, unis dans l'adoration et la réparation, pour Lui renouveler, ainsi qu'à sa loi de vérité et d'amour, le serment d'une fidélité indéfectible et

perpétuelle ! Que ce soit pour les fidèles un jour de grâce, où le feu, que le Seigneur est venu apporter sur la terre, se développe en une flamme toujours plus lumineuse et plus pure ! Que ce soit, pour les tièdes, pour les fatigués, pour les tristes, un jour de grâce et que leurs cœurs pusillanimes voient mûrir de nouveaux fruits de renaissance spirituelle et d'accroissement de vigueur surnaturelle ! Que ce soit un jour de grâce pour ceux aussi qui n'ont pas connu le Christ ou qui l'ont perdu ; un jour où s'élève vers le ciel, du fond de millions de cœurs fidèles, cette prière : Puisse la *lumière qui illumine tout homme venant en ce monde (Io., I, 9)* faire luire pour eux la voie du salut ; puisse sa grâce susciter dans le *cœur sans repos* des errants la nostalgie des biens éternels, les pressant de revenir vers Celui qui, du trône douloureux de la Croix, a soif aussi de leurs âmes et brûle du désir de devenir, pour elles aussi, *la Voie, la Vérité et la Vie (Io., XIV, 6).*

Remerciements du Pape aux catholiques, aux non-catholiques et aux chefs d'Etat.

En plaçant cette première Encyclique de Notre pontificat sous le signe du Christ-Roi, le cœur plein de confiance et d'espérance, Nous Nous sentons entièrement sûr de l'acquiescement unanime et enthousiaste du *troupeau du Seigneur* tout entier. Les expériences, les anxiétés et les épreuves de l'heure présente réveillent, avivent et purifient le sentiment de la communauté de la famille catholique à un degré rarement expérimenté jusqu'ici. Elles suscitent chez tous ceux qui croient en Dieu et au Christ la conscience d'une commune menace venant d'un commun danger. De cet esprit de communauté catholique, puissamment augmenté dans des circonstances si difficiles, et qui est à la fois recueillement et affirmation, résolution et volonté de victoire, Nous avons senti un souffle consolant et inoubliable pendant les jours où, d'un pas timide, mais confiant en Dieu, Nous prenions possession de la Chaire que la mort de Notre grand prédécesseur avait laissée vide.

Plein du souvenir encore si vif des innombrables témoignages de fidèle attachement à l'Eglise et au Vicaire du Christ, qui Nous furent adressés à l'occasion de Notre élection et de Notre couronnement, avec des manifestations si tendres, si chaleureuses, si spontanées, Nous sommes heureux de saisir cette occasion propice pour adresser à vous, Vénérables Frères, et à tous ceux qui appartiennent au troupeau du Seigneur, un mot de remerciement ému pour ce pacifique plébiscite d'amour respectueux et de fidélité inébranlable à la Papauté, par lequel on a voulu reconnaître la mission providentielle du Souverain Prêtre et du Suprême Pasteur : car en vérité toutes ces manifestations n'étaient pas et ne pouvaient pas être adressées à Notre pauvre personne, mais à l'unique, à l'éminente charge à laquelle le Seigneur Nous élevait. Que si, dès ce premier moment, Nous sentions déjà tout le poids des graves responsabilités attachées à la puissance suprême qui Nous était conférée par la divine Provi-

dence, c'était en même temps pour Nous un réconfort de voir cette grandiose et palpable démonstration de l'indivisible unité de l'Eglise catholique, qui se serre d'autant plus compacte contre le rocher infrangible de Pierre et l'entoure de murailles et de bastions d'autant plus solides que l'audace des ennemis du Christ s'accroît davantage. Ce plébiscite d'unité catholique mondiale et de fraternité surnaturelle de peuples autour du Père commun Nous semblait d'autant plus riche d'heureuses espérances que plus tragiques étaient les circonstances matérielles et spirituelles du moment où il arrivait ; et son souvenir a continué de Nous réconforter pendant les premiers mois de Notre pontificat, au cours desquels Nous avons déjà expérimenté les fatigues, les anxiétés et les épreuves dont est semé le chemin de l'Epouse du Christ à travers le monde.

Nous ne voulons pas non plus passer sous silence quel écho de reconnaissance émue ont suscité dans Notre cœur les vœux de ceux qui, bien que n'appartenant pas au corps visible de l'Eglise catholique, n'ont pas oublié, dans la noblesse et la sincérité de leurs sentiments, tout ce qui, ou dans l'amour envers la personne du Christ, ou dans la croyance en Dieu, les unit à Nous. Qu'à tous aille l'expression de Notre gratitude. Nous les confions tous et chacun à la protection et à la conduite du Seigneur, en donnant l'assurance solennelle qu'une seule pensée domine Notre esprit : imiter l'exemple du Bon Pasteur pour conduire tous les hommes au vrai bonheur : *afin qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient en abondance (Io., X, 10).*

Mais en particulier Nous ressentons un vif désir d'exprimer Notre intime gratitude pour les témoignages de déférent respect, que Nous ont adressés les souverains, les chefs d'Etat ou les autorités constituées des nations avec lesquelles le Saint-Siège entretient des relations amiables.

Souhaits à l'Italie reconciliée avec l'Eglise.

C'est une joie singulière pour Notre cœur, de pouvoir, en cette première Encyclique adressée au peuple chrétien épars dans le monde, compter parmi elles la chère Italie, jardin fertile de la foi plantée par les princes des apôtres, et qui, grâce à l'œuvre providentielle des Accords du Latran, occupe désormais une place d'honneur parmi les Etats représentés officiellement auprès du Siège apostolique. De ces accords a pris naissance, comme l'aurore d'une tranquille et fraternelle union des âmes devant les saints autels et dans les relations de la vie civile, la *pax Christi Italiae reddita,* la paix du Christ rendue à l'Italie. Nous supplions le Seigneur de permettre que l'atmosphère sereine de cette paix imprègne, avive, dilate et affermisse, puissamment et profondément, l'âme du peuple italien, qui Nous est si proche, au milieu duquel Nous respirons le même souffle de vie. A Nos prières se joignent Nos souhaits pour que ce peuple, si cher à Nos prédécesseurs et à Nous-même, fidèle à ses glorieuses traditions catholiques, sente chaque jour davantage, grâce à la haute protection du ciel, la vérité des paroles du psalmiste : « *Beatus populus, cuius*

Dominus Deus eius (Ps., CXLIII, 15). Bienheureux le peuple qui a le Seigneur pour son Dieu ! »

Cette nouvelle situation juridique et spirituelle, que tant de vœux appelaient, et que les Accords du Latran, destinés à laisser une empreinte indélébile dans l'histoire, ont créée et sanctionnée pour l'Italie et pour tout l'univers catholique, Nous n'en avons jamais mieux senti toute la grandeur et la puissance d'union, qu'à l'instant où, de la loge élevée de la Basilique Vaticane, pour la première fois, Nous avons ouvert Nos bras et étendu Notre main bénissante sur cette Rome, siège de la Papauté et Notre bien-aimée ville natale, sur l'Italie réconciliée avec l'Eglise, et sur les peuples du monde entier.

Devoir du Vicaire du Christ de rendre témoignage à la vérité par l'exposé et la réfutation des erreurs du temps présent.

Comme Vicaire de Celui qui, en une heure décisive, devant le représentant de la plus haute autorité terrestre d'alors, prononça la grande parole : *Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité ; quiconque est de la vérité écoute ma voix (Io., XVIII, 37)*, il n'est rien dont Nous Nous sentions davantage débiteur envers Notre charge et envers Notre temps, que de rendre, avec une apostolique fermeté, témoignage à la vérité : *testimonium perhibere veritati.* Ce devoir comprend nécessairement l'exposé et la réfutation d'erreurs et de fautes humaines, qu'il est nécessaire de connaître, pour qu'il soit possible de les soigner et de les guérir : *vous connaîtrez la vérité et la vérité vous délivrera (Io., VIII, 32).* Dans l'accomplissement de ce devoir qui Nous incombe, Nous ne Nous laisserons pas influencer par des considérations terrestres ni arrêter par des défiances et des oppositions, par des refus et des incompréhensions, ou par la crainte de méconnaissances et de fausses interprétations. Mais Nous le remplirons toujours, animé de cette charité paternelle, qui, tandis qu'elle souffre des maux qui tourmentent ses fils, leur en indique le remède ; c'est dire que Nous Nous efforcerons d'imiter le divin modèle des pasteurs, le Bon Pasteur Jésus, qui est à la fois lumière et amour : *pratiquant la vérité dans la charité (Eph., IV, 15).*

Devoir particulièrement nécessaire en présence du cataclysme de la guerre.

A l'entrée du chemin qui conduit à l'indigence spirituelle et morale des temps présents se trouvent les efforts néfastes d'un grand nombre d'hommes pour détrôner le Christ, l'abandon de la loi de la vérité, qu'il annonça, de la loi de l'amour, qui est le souffle vital de son règne.

La reconnaissance des droits royaux du Christ et le retour des individus et de la société à la loi de sa vérité et de son amour sont la seule voie de salut.

Au moment, Vénérables Frères, où Nous traçons ces lignes, Nous

arrive l'affreuse nouvelle que le terrible ouragan de la guerre, malgré toutes les tentatives faites par Nous pour le conjurer, s'est déjà déchaîné. Notre plume voudrait s'arrêter quand Nous pensons à l'abîme de souffrances d'innombrables êtres, auxquels hier encore, dans le milieu familial, souriait un rayon de modeste bien-être. Notre cœur paternel est saisi d'angoisse quand Nous prévoyons tout ce qui pourra germer de la ténébreuse semence de la violence et de la haine, à laquelle l'épée ouvre aujourd'hui des sillons sanglants. Mais précisément devant ces prévisions apocalyptiques de malheurs imminents ou futurs, Nous considérons comme Notre devoir d'élever avec une insistance croissante les yeux et les cœurs de quiconque garde encore un sentiment de bonne volonté, vers Celui de qui seul dérive le salut du monde, le Seul dont la main toute-puissante et miséricordieuse puisse mettre fin à cette tempête, le Seul dont la vérité et l'amour puissent illuminer les intelligences et enflammer les âmes d'une si grande partie de l'humanité plongée dans l'erreur, dans l'égoïsme, dans les oppositions et dans la lutte, pour la replacer dans l'ordre, dans l'esprit de la Royauté du Christ.

Espoir que ces heures d'angoisse puissent devenir des heures de grâce et de lumière.

Peut-être — Dieu le veuille ! — est-il permis d'espérer que cette heure de suprême indigence sera aussi une heure de changement d'idées et de sentiments pour beaucoup, qui marchaient jusqu'ici avec une confiance aveugle dans le chemin d'erreurs modernes si répandues, sans soupçonner à quel point était semé d'embûches et d'incertitudes le terrain sur lequel ils se trouvaient. Beaucoup peut-être, qui ne saisissaient pas l'importance de la mission éducatrice et pastorale de l'Eglise, comprendront-ils mieux maintenant les avertissements de l'Eglise, par eux négligés dans la fausse sécurité des temps passés. — Les angoisses du présent sont une apologie du Christianisme, qui ne saurait être plus impressionnante. Du gigantesque tourbillon d'erreurs et de mouvements antichrétiens ont mûri des fruits si amers, qu'ils en constituent une condamnation dont l'efficacité surpasse toute réfutation théorique.

Des heures de si pénible désillusion sont souvent des heures de grâce, un *passage du Seigneur (Exod., XII, 11)* auquel sur la parole du Sauveur : *Me voici à l'entrée et je frappe (Apoc., III, 20)*, s'ouvrent des portes qui sans cela seraient restées fermées. Dieu sait avec quel amour compatissant, avec quelle sainte joie Notre cœur se tourne vers ceux qui, à la suite de douloureuses expériences comme celles-ci, sentiraient naître en eux le pressant et salutaire désir de la vérité, de la justice et de la paix du Christ. Mais même envers ceux pour qui n'a pas encore sonné l'heure de l'illumination suprême, Notre cœur ne connaît qu'amour et Nos lèvres n'ont que des prières au Père des lumières, afin qu'il fasse resplendir dans leurs cœurs indifférents ou ennemis du Christ un rayon de cette lumière qui un jour transforma Saul en Paul, de cette lumière qui a montré sa

force mystérieuse précisément dans les temps les plus difficiles pour l'Eglise.

Une prise de position doctrinale complète contre les erreurs des temps présents peut être renvoyée, s'il en est besoin, à un autre moment, moins bouleversé que celui-ci par les calamités des événements extérieurs. Nous Nous bornons aujourd'hui à quelques observations fondamentales.

I° PARTIE

DESASTREUX EFFETS DE L'AGNOSTICISME RELIGIEUX ET MORAL

A. En général.

Rejet moderne d'une règle de moralité universelle, dans la vie individuelle, dans la vie sociale, dans la vie internationale.

Le temps actuel, Vénérables Frères, ajoutant aux déviations doctrinales du passé de nouvelles erreurs, les a poussées à des extrémités d'où ne pouvaient s'ensuivre qu'égarement et ruine. Et avant tout il est certain que la racine profonde et dernière des maux que Nous déplorons dans la société moderne est la négation et le rejet d'une règle de moralité universelle, soit dans la vie individuelle, soit dans la vie sociale et dans les relations internationales : c'est-à-dire la méconnaissance et l'oubli, si répandus de nos jours, de la loi naturelle elle-même, laquelle trouve son fondement en Dieu, créateur tout-puissant et père de tous, suprême et absolu législateur, omniscient et juste vengeur des actions humaines. Quand Dieu est renié, toute base de moralité s'en trouve ébranlée du même coup, et l'on voit s'étouffer ou du moins s'affaiblir singulièrement la voix de la nature, qui enseigne aux ignorants et aux tribus non encore arrivés à la civilisation ce qui est bien et ce qui est mal, le licite et l'illicite, et fait sentir à chacun la responsabilité de ses actions devant un juge suprême.

Or la négation de la base fondamentale de la moralité eut en Europe sa racine originelle dans l'abandon de la doctrine du Christ, dont la Chaire de Pierre est dépositaire et maîtresse. Cette doctrine, durant un temps, avait donné une cohésion spirituelle à l'Europe, laquelle, éduquée, ennoblie et civilisée par la Croix, était arrivée à un tel degré de progrès civil, qu'elle pouvait enseigner d'autres peuples et d'autres continents. Une fois détachés, en revanche, du Magistère infaillible de l'Eglise, de nombreux frères séparés en sont arrivés à renverser le dogme central du Christianisme, la divinité du Sauveur, accélérant ainsi le mouvement de dissolution spirituelle.

Le saint Evangile raconte que, quand Jésus fut crucifié, *les ténèbres se firent sur toute la terre (Matth., XXVII, 45)* : effrayant symbole de ce qui est arrivé et arrive encore dans les esprits, partout où l'incrédulité aveugle et orgueilleuse d'elle-même a de fait exclu le Christ de la vie moderne, spécialement de la vie publique, et avec

la foi au Christ a ébranlé aussi la foi en Dieu. Les valeurs morales selon lesquelles, en d'autres temps, on jugeait les actions privées et publiques sont tombées, par voie de conséquence, comme en désuétude ; et la laïcisation si vantée de la société, qui a fait des progrès toujours plus rapides, soustrayant l'homme, la famille et l'Etat à l'influence bienfaisante et régénératrice de l'idée de Dieu et de l'enseignement de l'Eglise, a fait réapparaître, même dans des régions où brillèrent pendant tant de siècles les splendeurs de la civilisation chrétienne, les signes toujours plus clairs, toujours plus distincts, toujours plus angoissants d'un paganisme corrompu et corrupteur : *les ténèbres se firent tandis qu'ils crucifiaient Jésus (Brev. Rom.*, Parascev., respons. IV).

Beaucoup peut-être, en s'éloignant de la doctrine du Christ, n'eurent pas pleinement conscience d'être induits en erreur par le mirage de phrases brillantes, qui célébraient ce détachement comme une libération du servage dans lequel ils auraient été auparavant retenus ; ils ne prévoyaient pas davantage les amères conséquences de ce triste échange entre la vérité qui délivre et l'erreur qui asservit ; et ils ne pensaient pas qu'en renonçant à la loi infiniment sage et paternelle de Dieu et à l'unifiante et élevante doctrine d'amour du Christ, ils se livraient à l'arbitraire d'une pauvre et changeante sagesse humaine : ils parlèrent de progrès alors qu'ils reculaient ; d'élévation alors qu'ils se dégradaient ; d'ascension vers la maturité, alors qu'ils tombaient dans l'esclavage ; ils ne percevaient pas l'inanité de tout effort humain tendant à remplacer la loi du Christ par quelque autre chose qui l'égale : *ils se perdirent dans la vanité de leurs pensées (Rom., I, 21).*

Quand fut affaiblie la foi en Dieu et en Jésus-Christ, quand fut obscurcie dans les âmes la lumière des principes moraux, du même coup se trouva sapé le fondement unique, et impossible à remplacer, de cette stabilité, de cette tranquillité, de cet ordre extérieur et intérieur, privé et public, qui seul peut engendrer et sauvegarder la prospérité des Etats.

Certes, même quand l'Europe fraternisait dans des idéals identiques reçus de la prédication chrétienne, il ne manqua pas de dissensions, de bouleversements et de guerres qui la désolèrent ; mais jamais peut-être on n'éprouva à un degré aussi aigu le découragement propre à nos jours sur la possibilité d'y mettre fin : c'est qu'elle était vive alors, cette conscience du juste et de l'injuste, du licite et de l'illicite, qui facilite les ententes en mettant un frein au déchaînement des passions et qui laisse la porte ouverte à une honnête composition. De nos jours, au contraire, les dissensions ne proviennent pas seulement d'élans de passions rebelles, mais d'une profonde crise spirituelle qui a bouleversé les sages principes de la morale privée et publique.

Parmi les multiples erreurs qui jaillissent de la source empoisonnée de l'agnosticisme religieux et moral, il en est deux, Vénérables Frères, sur lesquelles Nous voulons attirer votre attention d'une façon particulière, comme étant celles qui rendent presque impossible, ou

au moins précaire et incertaine, la pacifique vie en commun des peuples.

B. En particulier.

1. *L'oubli de la loi de solidarité humaine et de charité.*

Unité, en droit et en fait, du genre humain et, dans la différenciation légitime des nations, nécessité de la conscience de la fraternité universelle.

La première de ces pernicieuses erreurs, aujourd'hui largement répandue, est l'oubli de cette loi de solidarité humaine et de charité, dictée et imposée aussi bien par la communauté d'origine et par l'égalité de la nature raisonnable chez tous les hommes, à quelque peuple qu'ils appartiennent, que par le sacrifice de rédemption offert par Jésus-Christ sur l'autel de la Croix à son Père Céleste en faveur de l'humanité pécheresse.

De fait la première page de l'Ecriture, avec une grandiose simplicité, nous raconte comment Dieu couronna son œuvre créatrice en faisant l'homme à son image et à sa ressemblance (cf. *Gen., I, 26-27*) et le même Livre saint nous enseigne qu'il l'enrichit de dons et de privilèges surnaturels, le destinant à une éternelle et ineffable félicité. L'Ecriture nous montre en outre comment du premier couple tirèrent leur origine les autres hommes, dont elle nous fait suivre, avec une plasticité de langage qui n'a pas été dépassée, la division en plusieurs groupes et la dispersion dans les diverses parties du monde. Même quand ils s'éloignèrent de leur Créateur, Dieu ne cessa de les considérer comme des fils qui devaient un jour, selon ses miséricordieux desseins, être encore une fois réunis dans son amitié (cf. *Gen., XII, 3*).

L'Apôtre des Nations, à son tour, se fait le héraut de cette vérité, qui unit fraternellement tous les hommes en une grande famille, quand il annonce au monde grec que Dieu « a fait sortir d'une souche unique toute la descendance des hommes, pour qu'elle peuplât la surface de la terre, et a fixé la durée de son existence et les limites de son habitacle, afin que tous cherchent le Seigneur » *(Act., XVII, 26-27)*.

Merveilleuse vision, qui nous fait contempler le genre humain dans l'unité de son origine en Dieu : *un seul Dieu, Père de tous, qui est au-dessus de tous, et en toutes choses, et en chacun de nous (Eph., IV, 6)* ; dans l'unité de sa nature, composée pareillement chez tous d'un corps matériel et d'une âme spirituelle et immortelle ; dans l'unité de sa fin immédiate et de sa mission dans le monde ; dans l'unité de son habitation : la terre, des biens de laquelle tous les hommes, par droit de nature, peuvent user pour soutenir et développer la vie ; dans l'unité de sa fin surnaturelle : Dieu même, à qui tous doivent tendre ; dans l'unité des moyens pour atteindre cette fin.

Et le même Apôtre nous montre l'humanité dans l'unité de ses

rapports avec le Fils de Dieu, image du Dieu invisible, en qui toutes choses ont été créées : *in ipso condita sunt universa (Col., I, 16)* ; dans l'unité de son rachat opéré pour tous par le Christ, lequel a rétabli l'amitié originelle avec Dieu, qui avait été rompue, moyennant sa sainte et très douloureuse passion, se faisant médiateur entre Dieu et les hommes : *car il n'y a qu'un Dieu, et qu'un médiateur entre Dieu et les hommes : le Christ Jésus fait homme (I Tim., II, 5).*

Et pour rendre plus intime cette amitié entre Dieu et l'humanité, ce même médiateur divin et universel de salut et de paix, dans le silence sacré du Cénacle, avant de consommer le sacrifice suprême, laissa tomber de ses lèvres divines la parole qui se répercute bien haut à travers les siècles, suscitant des héroïsmes de charité au milieu d'un monde vide d'amour et déchiré par la haine : *Ceci est mon commandement : que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés (Io., XV, 12).*

Ce sont là des vérités surnaturelles, qui établissent des bases profondes et de puissants liens d'union, renforcés par l'amour de Dieu et du Divin Rédempteur, de qui tous reçoivent le salut « pour l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité de la foi, à la pleine connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme parfait, selon la mesure de la pleine grandeur du Christ » (cf. *Eph., IV, 12, 13*).

A la lumière de cette unité en droit et en fait de l'humanité entière, les individus ne nous apparaissent pas sans liaison entre eux, comme des grains de sable, mais bien au contraire unis par des relations organiques, harmonieuses et mutuelles — variées selon la variété des temps, — et résultant de leur destination et de leur impulsion, naturelle et surnaturelle.

Et les nations, en se développant et en se différenciant selon les diverses conditions de vie et de culture, ne sont pas destinées à mettre en pièces l'unité du genre humain, mais à l'enrichir et à l'embellir par la communication de leurs qualités particulières et par l'échange réciproque des biens, qui ne peut être possible et en même temps efficace que quand un amour mutuel et une charité vivement sentie unissent tous les enfants d'un même Père et toutes les âmes rachetées par un même sang divin.

L'Eglise du Christ, fidèle dépositaire de la divine sagesse éducatrice, ne peut penser ni ne pense à attaquer ou à mésestimer les caractéristiques particulières que chaque peuple, avec une piété jalouse et une compréhensible fierté, conserve et considère comme un précieux patrimoine. Son but est l'unité surnaturelle dans l'amour universel senti et pratiqué, et non l'uniformité exclusivement extérieure, superficielle et par là débilitante. Toutes les orientations, toutes les sollicitudes, dirigées vers un développement sage et ordonné des forces et tendances particulières, qui ont leur racine dans les fibres les plus profondes de chaque rameau ethnique, pourvu qu'elles ne s'opposent pas aux devoirs dérivant pour l'humanité de son unité d'origine et de sa commune destinée, l'Eglise les salue avec joie et les accompagne de ses vœux maternels. Elle a montré à maintes re-

prises dans son activité missionnaire, que cette règle est l'étoile directrice de son apostolat universel. D'innombrables recherches et investigations de pionniers, accomplies en esprit de sacrifice, de dévouement et d'amour par les missionnaires de tous les temps, se sont proposé de faciliter l'intime compréhension et le respect des civilisations les plus variées et d'en rendre les valeurs spirituelles fécondes pour une vivante et vivifiante prédication de l'Evangile du Christ. Tout ce qui, dans ces usages et coutumes, n'est pas indissolublement lié à des erreurs religieuses sera toujours examiné avec bienveillance, et, quand ce sera possible, protégé et encouragé. Notre immédiat prédécesseur, de sainte et vénérée mémoire, appliquant ces règles à une question particulièrement délicate, prit là-dessus des décisions si généreuses qu'elles dressent comme un monument à l'ampleur de son intuition et à l'ardeur de son esprit apostolique. Et il n'est pas nécessaire, Vénérables Frères, de vous annoncer que Nous voulons marcher sans hésitation dans cette voie. Ceux qui entrent dans l'Eglise, quelle que soit leur origine ou leur langue, doivent savoir qu'ils ont un droit égal de fils dans la maison du Seigneur, où règnent la loi et la paix du Christ. C'est en conformité avec ces règles d'égalité, que l'Eglise consacre ses soins à former un clergé indigène à la hauteur de sa tâche, et à augmenter graduellement les rangs des Evêques indigènes. Et pour donner à Nos intentions une expression extérieure, Nous avons choisi la fête prochaine du Christ-Roi pour élever à la dignité épiscopale, sur le tombeau du Prince des Apôtres, douze représentants des peuples ou groupes de peuples les plus divers.

Au milieu des déchirantes oppositions qui divisent la famille humaine, puisse cet acte solennel proclamer à tous Nos fils épars dans le monde que l'esprit, l'enseignement et l'œuvre de l'Eglise ne pourront jamais être différents de ce que prêchait l'Apôtre des Nations : « Revêtez-vous de l'homme nouveau, qui se renouvelle dans la connaissance de Dieu à l'image de celui qui l'a créé ; en lui il n'y a plus ni Grec ou Juif, ni circoncis ou incirconcis, ni barbare ou Scythe, ni esclave ou homme libre : mais le Christ est tout et il est en tous » *(Col., III, 10-11)*.

Et il n'est pas à craindre que la conscience de la fraternité universelle, inculquée par la doctrine chrétienne, et le sentiment qu'elle inspire, soient en opposition avec l'amour que chacun porte aux traditions et aux gloires de sa propre patrie, et empêchent d'en promouvoir la prospérité et les intérêts légitimes ; car cette même doctrine enseigne que dans l'exercice de la charité il existe un ordre établi par Dieu, selon lequel il faut porter un amour plus intense et faire du bien de préférence à ceux à qui l'on est uni par des liens spéciaux. Le Divin Maître lui-même donna l'exemple de cette préférence envers sa terre et sa patrie en pleurant sur l'imminente destruction de la Cité sainte. Mais le légitime et juste amour de chacun envers sa propre patrie ne doit pas faire fermer les yeux sur l'universalité de la charité chrétienne, qui enseigne à considérer aussi les autres et leur prospérité dans la lumière pacifiante de l'amour.

Telle est la merveilleuse doctrine d'amour et de paix qui a si noblement contribué au progrès civil et religieux de l'humanité. Et les hérauts qui l'annoncèrent, mus par une surnaturelle charité, non seulement se montrèrent défricheurs des terres et médecins des corps, mais surtout ils améliorèrent, modelèrent et élevèrent la vie à des altitudes divines, la lançant vers les sommets de la sainteté, où l'on voit tout dans la lumière de Dieu. Ils édifièrent des monuments et des temples, qui montrent vers quelles hauteurs géniales l'idéal chrétien pousse l'âme dans son vol, mais surtout ils firent d'hommes, sages ou ignorants, forts ou faibles, des temples vivants de Dieu et des sarments de la même vigne : le Christ ; ils transmirent aux générations futures les trésors de l'art et de la sagesse antique, mais surtout ils les rendirent participantes de cet ineffable don de la sagesse éternelle, qui fait fraterniser les hommes et les unit par un lien de surnaturelle appartenance.

2. *Emancipation de l'Etat de toute loi transcendante du droit et de la morale.*

a) *De là découlent, à l'intérieur des nations, avec l'absolutisme d'Etat, l'affaiblissement intrinsèque de son autorité, l'étouffement des initiatives privées et la violation des droits de la famille, particulièrement en matière d'éducation.*

Vénérables Frères, si l'oubli de la loi de charité universelle, qui seule peut consolider la paix en éteignant les haines et en atténuant les rancœurs et les oppositions, est la source de maux très graves pour la pacifique vie en commun des peuples, il est une autre erreur non moins dangereuse pour le bien-être des nations et la prospérité de la grande société humaine qui rassemble et embrasse dans ses limites toutes les nations : c'est l'erreur contenue dans les conceptions qui n'hésitent pas à délier l'autorité civile de toute espèce de dépendance à l'égard de l'Etre suprême, cause première et maître absolu, soit de l'homme soit de la société, et de tout lien avec la loi transcendante qui dérive de Dieu comme de sa première source. De telles conceptions accordent à l'autorité civile une faculté illimitée d'action, abandonnée aux ondes changeantes du libre arbitre ou aux seuls postulats d'exigences historiques contingentes et d'intérêts s'y rapportant.

L'autorité de Dieu et l'empire de sa loi étant ainsi reniés, le pouvoir civil, par une conséquence inéluctable, tend à s'attribuer cette autorité absolue qui n'appartient qu'au Créateur et Maître suprême, et à se substituer au Tout-Puissant, en élevant l'Etat ou la collectivité à la dignité de fin ultime de la vie, d'arbitre souverain de l'ordre moral et juridique, et en interdisant de ce fait tout appel aux principes de la raison naturelle et de la conscience chrétienne.

Nous ne méconnaissons pas, il est vrai, que, par bonheur, des principes erronés n'exercent pas toujours entièrement leur influence, surtout quand les traditions chrétiennes plusieurs fois séculaires dont

les peuples se sont nourris restent encore profondément — quoique inconsciemment — enracinées dans les cœurs. Toutefois, il ne faut pas oublier l'essentielle insuffisance et fragilité de toute règle de vie sociale qui reposerait sur un fondement exclusivement humain, s'inspirerait de motifs exclusivement terrestres, et placerait sa force dans la sanction d'une autorité simplement externe.

Là où est niée la dépendance du droit humain à l'égard du droit divin, là où l'on ne fait appel qu'à une vague et incertaine idée d'autorité purement terrestre, là où l'on revendique une autonomie fondée seulement sur une morale utilitaire, le droit humain lui-même perd justement dans ses applications les plus onéreuses l'autorité morale qui lui est nécessaire, comme condition essentielle, pour être reconnu et pour postuler même des sacrifices.

Il est bien vrai que le pouvoir fondé sur des bases aussi faibles et aussi vacillantes peut obtenir parfois, par le fait de circonstances contingentes, des succès matériels capables de susciter l'étonnement d'observateurs superficiels. Mais vient le moment où triomphe l'inéluctable loi qui frappe tout ce qui a été construit sur une disproportion, ouverte ou dissimulée, entre la grandeur du succès matériel et extérieur et la faiblesse de la valeur interne et de son fondement moral : disproportion qui se rencontre toujours, là où l'autorité publique méconnait ou renie l'empire du Législateur suprême, qui, s'il a donné la puissance aux gouvernants, en a aussi assigné et déterminé les limites.

La souveraineté civile, en effet, a été voulue par le Créateur (comme l'enseigne sagement Notre grand prédécesseur Léon XIII dans l'Encyclique *Immortale Dei*), afin qu'elle réglât la vie sociale selon les prescriptions d'un ordre immuable dans ses principes universels, qu'elle rendît plus aisée à la personne humaine, dans l'ordre temporel, l'obtention de la perfection physique, intellectuelle et morale, et qu'elle l'aidât à atteindre sa fin surnaturelle.

C'est par conséquent la noble prérogative et la mission de l'Etat, que de contrôler, aider et régler les activités privées et individuelles de la vie nationale, pour les faire converger harmonieusement vers le bien commun, lequel ne peut être déterminé par des conceptions arbitraires, ni trouver sa loi primordiale dans la prospérité matérielle de la société, mais bien plutôt dans le développement harmonieux et dans la perfection naturelle de l'homme, à quoi le Créateur a destiné la société en tant que moyen.

Considérer l'Etat comme une fin à laquelle toute chose doive être subordonnée et orientée ne pourrait que nuire à la vraie et durable prospérité des nations. Et c'est ce qui arrive, soit quand un tel empire illimité est attribué à l'Etat, considéré mandataire de la nation, du peuple, de la famille ethnique ou encore d'une classe sociale, soit quand l'Etat y prétend en maître absolu, indépendamment de toute espèce de mandat.

En effet, si l'Etat s'attribue et ordonne à soi les initiatives privées, celles-ci, régies comme elles le sont par des règles internes délicates et complexes, garantissant et assurant l'obtention du but qui

leur est propre, peuvent être lésées au détriment du bien public lui-même, du fait qu'elles se trouvent exclues de leur milieu naturel, autrement dit de leurs propres responsabilités et de leurs activités privées.

Même la première et essentielle cellule de la société : la famille, avec son bien-être et son accroissement, courrait alors le risque d'être considérée exclusivement sous l'angle de la puissance nationale ; et l'on oublierait que l'homme et la famille sont par nature antérieurs à l'Etat, et que le Créateur a donné à l'un et à l'autre des forces et des droits et leur a assigné une mission correspondant à des exigences naturelles certaines.

Ainsi, l'éducation des nouvelles générations ne viserait pas à un développement équilibré et harmonieux des forces physiques et de toutes les qualités intellectuelles et morales, mais à une formation unilatérale des vertus civiques, que l'on considère comme nécessaires à l'obtention des succès politiques. Par contre, les vertus qui donnent à la société son parfum de noblesse, d'humanité et de respect, on serait moins porté à les inculquer, comme si elles amoindrissaient la fierté du citoyen.

Nous avons devant les yeux, en douloureuse évidence, les périls qui, Nous en avons peur, pourront dériver pour cette génération et pour les générations futures de la méconnaissance, de la diminution et de l'abolition progressive des droits propres de la famille. Aussi Nous dressons-Nous comme le ferme défenseur de ces droits, en pleine conscience du devoir que Nous impose Notre ministère apostolique. Les difficultés de Notre époque, aussi bien extérieures qu'intérieures, matérielles ou spirituelles, les multiples erreurs avec leurs innombrables répercussions, nul ne les ressent plus amèrement que la noble petite cellule familiale. Un véritable courage, et, dans sa simplicité, un héroïsme digne d'admiration et de respect sont souvent nécessaires pour supporter les duretés de la vie, le poids quotidien des misères, les indigences croissantes et les restrictions dans une mesure jamais encore expérimentée et dont souvent on ne voit ni la raison ni la réelle nécessité.

Ceux qui ont charge d'âmes, ceux qui peuvent sonder les cœurs, connaissent les larmes cachées des mères, la douleur résignée de tant de pères, les innombrables amertumes, dont aucune statistique ne parle ni ne peut parler ; ils voient d'un œil soucieux s'accroître sans cesse cette masse de souffrances, et ils savent comment les puissances de bouleversement et de destruction sont aux aguets, prêtes à s'en servir pour leurs ténébreux desseins.

Nul homme doué de bonne volonté et ayant des yeux pour voir ne pourra refuser à l'autorité de l'Etat, dans les conditions extraordinaires où se trouve le monde, un droit plus ample aussi qu'à l'ordinaire et proportionné aux circonstances, pour subvenir aux besoins du peuple. Mais l'ordre moral établi par Dieu exige que, même en de telles conjonctures, l'on soumette à un examen d'autant plus sérieux et pénétrant la licéité des mesures imposées et leur réelle nécessité, selon les règles du bien commun.

De toute façon, plus pesants sont les sacrifices matériels demandés par l'Etat aux individus et aux familles, plus sacrés et inviolables doivent être pour lui les droits des consciences. Il peut exiger les biens et le sang, mais l'âme, rachetée par Dieu, jamais.

La mission assignée par Dieu aux parents, de pourvoir au bien matériel et spirituel de leurs enfants et de leur procurer une formation harmonieuse, pénétrée de véritable esprit religieux, ne peut leur être arrachée sans une grave lésion du droit. Cette formation doit certes avoir aussi pour but de préparer la jeunesse à remplir avec intelligence, conscience et fierté les devoirs d'un noble patriotisme, donnant à la patrie terrestre toute la mesure qui lui est due d'amour, de dévouement et de collaboration. Mais d'autre part une formation qui oublierait, ou — pis encore — négligerait délibérément de diriger les yeux et le cœur de la jeunesse vers la patrie surnaturelle, serait une injustice contre la jeunesse, une injustice contre les inaliénables droits et devoirs de la famille chrétienne, une déviation, à laquelle il faut incontinent porter remède dans l'intérêt même du peuple et de l'Etat. Une telle éducation paraîtra peut-être, à ceux qui en portent la responsabilité, source d'accroissement de force et de vigueur : en réalité elle serait le contraire, et de tristes conséquences le prouveraient. Le crime de lèse-majesté contre le *Roi des Rois et Seigneur des Seigneurs (I Tim., VI, 15 ; Apoc., XIX, 16)* perpétré par une éducation indifférente ou hostile à l'esprit chrétien, le renversement du *Laissez venir à moi les petits enfants (Marc, X, 14)* porteraient des fruits bien amers.

Par contre, l'Etat qui enlève aux cœurs saignants et déchirés des pères et des mères chrétiennes leurs inquiétudes et les rétablit dans leurs droits, ne fait que travailler à sa propre paix intérieure et poser les bases d'un plus heureux avenir pour la patrie. Les âmes des enfants donnés par Dieu aux parents, consacrés au baptême par le sceau royal du Christ, sont un dépôt sacré sur lequel veille l'amour jaloux de Dieu. Le même Christ qui a dit : *Laissez venir à moi les petits enfants* a aussi, malgré sa miséricorde et sa bonté, menacé de maux terribles ceux qui scandaliseraient les privilégiés de son cœur. Et quel scandale plus dangereux pour les futures générations et plus durable qu'une formation de la jeunesse misérablement dirigée vers un but qui éloigne du Christ, *Voie, Vérité et Vie,* et qui conduit à renier le Christ, par une apostasie ouverte ou en cachette ? Le Christ, dont on veut aliéner les jeunes générations présentes et à venir, est Celui qui a reçu de son Père Eternel tout pouvoir au ciel et sur la terre. Il tient la destinée des Etats, des peuples et des nations dans sa main toute-puissante. C'est à lui qu'il appartient de diminuer ou d'accroître leur vie, leur développement, leur prospérité et leur grandeur. De tout ce qui est sur la terre, seule l'âme est douée d'une vie immortelle. Un système d'éducation qui ne respecterait pas l'enceinte sacrée de la famille chrétienne, protégée par la sainte loi de Dieu, qui en attaquerait les bases, qui fermerait à la jeunesse le chemin qui mène au Christ, aux *sources de vie et de joie du Sauveur* (cf. *Is., XII, 3),* qui considérerait l'apostasie du Christ et de l'Eglise comme

symbole de fidélité à tel peuple ou à telle classe, prononcerait, ce faisant, sa propre condamnation, et expérimenterait, le moment venu, l'inéluctable vérité des paroles du prophète : *Ceux qui se détournent de Toi seront inscrits sur le sable (Jér., XVII, 13).*

b) *De là découle, dans la vie internationale, le mépris des principes de droit naturel international qui exigent le respect des droits de chaque peuple à l'indépendance et la fidélité aux traités. De là, en conséquence, l'écroulement de la confiance mutuelle et de la paix.*

La conception qui assigne à l'Etat une autorité illimitée est une erreur, Vénérables Frères, qui n'est pas seulement nuisible à la vie interne des nations, à leur prospérité et à l'augmentation croissante et ordonnée de leur bien-être : elle cause également du tort aux relations entre les peuples, car elle brise l'unité de la société supranationale, ôte son fondement et sa valeur au droit des gens, ouvre la voie à la violation des droits d'autrui et rend difficiles l'entente et la vie commune en paix. Le genre humain, en effet, bien qu'en vertu de l'ordre naturel établi par Dieu il se divise en groupes sociaux, nations ou Etats, indépendants les uns des autres pour ce qui regarde la façon d'organiser et de régir leur vie interne, est uni cependant par des liens mutuels, moraux et juridiques, en une grande communauté, ordonnée au bien de toutes les nations et réglée par des lois spéciales qui protègent son unité et développent sa prospérité.

Or, qui ne voit que l'affirmation de l'autonomie absolue de l'Etat s'oppose ouvertement à cette loi immanente et naturelle ou, pour mieux dire, la nie radicalement, laissant au gré de la volonté des gouvernants la stabilité des relations internationales et enlevant toute possibilité de véritable union et de collaboration féconde en vue de l'intérêt général ? Car, Vénérables Frères, pour que puissent exister des contacts harmonieux et durables et des relations fructueuses, il est indispensable que les peuples reconnaissent et observent les principes de droit naturel international qui règlent leur développement et leur fonctionnement normaux. Ces principes exigent le respect des droits de chaque peuple à l'indépendance, à la vie et à la possibilité d'une évolution progressive dans les voies de la civilisation ; ils exigent, en outre, la fidélité aux traités stipulés et sanctionnés conformément aux règles du droit des gens.

Il n'est pas douteux que la condition préalable et nécessaire de toute vie commune pacifique entre les nations, l'âme même des relations juridiques existant entre elles, se trouve dans la confiance mutuelle, dans la prévision et la persuasion d'une réciproque fidélité à la parole donnée, dans la certitude que d'un côté comme de l'autre on est bien convaincu que *mieux vaut la sagesse que les armes guerrières (Eccle., IX, 18)* et que l'on est disposé à discuter et à ne pas recourir à la force ou à la menace de la force, au cas où surgiraient des délais, des empêchements, des modifications et des contestations, toutes choses qui peuvent dériver, non de la mauvaise volonté, mais du changement des circonstances et de réels conflits d'intérêts.

Mais d'autre part, détacher le droit des gens de l'ancre du droit divin pour le fonder sur la volonté autonome des Etats, ce n'est pas autre chose que le détrôner et lui enlever ses titres les plus nobles et les plus valides, en le livrant au funeste dynamisme de l'intérêt privé et de l'égoïsme collectif, uniquement tourné à la mise en valeur de ses propres droits et à la méconnaissance de ceux des autres.

Il est vrai aussi qu'avec l'évolution des temps et les changements substantiels des circonstances, non prévus et peut-être impossibles à prévoir au moment de la stipulation, un traité, ou quelques-unes de ses clauses peuvent devenir ou paraître injustes, ou irréalisables, ou trop lourdes pour l'une des parties ; et il est clair que, si cela arrivait, on devrait instituer à temps une loyale discussion pour modifier ou remplacer le pacte. Mais considérer par principe les traités comme éphémères et s'attribuer tacitement la faculté de les annuler unilatéralement le jour où ils ne conviendraient plus, ce serait détruire toute confiance réciproque entre les Etats. L'ordre naturel se trouverait renversé, des fossés de séparation impossibles à combler se creuseraient entre les peuples et les nations.

Aujourd'hui, Vénérables Frères, tous observent avec effroi l'abîme où ont mené les erreurs que nous venons de dépeindre, avec leur mise en pratique et leurs conséquences. Elles sont tombées, les orgueilleuses illusions sur un progrès indéfini, et celui qui ne serait pas réveillé encore, le tragique présent le secouerait avec les paroles du prophète : *Sourds, entendez, et aveugles, regardez (Is., XLII, 18).* Ce qui semblait extérieurement de l'ordre n'était que désordre envahissant : bouleversement dans les règles de la vie morale, lesquelles s'étaient détachées de la majesté de la loi divine et avaient corrompu tous les domaines de l'activité humaine.

II^e^ PARTIE

REMEDES POUR L'AVENIR, AU LENDEMAIN DE LA GUERRE

a) *Le nouvel ordre de paix dans la justice ne peut être établi par l'épée, mais ne peut être fondé que sur le respect du droit naturel et de la révélation divine.*

Mais laissons le passé et tournons les yeux vers cet avenir, qui, selon les promesses des puissants de ce monde, au lendemain des luttes sanglantes d'aujourd'hui, consistera en un nouvel ordre fondé sur la justice et sur la prospérité. Cet avenir sera-t-il vraiment différent, sera-t-il surtout meilleur ? Les traités de paix, le nouvel ordre international à la fin de cette guerre, seront-ils animés de justice et d'équité envers tous, de cet esprit qui délivre et pacifie, ou seront-ils une lamentable répétion des erreurs anciennes et récentes ? Attendre un changement décisif exclusivement du choc des armes et de son issue finale est vain, et l'expérience le démontre. L'heure de la victoire est une heure de triomphe extérieur pour le camp qui réussit à

la remporter ; mais c'est en même temps l'heure de la tentation, où l'ange de la justice lutte avec le démon de la violence ; le cœur du vainqueur s'endurcit trop facilement ; la modération et une prévoyante sagesse lui semblent faiblesse ; le bouillonnement des passions populaires, attisé par les souffrances et les sacrifices supportés, voile souvent la vue aux dirigeants eux-mêmes et les rend inattentifs aux conseils de l'humanité et de l'équité, dont la voix est couverte ou éteinte par l'inhumain *vae victis*. Les résolutions et les décisions prises dans de telles conditions risqueraient de n'être que l'injustice sous le manteau de la justice.

Non, Vénérables Frères, le salut pour les nations ne vient pas des moyens extérieurs, de l'épée, qui peut imposer des conditions de paix, mais ne crée pas la paix. Les énergies qui doivent renouveler la face de la terre doivent venir du dedans, de l'esprit. Le nouvel ordre du monde, de la vie nationale et internationale, une fois apaisées les amertumes et les cruelles luttes actuelles, ne devra plus reposer sur le sable mouvant de règles changeantes et éphémères, laissées aux décisions de l'égoïsme collectif ou individuel. Ces règles devront s'appuyer sur l'inébranlable fondement, sur le rocher infrangible du droit naturel et de la révélation divine. C'est là que le législateur humain doit puiser cet esprit d'équilibre, ce sens aigu de responsabilité morale sans lequel il est facile de méconnaître les limites entre l'usage légitime et l'abus du pouvoir. Alors seulement ses décisions auront une consistance interne, une noble dignité et une sanction religieuse, et ne seront plus à la merci de l'égoïsme et de la passion. Car s'il est vrai que les maux dont souffre l'humanité d'aujourd'hui proviennent en partie du déséquilibre économique et de la lutte des intérêts pour une plus équitable distribution des biens que Dieu a accordés à l'homme comme moyens de subsistance et de progrès, il n'en est pas moins vrai que leur racine est plus profonde et d'ordre interne : elle atteint, en effet, les croyances religieuses et les convictions morales, qui se sont perverties au fur et à mesure que les peuples se détachaient de l'unité de doctrine et de foi, de coutumes et de mœurs, que faisait prévaloir jadis l'action infatigable et bienfaisante de l'Eglise. La rééducation de l'humanité, si elle veut avoir quelque effet, doit être avant tout spirituelle et religieuse : elle doit, par conséquent, partir du Christ comme de son fondement indispensable, être réalisée par la justice et couronnée par la charité.

b) *La base doit en être la rééducation spirituelle et religieuse de l'humanité, qui n'est possible que par le Christ et qui est l'office essentiel de l'Eglise : œuvre apostolique à laquelle non seulement les prêtres, mais aussi les laïques doivent collaborer et dans laquelle la famille a une mission spéciale.*

Accomplir cette œuvre de régénération en adaptant ses moyens au changement des conditions de temps et aux nouveaux besoins du genre humain, c'est l'office essentiel et maternel de l'Eglise. Prêcher l'Evangile, comme son divin Fondateur lui en a commis le soin, en incul-

quant aux hommes la vérité, la justice et la charité, faire effort pour en enraciner solidement les préceptes dans les âmes et dans les consciences : voilà le plus noble et le plus fructueux travail en faveur de la paix. Cette mission, dans son ampleur, semblerait devoir faire perdre courage à ceux qui constituent l'Eglise militante. Mais le travail pour la diffusion du royaume de Dieu, que chaque siècle a exécuté à sa manière, avec ses moyens, au prix de dures et multiples luttes, est un commandement qui oblige quiconque a été arraché par la grâce du Seigneur à l'esclavage de Satan et appelé par le baptême à être citoyen de ce royaume. Et si lui appartenir, vivre conformément à son esprit, travailler à son accroissement et rendre accessibles ses biens à la fraction de l'humanité qui n'en fait pas encore partie équivaut de nos jours à devoir affronter des empêchements et des oppositions vastes, profondes et minutieusement organisées comme jamais elles ne le furent, cela ne dispense pas de la franche et courageuse profession de foi, mais incite plutôt à tenir ferme dans la lutte, même au prix des plus grands sacrifices. Quiconque vit de l'esprit du Christ ne se laisse pas abattre par les difficultés qu'on lui oppose ; au contraire, il se sent stimulé à travailler de toutes ses forces et avec pleine confiance en Dieu ; il ne se soustrait pas aux angoisses et aux nécessités de l'heure, mais il en affronte les âpretés, prêt à servir, avec cet amour qui n'a pas peur du sacrifice, qui est plus fort que la mort et qui ne se laisse pas submerger par les remous impétueux des tribulations.

C'est avec un intime réconfort, Vénérables Frères, c'est avec une joie céleste, pour laquelle chaque jour Nous adressons à Dieu un humble et profond remerciement, que Nous remarquons dans toutes les parties du monde catholique les signes évidents d'un esprit qui affronte courageusement les tâches gigantesques du temps présent et qui, avec générosité et décision, s'emploie à unir dans une féconde harmonie avec le premier et essentiel devoir de la sanctification personnelle l'activité apostolique pour l'accroissement du règne de Dieu. Du mouvement des Congrès eucharistiques, développé avec une aimante sollicitude par Nos Prédécesseurs, et de la collaboration des laïques, formés dans les rangs de l'Action catholique à la profonde conscience de leur noble mission, découlent des sources de grâces et des réserves de forces qui, dans les temps actuels, où les menaces s'accroissent, où plus grands sont les besoins, où fait rage la lutte entre christianisme et antichristianisme, pourraient difficilement être estimées à leur juste valeur.

Quand on est obligé de constater avec tristesse la disproportion entre le nombre des prêtres et les tâches qui les attendent, quand Nous voyons se vérifier encore aujourd'hui la parole du Sauveur : *la moisson est grande, mais les ouvriers sont en petit nombre (Matth., IX, 37 ; Luc., X, 2)*, la collaboration des laïques à l'apostolat hiérarchique, nombreuse, animée d'un zèle ardent et d'un généreux dévouement, apparaît un précieux auxiliaire pour l'œuvre des prêtres et révèle des possibilités de développement qui légitiment les plus belles espérances.

La prière de l'Eglise au Maître de la moisson pour qu'il envoie des ouvriers à sa vigne *(Matth., IX, 38 ; Luc., X, 2)* a été exaucée d'une manière conforme aux nécessités de l'heure présente, et qui supplée et complète très heureusement les énergies, souvent empêchées et insuffisantes, de l'apostolat sacerdotal. Une fervent phalange d'hommes et de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles, obéissant à la voix du Pasteur Suprême, aux directives de leurs évêques, se consacrent de toute l'ardeur de leur âme aux œuvres de l'apostolat, afin de ramener au Christ les masses populaires qui s'étaient détachées de Lui. Que vers eux aille en ce moment, si important pour l'Eglise et pour l'humanité, Notre salut paternel, Notre remerciement ému, l'expression de Notre confiante espérance. Ils ont vraiment, eux, placé leur vie et leur action sous l'étendard du Christ-Roi et ils peuvent répéter avec le psalmiste : *Dico ego opera mea Regi (Ps., XLIV, 1).* L'*adveniat regnum tuum* n'est pas seulement le vœu ardent de leurs prières, mais aussi la ligne directrice de leur activité. Dans toutes les classes, dans toutes les catégories, dans tous les groupes, cette collaboration du laïcat avec le sacerdoce manifeste de précieuses énergies auxquelles est confiée une mission que des cœurs nobles et fidèles ne pourraient désirer plus haute et plus consolante. Ce labeur apostolique, accompli selon l'esprit de l'Eglise, consacre pour ainsi dire le laïque et en fait un *ministre du Christ,* dans le sens que saint Augustin explique ainsi : « Quand vous entendez, mes frères, le Christ dire : « Là où je suis, là sera aussi mon ministre », gardez-vous de penser seulement aux diligents évêques et clercs. Vous aussi, à votre manière, soyez les ministres du Christ en vivant dignement, en faisant l'aumône, en prêchant son nom et sa doctrine à ceux à qui vous le pouvez pour qu'à ce nom même chaque père de famille reconnaisse qu'il est redevable d'affection paternelle aux siens. Que ce soit pour le Christ et pour la vie éternelle qu'il les reprenne, les enseigne, les exhorte, les corrige, leur soit bienveillant ou exerce sur eux son autorité ; car ainsi il remplira dans sa maison l'office du prêtre et même d'une certaine façon de l'évêque, en étant ministre du Christ ici-bas pour être éternellement avec Lui » *(In Ev. Io.,* tract. 51, 13 sq.).

Dans cette collaboration des laïques à l'apostolat, de nos jours si importante à promouvoir, une mission spéciale incombe à la famille, car l'esprit de la famille influe essentiellement sur l'esprit des jeunes générations. Tant que, dans le foyer domestique, resplendit la flamme sacrée de la foi en Jésus-Christ, tant que les parents s'emploient à former et à modeler la vie de leurs enfants conformément à cette foi, la jeunesse sera toujours prête à reconnaître le Rédempteur dans ses prérogatives royales et à s'opposer à ceux qui voudraient le bannir de la société ou violer sacrilègement ses droits. Quand on ferme les églises, quand on enlève des écoles l'image du crucifix, la famille reste le refuge providentiel et, en un certain sens, inattaquable, de la vie chrétienne. Et Nous rendons d'infinies actions de grâce à Dieu en voyant que d'innombrables familles remplissent leur mission avec une fidélité qui ne se laisse abattre ni par les attaques ni par les

sacrifices. Une puissante légion de jeunes gens et de jeunes filles, même dans les pays où la foi au Christ est synonyme de souffrance et de persécution, restent fermes auprès du trône du Rédempteur, avec cette décision tranquille et assurée qui fait penser aux temps les plus glorieux des luttes de l'Eglise. Quels torrents de biens se déverseraient sur le monde, quelle lumière, quel ordre, quelle pacification pénétreraient la vie sociale, quelles précieuses et incomparables énergies pourraient aider à promouvoir le bien de l'humanité si partout on accordait à l'Eglise, maîtresse de justice et de charité, cette possibilité d'action, à laquelle, en vertu du mandat divin, elle a un droit sacré et incontestable ! Que de malheurs seraient évités, quelle félicité, quelle tranquillité seraient acquises si les efforts sociaux et internationaux accomplis pour établir la paix se laissaient pénétrer des profondes impulsions de l'Evangile de l'amour dans la lutte contre l'égoïsme individuel et collectif !

c) *Cette œuvre éducatrice de l'Eglise, bien loin d'empiéter sur les droits de l'Etat, apparaît au contraire aujourd'hui plus que jamais indispensable au bien de l'humanité et des nations.*

Entre les lois qui régissent la vie des fidèles chrétiens et les postulats essentiels de l'humanité, il n'y a pas conflit, mais, au contraire, communauté et mutuel appui. Dans l'intérêt de l'humanité souffrante et profondément ébranlée matériellement et spirituellement, Nous n'avons pas de plus ardent désir que celui-ci : que les angoisses présentes puissent ouvrir les yeux de beaucoup, afin qu'ils considèrent dans leur vraie lumière le Seigneur Jésus et la mission de son Eglise sur cette terre, et que tous ceux qui exercent le pouvoir se résolvent à laisser à l'Eglise la liberté de travailler à la formation des générations, selon les principes de la justice et de la paix. Ce travail d'apaisement suppose qu'on ne mette pas de traverses à l'exercice de la mission confiée par Dieu à son Eglise, qu'on ne restreigne pas le champ de son activité, qu'on ne soustraie pas les masses, et spécialement la jeunesse, à son influence bienfaisante. Aussi, comme représentant sur la terre de Celui qui fut appelé par le prophète : « Prince de la paix » *(Is., IX, 6)*, faisons-Nous appel aux chefs des peuples et à ceux qui ont une action, quelle qu'elle soit, sur la chose publique, pour que l'Eglise jouisse toujours d'une pleine liberté d'accomplir son œuvre éducatrice en annonçant aux esprits la vérité, en inculquant les règles de la justice, en réchauffant les cœurs par la divine charité du Christ.

Si, d'une part, l'Eglise ne peut renoncer à l'exercice de sa mission, qui a comme fin ultime de réaliser ici-bas le plan divin : *instaurer dans le Christ tout ce qui est dans le ciel et sur la terre (Ephes., I, 10)*, d'autre part, son œuvre apparaît aujourd'hui plus nécessaire qu'en aucun autre temps, car une triste expérience enseigne qu'à eux seuls les moyens extérieurs, les mesures purement humaines et les expédients politiques n'apportent pas un adoucissement efficace aux maux, dont est travaillée l'humanité.

Instruits précisément par la douloureuse faillite des expédients humains, beaucoup d'hommes, pour éloigner les tempêtes qui menacent d'engloutir la civilisation dans leurs tourbillons, tournent les yeux avec un renouveau d'espérance vers l'Eglise, citadelle de vérité et d'amour, vers ce Siège de Pierre, qui, ils le sentent bien, peut rendre au genre humain cette unité de doctrine religieuse et de règle morale, qui en d'autres temps fit la consistance des relations pacifiques entre les peuples.

Unité, vers laquelle regardent d'un œil de nostalgique regret tant d'hommes responsables du sort des nations, qui expérimentent quotidiennement à quel point les moyens sont vains, dans lesquels ils avaient un jour mis leur confiance ; unité, désirée par les nombreuses légions de Nos fils, qui invoquent chaque jour le Dieu de paix et d'amour (cf. *2 Cor., XIII, 11)* ; unité attendue par tant de nobles esprits, éloignés de Nous, mais qui, dans leur faim et leur soif de justice et de paix, lèvent les yeux vers la Chaire de Pierre pour recevoir d'elle direction et conseil.

Ils reconnaissent dans l'Eglise catholique la fermeté deux fois millénaire des normes de foi et de vie, l'inébranlable cohésion de la hiérarchie ecclésiastique, qui, unie au Successeur de Pierre, s'emploie sans relâche à éclairer les esprits de la doctrine de l'Evangile, à guider et à sanctifier les hommes, et se montre prodigue de maternelle condescendance envers tous, mais ferme cependant, quand, même au prix de tourments et de martyre, elle doit dire le *Non licet !*

Et pourtant, Vénérables Frères, la doctrine du Christ qui seule peut fournir à l'homme un solide fondement de foi, capable de lui ouvrir un grand horizon, de dilater divinement son cœur, de lui donner un remède efficace aux très graves difficultés actuelles, et l'action de l'Eglise pour enseigner cette doctrine, la répandre et modeler les esprits selon ses préceptes, sont parfois en butte à des suspicions, comme pouvant ébranler les montants de l'autorité civile ou usurper ses droits.

Contre de telles suspicions, Nous déclarons avec une apostolique sincérité — sans préjudice de tout ce qu'a enseigné Notre prédécesseur Pie XI, de vénérée mémoire, dans son Encyclique *Quas primas,* du 11 décembre 1925, sur le pouvoir du Christ-Roi et de son Eglise — que de pareils desseins sont entièrement étrangers à l'Eglise, laquelle tend ses bras maternels vers ce monde, non pour dominer, mais pour servir. Elle ne prétend pas se substituer, dans le champ qui leur est propre, aux autres autorités légitimes, mais leur offre son aide à l'exemple et dans l'esprit de son divin Fondateur, qui « passa en faisant le bien » *(Act., X, 38).*

L'Eglise prêche et inculque l'obéissance et le respect envers l'autorité terrestre, qui tient de Dieu sa noble origine ; elle s'en tient à l'enseignement du divin Maître qui a dit : *Rendez à César ce qui est à César (Matth., XXII, 21)* ; elle n'a pas de visées d'usurpation et chante dans sa liturgie : *non eripit mortalia, qui regna dat caelestia (Hymne de la fête de l'Epiphanie).* Elle ne débilite pas les énergies humaines, mais les élève à tout ce qui est magnanime et généreux, et

forme des caractères qui ne transigent pas avec la conscience. Ce n'est pas à elle, qui a civilisé les peuples, qu'on reprochera d'avoir retardé l'humanité dans la voie du progrès, dont au contraire elle se félicite et se réjouit avec une maternelle fierté. Le but de son activité a été merveilleusement exprimé par les anges sur le berceau du Verbe incarné, quand ils chantèrent : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté (Luc., II, 14).* Cette paix, que le monde ne peut donner, a été laissée comme un héritage à ses disciples par le divin Rédempteur lui-même : *Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix (Io., XIV, 27),* et c'est en suivant la sublime doctrine du Christ, résumée par Lui-même dans le double précepte de l'amour de Dieu et du prochain, que des millions d'âmes l'ont obtenue, l'obtiennent et l'obtiendront. Depuis bientôt deux mille ans, l'histoire — si sagement appelée par un grand orateur romain *magistra vitae (Cic., Orat., I, II, IX)* — démontre à quel point est vraie la parole de l'Ecriture, qu'il n'y aura jamais de paix pour celui qui résiste à Dieu *(Job., IX, 4).* Car seul le Christ est la « pierre angulaire » *(Eph., II, 20),* sur laquelle l'homme et la société peuvent trouver stabilité et salut.

C'est sur cette pierre angulaire que l'Eglise est fondée, et c'est pourquoi les puissances adverses ne pourront jamais prévaloir contre elle : *portae inferi non praevalebunt (Matth., XVI, 18),* ni lui ôter sa vigueur ; bien au contraire, les luttes tant intérieures qu'extérieures contribuent à accroître sa force et à augmenter les couronnes de ses glorieuses victoires.

A l'opposé, tout autre édifice qui n'est pas solidement fondé sur la doctrine du Christ, repose sur le sable mouvant et est destiné à une ruine misérable (cf. *Matth., VII, 26-27).*

CONCLUSION

LA GUERRE PRESENTE ET SES DOULEURS

La Pologne, première victime de cette guerre, a droit à la sympathie du monde et attend l'heure de sa résurrection.

Vénérables Frères, l'heure à laquelle vous parvient Notre première Encyclique est, à bien des égards, une véritable *hora tenebrarum* (cf. *Luc, XXII, 53),* où l'esprit de la violence et de la discorde verse sur l'humanité la sanglante coupe de douleurs sans nom. Est-il nécessaire de vous assurer que Notre cœur paternel, dans son amour compatissant, est tout près de ses fils, et plus spécialement de ceux qui sont éprouvés, opprimés, persécutés ? Les peuples entraînés dans le tragique tourbillon de la guerre n'en sont peut-être encore qu'au *commencement des douleurs (Matth., XXIV, 8)* ; mais déjà dans des milliers de familles règnent la mort et la désolation, les lamentations et la misère. Le sang d'innombrables êtres humains, même non combattants, élève un poignant cri de douleur, spécialement sur une nation bien-aimée, la Pologne qui, par sa fidélité à l'Eglise, par ses

mérites dans la défense de la civilisation chrétienne, inscrits en caractères indélébiles dans les fastes de l'histoire, a droit à la sympathie humaine et fraternelle du monde, et attend, confiante dans la puissante intercession de Marie *Auxilium Christianorum*, l'heure d'une résurrection en accord avec les principes de la justice et de la vraie paix.

Le Pape n'a rien omis pour sauver la paix ; mais ses avertissements n'ont pas été suivis.

Ce qui vient d'arriver, et ce qui arrive encore, apparaissait à Notre regard comme une vision quand, toute espérance n'ayant pas encore disparu, Nous n'avons rien omis de ce que Nous pouvions tenter, dans la forme que Nous suggéraient Notre ministère apostolique et les moyens à Notre disposition, pour empêcher le recours aux armes et maintenir ouverte la voie vers une entente honorable pour l'une et l'autre partie. Convaincu qu'à l'emploi de la force par l'une d'elles aurait répondu le recours aux armes par l'autre, Nous avons considéré comme un devoir — auquel Nous ne pouvions Nous soustraire — de Notre ministère apostolique et de l'amour chrétien, de mettre tout en œuvre pour épargner à l'humanité entière et à la chrétienté les horreurs d'une conflagration mondiale, même au risque de voir Nos intentions et Nos buts mal compris. Nos avertissements, s'ils furent respectueusement écoutés, ne furent pourtant pas suivis. Et tandis que Notre cœur de pasteur observe, douloureux et préoccupé, voilà que surgit devant Nos yeux l'image du Bon Pasteur, et il Nous semble que Nous devons répéter au monde en son nom la plainte : *Si tu savais... ce qui peut t'apporter la paix ! Mais non, cela est maintenant caché à tes yeux ! (Luc., XIX, 42).*

C'est maintenant l'heure de la vaillance chrétienne, de la charité sous toutes ses formes, de l'incessante et universelle prière.

Au milieu de ce monde qui offre aujourd'hui un si criant contraste avec la *paix du Christ dans le règne du Christ*, l'Eglise et ses fidèles se trouvent en des temps et en des années d'épreuves comme ils en ont rarement connu dans leur histoire de luttes et de souffrances. Mais précisément dans des temps semblables, celui qui reste fort dans la foi et garde un cœur robuste, sait que le Christ-Roi n'est jamais si proche que dans l'heure de l'épreuve, qui est l'heure de la fidélité. Le cœur déchiré des souffrances et des peines de tant de ses fils, mais avec le courage et la fermeté qui lui viennent des promesses du Seigneur, l'Epouse du Christ marche vers les orages menaçants. Elle le sait : la vérité qu'elle annonce, la charité qu'elle enseigne et met en œuvre, seront les conseillers indispensables et les coopérateurs des hommes de bonne volonté dans la reconstruction d'un monde nouveau, selon la justice et l'amour, après que l'humanité, lasse de courir dans les chemins de l'erreur, aura goûté les fruits amers de la haine et de la violence.

En attendant, Vénérables Frères, le monde et tous ceux qui sont frappés par la calamité de la guerre doivent savoir que le devoir de la charité chrétienne, fondement et pivot du Règne du Christ, n'est pas une parole vide mais une vivante réalité. Un champ très vaste s'ouvre à la charité chrétienne sous toutes ses formes. Nous avons pleine confiance que tous Nos fils, spécialement ceux qui ne sont pas éprouvés par le fléau de la guerre, se souviendront, à l'exemple du divin Samaritain, de tous ceux qui, victimes de la guerre, ont droit à la pitié et au secours.

L'Eglise catholique, cité de Dieu, *dont le Roi est vérité, dont la loi est charité, dont la mesure est éternité (S. Aug. Esp. CXXXVIII ad Marcellinum, c. III, n. 17)*, annonçant sans erreurs ni diminutions la vérité du Christ, travaillant selon l'amour du Christ avec un élan maternel, se tient comme une *bienheureuse vision de paix* au-dessus du tourbillon des erreurs et des passions, attendant le moment où la main toute-puissante du Christ-Roi apaisera la tempête et bannira les esprits de dissension, qui l'ont provoquée. Ce qui est en Notre pouvoir pour hâter le jour où la colombe de la paix trouvera sur cette terre, submergée par le déluge de la discorde, un endroit où poser le pied, Nous continuerons à le faire, confiant dans les éminents hommes d'Etat, qui, avant que la guerre n'éclatât, se sont noblement employés à éloigner des nations un pareil fléau ; confiant dans les millions d'âmes de tous les pays et de tous les camps, qui appellent de leurs vœux non seulement la justice, mais aussi la charité et la miséricorde ; confiant surtout dans le Dieu tout-puissant auquel chaque jour Nous adressons cette prière : *J'attendrai dans l'espoir à l'ombre de Tes ailes, que l'iniquité soit passée (Ps. LVI, 2).*

Dieu peut tout : il tient en ses mains non seulement la félicité et le sort des peuples, mais aussi les conseils humains, et, du côté qu'il veut, doucement il les incline ; les obstacles même sont pour sa toute-puissance des moyens dont il se sert pour modeler les choses et les événements, tourner les esprits et les volontés libres à ses fins très hautes.

Priez donc, Vénérables Frères, priez sans interruption, priez surtout quand vous offrez le divin sacrifice d'amour. Priez, vous à qui la profession courageuse de la foi impose aujourd'hui de durs, de pénibles et, bien des fois, d'héroïques sacrifices ; priez, vous, membres souffrants et douloureux de l'Eglise, quand Jésus vient consoler et adoucir vos peines. Et n'oubliez pas, grâce à un véritable esprit de mortification et de dignes œuvres de pénitence, de rendre vos prières plus agréables aux yeux de Celui qui « relève tous ceux qui tombent, et redresse ceux qui sont prostrés » *(Ps. CXLIV, 14)* afin que, dans sa miséricorde, il abrège les jours de l'épreuve et que se réalisent ainsi les paroles du psaume : « Ils ont crié vers le Seigneur dans leurs tribulations, et il les a délivrés de leurs angoisses » *(Ps., CVI, 13).*

Et vous, candides légions d'enfants, vous, les bien-aimés et les privilégiés de Jésus, quand vous communiez au Pain de vie, élevez vers Dieu vos naïves et innocentes prières et unissez-les à celles de

toute l'Eglise. Le Cœur de Jésus, qui vous aime, ne résiste pas à l'innocence suppliante : priez tous, priez sans relâche : *sine intermissione orate (I Thess., V, 17).*

De cette façon, vous mettrez en pratique le sublime précepte du Divin Maître, le testament le plus sacré de son cœur : *qu'ils ne soient tous qu'un (Io., XVII, 21)* : qu'ils vivent tous dans cette unité de foi et d'amour à laquelle le monde reconnaisse la puissance et l'efficacité de la mission du Christ et de l'œuvre de son Eglise.

L'Eglise primitive avait compris et mis en pratique ce divin précepte ; elle l'exprima dans une magnifique prière. Unissez-vous à votre tour, dans les mêmes sentiments, qui répondent si bien à la nécessité de l'heure présente : «Souviens-Toi, Seigneur, de Ton Eglise, pour la délivrer de tout mal et la perfectionner dans la charité ; rassemble-la des quatre vents, toute sanctifiée, dans le royaume que Tu lui as préparé ; car à Toi est la puissance et la gloire dans tous les siècles» *(Doctrine des Douze Apôtres, c. X).*

Dans la confiance que Dieu, *auteur et ami de la paix,* écoutera les supplications de l'Eglise, Nous vous accordons, comme gage de l'abondance des divines grâces, de la plénitude de Notre cœur paternel, la Bénédiction apostolique.

Donné à Castelgandolfo près Rome, le 20 octobre de l'an 1939, de Notre Pontificat le premier.

PIUS PP. XII.

S. CONGREGATION DU SAINT-OFFICE

Condamnation d'ouvrages de P. Ubaldi. — (Décret des 8-10 nov. 1939. — *A. A. S.,* XXXI, 1939, p. 680.

Le Saint-Office a mis à l'index par ce décret les deux ouvrages de Petro Ubaldi : *L'ascesi mistica* et *La grande sintesi.*

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

Epoque patristique.

* F. J. BADCOCK. — *The History of the Creeds.* 2e édition, Londres, S. P. C. K., 1938, XIV-282 p., 1 carte. Prix : 12,6 sh.

Dans cette nouvelle édition, augmentée et améliorée, de l'« History » consacrée au symbole des apôtres (p. 1-179), au symbole de Nicée (p. 180-221), au symbole dit de saint Athanase (p. 222-242), et enfin à l'article du symbole « Communion des saints » (p. 243-272), l'étude du symbole des apôtres prend à peu près les deux tiers du volume. L'attention grandissante toujours donnée à la matière justifie les accroissements qu'a pris cette partie. Les autres parties ont reçu beaucoup moins de développements. Ainsi, celle sur le « Quicumque » n'a guère été renforcée que de quelques témoins ou allusions, mais dans un résumé imposant donne un renouveau de vogue à la thèse de Brewer (1909), qui n'est pas sans objections. La partie sur la communion des saints, où nous ne voyons pas cité le travail de Mgr Kirsch, et où l'interprétation de Badcock est loin de s'imposer, ne s'est augmentée que d'une référence à Athanase. La partie sur le symbole de Nicée s'est enrichie de quelques pages, pas assez fermes, sur le concile d'Antioche de 324-325, toujours discuté ; l'auteur continue à rejeter, après Lietzmann, la part qu'Eusèbe aurait eue à Nicée dans la proposition d'un symbole-schéma. A propos du symbole apostolique, il demeure aussi décidé que jadis dans son opposition excessive à la généalogie faite par Caspari, Kattenbusch, Harnack et Burn au symbole romain et à la diffusion de son influence ; il n'a pas changé d'avis non plus, et bien à tort, pour le symbole de Marcel d'Ancyre. Nous ne voyons rien encore sur l'hypothèse de Holl, Lietzmann, Harnack, plus retentissante qu'heureuse du reste, sur la formule brève ; rien non plus sur les libellés du symbole de Nicée, à propos des idées de Schwartz sur le symbole lu à Chalcédoine, ni sur leur rectification par J. Lebon. Contrairement à la première édition, la lecture de l'ouvrage est facilitée par l'adjonction d'un bon nombre de citations, mais qui ne dispensent pas encore du recours conseillé aux dossiers de Lietzmann ou de Heurtley. L'auteur, qui a fait une vaste enquête dans les textes et qui se montre ingénieux, pas toujours exact, dans leur utilisation, n'a pas assez distingué entre ceux qui pouvaient servir d'appuis à ses constructions et ceux qu'il ne fallait manier qu'avec grande précaution, comme des rapprochements scripturaires ou patristiques occasionnels, ou des témoins trop imprécis pour faire avancer la question. Il fait une place trop large à l'hypothèse, par exemple quand il s'agit d'expliquer des additions au symbole par l'apparition

* Les ouvrages de sujet religieux écrits par des auteurs non catholiques sont marqués d'un astérisque.

d'une hérésie : coïncidences trop vagues pour fournir une preuve plutôt qu'une possibilité ; il attache une importance peut-être excessive aux importations « danubiennes ». L'addition « Cuius regni non erit finis » a été faite à Nicée déjà et non à Constantinople. Mais son livre, sympathiquement présenté à l'élève, sera plutôt utile au maître, qui y trouvera, avec une étude très étendue et minutieuse, plusieurs points de vue et aperçus dignes d'étude nouvelle, même s'ils sont discutables.

J. de Ghellinck, S. I.

M. VILLER, S. I. et K. RAHNER, S. I. — *Aszese und Mystik in der Väterzeit.* Fribourg e. Br., Herder, 1939, 23 × 15 cm., XVI-322 p. Prix : 7,80 Mk.

Personne ne s'étonnera que le succès recueilli par le remarquable volume du P. Viller lui ait rapidement valu une traduction en langue allemande. Mais le P. Rahner qui s'est chargé de ce soin nous présente un livre à peu près nouveau. S'il a maintenu le texte du P. Viller moyennant quelques adaptations, il a eu soin d'agrémenter de références chacune des affirmations du texte et d'introduire en tête de chaque chapitre des notes bibliographiques qui distinguent des sources les études analytiques ou générales : ce que le cadre restreint de la collection française et les limites presque draconiennes fixées à chaque volume ne permettaient pas de faire à l'auteur original. Cette traduction nous apporte donc pour l'étude de la spiritualité primitive une contribution extraordinairement utile et féconde, d'autant plus méritoire que ces additions supposent des connaissances extraordinairement étendues et un travail fastidieux. C'est le premier livre du genre qui nous donne d'une manière aussi complète et aussi judicieuse un exposé critique des auteurs spirituels primitifs. Cette bibliographie a aussi l'avantage de montrer combien ce vieux patrimoine de famille, rappelé à l'attention des théologiens par la législation de Pie XI sur les études sacrées, a fini par attirer de plus en plus les chercheurs ; on y voit aussi la complexité des questions qui s'imposent à l'investigation des historiens et des théologiens. L'équivalent de spiritualité et de « Frömmigkeit » pose déjà un problème au traducteur. Si l'auteur s'en est tenu habituellement au texte du P. Viller, il ne s'y est pas cru lié indissolublement : ainsi, il apporte quelques additions aux articles sur Clément d'Alexandrie, Origène, Evagre le Pontique, Grégoire de Nysse, Jean Climaque et Augustin. Pour celui-ci, quand il s'agit de l'interprétation de sa mystique, il s'écarte du P. Viller pour se rapprocher davantage des idées d'E. Hendrickx. Nous aurions préféré retrouver la pensée de Viller, sauf à voir en note les corrections souhaitées par le traducteur. Certains ouvrages appellent des réserves, comme le « Plotin und Augustinus » de J. Barion, ou le travail de Heussi (p. 116) sur le monachisme égyptien, très sagement mais fortement critiqué par un copticisant de mérite, J. Lefort ; sur les origines monastiques, il y aurait eu lieu de mentionner le chapitre synthétique de P. de Labriolle dans l'« Histoire générale de l'Eglise » de Fliche et Martin. Comme ensemble, nous nous plaisons à le redire, l'ouvrage de Viller-Rahner mérite tout éloge.

J. de Ghellinck, S. I.

W. VOELKER. — *Fortschritt und Vollendung bei Philo von Alexandrien. Eine Studie zur Geschichte der Frömmigkeit.* Coll. Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur,

Bd. 49, 1. Leipzig, Heinrichs, 1938, 23 × 15 cm., XVI-350 p. Prix : 27 Mk.

M. Völker a fait paraître, il y a quelques années, une étude sur l'idée de perfection chez Origène, qui fut bien accueillie (« Das Vollkommenheitsideal des Origenes », Tubingue, Mohr, 1931). C'était là une initiation excellente aux recherches du même genre qu'il allait entreprendre chez Philon d'Alexandrie et dont les résultats nous sont aujourd'hui exposés. « Progrès et perfection », ces mots couvrent l'ascension de l'âme depuis l'état de déchéance jusqu'à la possession du souverain Bien. Au point de départ du processus, le péché (nature, origine, conséquences), les réactions de l'âme (conscience, remords, pénitence), l'aide qu'elle reçoit de Dieu (la grâce), la lutte contre les passions et contre le monde. Puis le progrès positif, par les deux voies conduisant à la perfection : l'acquisition de la science et l'ascèse (leurs caractères, leur importance, leur réalisation). Le sommet à atteindre, enfin, la vertu et la vie parfaites (attitudes qu'elles impliquent vis-à-vis de l'imparfait, vis-à-vis de Dieu lui-même ; propriétés et activités). Ce schème de progression n'est, en soi, pas bien original. L'intérêt de l'ouvrage n'est pas là. Ce qu'il importe de noter, ce sont les nuances que Philon, avec sa forte personnalité religieuse, intellectuelle et morale, a greffées sur cette doctrine traditionelle. En sorte qu'à bien l'examiner, le livre de M. Völker a été surtout consacré à résoudre une nouvelle fois, après bien d'autres, et sous un angle bien déterminé, la question des influences juives, helléniques, philosophiques, religieuses, etc., subies par Philon.

Disons de suite que ce qui donne à la réponse de M. Völker une valeur « exceptionnelle », ce sont, essentiellement, deux qualités : une connaissance très approfondie des avis, souvent fort opposés, qui ont été donnés jusqu'ici (cfr l'Einleitung, qui donne la meilleure vue d'ensemble qui soit aujourd'hui sur les recherches philoniennes), et une pondération, un souci de la nuance, une horreur de la généralisation outrancière qui tranche sur maintes réponses de ses devanciers. Philon a été d'un caractère beaucoup trop souple et trop fin pour subordonner d'une façon rigide sa vie et sa pensée à un système, à une école. Pourtant cette facilité d'impression n'a pas détruit en lui les traits fondamentaux de sa personnalité morale qui restent d'être une âme profondément religieuse et sincèrement juive.

En plus de ces considérations générales, l'ouvrage de M. Völker est rempli d'études de détail où l'auteur, avec une solide connaissance des doctrines antiques et beaucoup de sûreté de jugement, précise ou corrige des opinions courantes et ouvre des aperçus nouveaux (par exemple sur le synergisme de Philon, la doctrine des passions, les caractères de l'Ἐπιστήμη et ses divisions, la Θεωρία τοῦ Θεοῦ, la position de Philon vis-à-vis des mystères, point sur lequel M. Völker se montre particulièrement réservé). Tout cet ensemble fait de l'ouvrage une étude importante que l'on rangera sans hésitation parmi les meilleures, à côté de celles de MM. E. Bréhier, « Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie », 2e édit., Paris, 1925, et de J. Heinemann, « Philos griechische und jüdische Bildung », Breslau, 1932.

Ch. Martin, S. I.

G. LAZZATI. — *Introduzione allo studio di Clemente Alessandrino.* Coll. Pubblicazione dell' Università cattolica del S. Cuore, Scienze

filologiche, vol. 32. Milan, « Vita e Pensiero », 1939, 25 × 17 cm., VIII-92 p. Prix : 15 lires.

Déjà bien connu par ses publications sur la tradition d'Aristote chez les écrivains chrétiens, sur Méthode d'Olympe, sur Théophile d'Alexandrie (voir N.R.Th, t. LXIII, 1936, p. 315), M. Lazzati s'est senti attiré par la personnalité de Clément d'Alexandrie, dont la pensée de païen converti n'est toujours pas sans énigmes. Dans un chapitre sur la question littéraire, il change un peu l'ordre dans lequel on établissait habituellement la série des trois œuvres devant constituer la trilogie, le « Protreptique », le « Pédagogue », qu'il fait antérieurs à l'année 202, et les « Stromates » auxquels, comme beaucoup d'autres depuis de Faye, il se refuse à reconnaître la troisième pièce de la trilogie. Pour lui, la composition de cette œuvre, espèce de documentation, de recueil de lectures ou d'études fragmentaires, etc., est parallèle ou contemporaine aux deux autres. Mais, contrairement aux derniers avis, Clément en aurait eu fini plus que le premier livre (Bardenhewer), que le troisième (Prat) et que le quatrième (Heussi, Wendland, etc.), quand il abordait son « Pédagogue ». Avec son départ d'Alexandrie, prend fin son activité littéraire. Dans un deuxième chapitre (p. 37), Lazzati examine les caractéristiques de la pensée de Clément. C'est un éclectique, un platonisant de la seconde période de l'école, mais qui n'est philosophe que secondairement : car avant tout, c'est un esprit religieux, à doctrine christocentrique, qui préconise l'union à Dieu par le Christ, réalisée dans le baptême, perfectionnée dans la collaboration de l'homme à l'étude et à l'imitation du Christ. Cela amène l'auteur à préciser la nature de l'intellectualisme de Clément, contre ceux qui veulent découvrir dans sa pensée, au fur et à mesure qu'elle évolue, un écart grandissant d'avec les données de la foi. Ces vues nouvelles et en opposition avec les appréciations de Lebreton et d'autres contiennent des choses intéressantes ; mais il est difficile de ne pas y trouver un peu d'optimisme. Un appendice très développé (p. 73) relève dans les « Stromates » une bonne trentaine de passages où l'auteur propose des corrections au texte de l'édition Stählin de Berlin ; il leur préfère parfois la leçon de Klotz ou celle de Mayor. Sans doute, son principe général du respect le plus grand possible pour la leçon manuscrite a grandement retrouvé faveur de nos jours, mais il n'y a pas lieu d'entrer ici dans le détail de ces rectifications.

J. de Ghellinck, S. I.

TERTULLIANUS. — *Quinti Septimi Florentis Tertulliani Apologeticum* : Ex recensione H. Hoppe. *Tertulliani editionis partis II, vol. prius.* Coll. Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum, vol. LXIX. Vienne, Hoelder-Pichler-Tempsky ; Leipzig, Akademische Verlagsgesellschaft, 1939, 23 × 15 cm., LII-122 p. Prix : 12 Mk.

L'édition d'un texte compliqué et discuté comme l'« Apologeticum », le chef-d'œuvre de Tertullien, est toujours un événement philologique, dont l'importance grandit encore quand la série de cinq éditions importantes parues depuis 1925 se clôt par une publication du « Corpus Vindobonense ». L'éditeur auquel a été confiée cette tâche difficile est connu depuis plus de quarante ans, depuis 1897, pour s'être spécialisé dans l'étude de Tertullien. Les retards dus à la guerre et à l'après-guerre lui ont permis de pousser à fond les recherches. Disons

tout de suite que l'édition se différencie de toutes les précédentes, de celles de Souter (1926), de Glover (1931), de St. Colombo (1926), et surtout de celles de Waltzing (1929) et de Martin (1933), les plus minutieusement étudiées, par la dissociation voulue et très nette du texte de Fulda et de celui de la Vulgate, sur la valeur réciproque desquels les critiques étaient depuis longtemps partagés. Très riches chez Waltzing au point de vue grammatical et lexicographique, très fournies chez J. Martin au point de vue exégétique grâce aux « loci paralleli » abondamment et judicieusement recueillis, les notes de commentaires sont exclues du « Corpus » de Vienne par son programme même. Beaucoup moins parcimonieusement représenté dans la tradition manuscrite que les autres œuvres de Tertullien qui remontent pratiquement toutes à deux recueils, celui d'Agobard de Lyon (IX^e^ siècle) et celui de Cluny (XI^e^-XII^e^ siècle), l'« Apologeticum » a traversé les treize siècles d'intervalle entre sa composition et l'édition « princeps » dans une bonne trentaine de copies encore existantes aujourd'hui, dont une douzaine antérieure au XIII^e^ siècle, mais dont aucune, ou peu s'en faut, ne laisse de traces chez les théologiens médiévaux. Cette abondance de témoins manuscrits n'engendre pas de complication spéciale pour le texte, car tous ces manuscrits, dits de la Vulgate, appartiennent à la même famille. Mais il en va autrement avec ce qu'on appelle le texte de Fulda, c'est-à-dire avec les variantes importantes recueillies en 1584 par notre compatriote François de Maulde (Modius), dans un manuscrit de Fulda, aujourd'hui disparu comme toute cette bibliothèque de manuscrits, et transmises finalement à François Junius de Leyde, qui les imprime à la fin de son édition (Franecker, 1597). Ce témoin de Fulda révèle-t-il une double rédaction par Tertullien ou une double recension remontant au même archétype ? Question embarrassante qui divise tous les critiques ; jusqu'ici, la plupart avaient constitué le texte de leur édition en recourant, dans une mesure très variable, aux données des deux groupes de témoins. L'éditeur actuel a préféré dissocier les deux recensions, qu'il croit remonter l'une et l'autre à l'auteur lui-même. De là, sa disposition du texte en un double étage, qui a le grand avantage de montrer nettement au lecteur ce qui revient au texte de la Vulgate et ce qui est propre au texte de Fulda. Cette solution sera-t-elle définitive ? En tout cas, elle donne matière à des comparaisons suggestives, que facilite le soin minutieux apporté par l'éditeur à son beau travail.

J. de Ghellinck, S. I.

M. BEVENOT, S. I. — *St. Cyprian's De Unitate Chap. 4. In the Light of the Manuscripts.* Coll. Analecta Gregoriana, vol. XI, series Facultatis Theologicae, sectio B (N. 5). Rome, Université Grégorienne, 1938, 25 × 17 cm., LXXXVI-80 p.

M. BEVENOT, S. I. — *St. Cyprian's De Unitate Chap. 4. In the Light of the Manuscripts.* Coll. The Bellarmine Series, N° 4. Londres, Burns, Oates and Washbourne, 1939, 22 × 15 cm., LXXXVI-80 p. Prix : 7,6 sh.

Chacun sait que Dom Chapman avait cru pouvoir établir l'authenticité cyprianique des deux rédactions A et B du « De Catholicae ecclesiae unitate », chap. IV. Mais, au cours de ses recherches, l'éminent bénédictin n'avait interrogé que très incomplètement la tradition manuscrite. C'est à l'étude de celle-ci que le P. Bévenot s'est vaillamment appliqué. Des cent cinquante manuscrits existants, il a eu la bon-

ne fortune d'en pouvoir collationner plus de cent, et il appuie d'arguments persuasifs le groupement qu'il en propose. Si l'exactitude de cette classification se confirme, nous aurons déjà un profit fort appréciable : sans aucun doute, l'enquête de l'auteur, bien que limitée aux manuscrits contenant le « De unitate », rendra de grands services aux éditeurs de l'œuvre cyprianique dans son ensemble, ou sinon des Lettres, du moins des Traités. Mais le P. Bévenot avait surtout en vue un autre but : il voulait résoudre, si possible, le problème de l'origine et de l'ordre de succession des recensions A et B. Pour l'origine, il croit pouvoir confirmer l'opinion, rappelée plus haut, de dom Chapman. Sur la question de la priorité, il conclut comme le P. Van den Eynde : la recension A — plus expressément favorable à la primauté de la « Cathedra Petri » — précède la recension B. Toutefois, à la différence du P. Van den Eynde, le P. Bévenot n'invoque en faveur de son opinion que la seule tradition manuscrite et non point les citations scripturaires propres à B. Et surtout, il s'interdit, provisoirement, de prendre parti sur les causes qui auraient déterminé Cyprien à altérer son propre texte : Van den Eynde voyait, dans cette altération, un des effets, sur la pensée de Cyprien, de la controverse baptismale avec Etienne ; Bévenot écarte plutôt cet avis (p. 12 et p. 62). Reste qu'avec Van den Eynde, il situe A avant B. Si nous voyons bien, la preuve est celle-ci : B possède neuf lignes ignorées de A ; on comprend que le texte original ait été accru de ces neuf lignes, on ne comprendrait pas qu'il en eût été amputé (p. 63). Nous avouons ne pas éprouver la force de cet argument. Mais peut-être cette force deviendra-t-elle plus sensible, lorsque la preuve proposée s'insérera dans une nouvelle étude d'ensemble sur la conception cyprianique de la primauté, étude que le P. Bévenot nous donne le droit d'espérer et à laquelle ce travail préliminaire l'a parfaitement préparé.

L. Malevez, S. I.

Th. GIMBORN. — *The Syntax of the simple Cases in St. Hilary of Poitiers.* The Catholic University of America, Patristic Studies, vol. 54. Washington, Cath. Univ. of America Press, 1939, 23 × 15 cm., XVIII-192 p. Prix : 2 doll.

La langue de saint Hilaire continue à susciter des sympathies parmi les collaborateurs des « Patristic Studies ». Utile complément aux études parues dans la même série et où la revue a trouvé à louer (voir t. LXIII, 1936, p. 663-666 et t. LXV, 1938, p. 361), le travail actuel a été basé sur une large enquête, sagement éclairée par endroits de quelques idées générales sur l'histoire de la langue latine ; les conclusions sont plus développées que d'habitude, ce qui rachète l'impression de raideur inévitable dans un relevé statistique et méthodique minutieux. La fidélité de saint Hilaire aux normes classiques se dégage une fois de plus de cette enquête. La formation un peu artificielle des écoles des Gaules y contribuait ; mais on a vu ailleurs que dans ses clausules, Hilaire suivait l'évolution rythmique de son temps. Il n'y a pas lieu de relever les détails : les parties les plus intéressantes sont celles qui concernent l'ablatif (p. 112-157), le datif (p. 73-111) et le génitif (p. 39-72), celui-ci à traits spécialement classiques. On pourrait discuter quelques interprétations, par exemple p. 155 sur l'ablatif de temps pour « tempore ac vetustate », p. 123 et 125 sur « voluntate accingi », « in vehi », ablatif de manière ou mieux d'instrument (?) p. 122 sur l'ablatif de qualité dans « arcano caelesti », etc.

L'étude des « fragmenta » et des « spuria » a été laissée de côté : ne pouvait-elle pas apporter de lumière dans la question de l'origine de ces pièces ?

J. de Ghellinck, S. I.

M. M. FOX. — *The Life and Times of St. Basil the Great as revealed in his Works.* The Catholic University of America, Patristic Studies, vol. 57. Washington, Catholic University of America Press, 1939, 23 × 15 cm., XVI-172 p. Prix : 2 doll.

Ce fascicule dresse l'inventaire de ce que contiennent les lettres de saint Basile sur la situation économique (p. 1), sociale (p. 24), politique (p. 100) et religieuse (p. 137) de son temps : relevé essentiellement incomplet, puisqu'il laisse de côté les autres œuvres de saint Basile. Sous le titre de « Social Life », il faut comprendre quelque chose de plus et souvent autre que ce que donnerait à entendre notre mot français de sociologie : ce sont les relations sociales entendues dans le sens le plus large, depuis la richesse, le luxe et la pauvreté, jusqu'aux dispositions testamentaires et l'éclairage des rues ; l'éducation y entre aussi, mais il eût mieux valu faire de cette matière un chapitre spécial, avec les vues de Basile sur l'éducation classique au lendemain des tentatives de Julien l'Apostat. L'auteur a pris soin, surtout pour la partie économique, d'ouvrir son horizon en utilisant de bons ouvrages, comme celui de Rostovtzeff. Par contre, pour la partie sociale proprement dite, E. Troeltsch, Pöhlmann, Schilling ne sont pas mentionnés. Pour le culte des martyrs, l'indication générale (p. 145, note 1) de Delehaye n'est pas suffisante. Sur les fêtes et autres cérémonies suivies de réunions entre moines, clercs et évêques, nous n'avons pas pu trouver l'emploi de la lettre 58 de Grégoire de Nazianze et de sa réaction chez Basile, dont on a pu voir l'exposé dans les « Miscellanea Vermeersch » (1935, p. 222 et suiv.). La correspondance avec Eustathe de Sébaste, qui marque des moments si pénibles dans la carrière de Basile, n'a pas été suffisamment exploitée. Le renvoi à la note 177 (p. 62, notes 191 et 196) est parfaitement insuffisant. On constate vite que l'auteur a suivi le plan d'un autre fascicule de la même collection, dont les grandes lignes et souvent les divisions de détails sont identiquement les mêmes, mais plus abondantes en raison d'une richesse plus variée de contenu. Cela n'augmente pas l'originalité du travail, mais nous donne des cadres bien définis, un peu fermés toutefois. On ne voit pas non plus les raisons de s'arrêter en pareille voie : il suffirait de mettre sur fiches, d'après un même patron, le contenu des lettres, ou des œuvres, de toute une série d'écrivains ecclésiastiques. La figure de Basile, ses luttes, ses épreuves, sa magnanimité, ne se dégagent pas assez de cette documentation qui était destinée à « révéler » sa vie. C'est un catalogue sans idées générales. Mais les données cataloguées dans ces pages rendront assurément de réels services. Il faudrait une table des textes utilisés et l'indication des paragraphes pour les lettres.

J. de Ghellinck, S. I.

SAINT AUGUSTIN. — *Oeuvres. 1re série : Opuscules. III : L'ascétisme chrétien : De continentia, De sancta Virginitate, De bono viduitatis, De opere monachorum.* Texte, traduction, notes par J. Saint-Martin. Paris, Desclée De Brouwer, 1939, 17 × 11 cm., 563 p. Prix : 27 frs.

Ce troisième volume, qui suit de près les deux premiers (voir Revue,

t. LXV, 1938, p. 363), s'ouvre par une introduction générale à l'« Edition », dont la partie philosophique, due au Professeur Van Steenberghen de Louvain, et la partie théologique, due au P. Cayré, sont dignes d'éloges. Déjà connu par une étude sur saint Augustin (voir Revue, t. LIX, 1932, p. 649), l'auteur de la publication, le P. J. Saint-Martin, A.A., s'est décidé à faire non plus une « édition choisie », mais une « édition complète » (p. 9), qui promet d'avoir de l'ampleur : les six premières séries (p. 7 et 8) s'annoncent déjà avec 44 volumes, les quatre séries suivantes, l'exégèse, les « Enarrationes » sur les psaumes, les « Tractatus » sur saint Jean et les « Sermons », en auront à peu près autant. De lecture agréable et d'allure élégante, la traduction portera à la connaissance de beaucoup de lecteurs des détails et des nuances que la lecture ne leur aurait pas fait vite remarquer en latin. L'« Edition » aura surtout un caractère doctrinal, marqué par des remarques logiques et autres et des indications pratiques, des notes complémentaires heureusement disposées (p. 19). Tout cela est excellent. Ajoutez-y l'aspect esthétique de ces jolis in-seize, une reliure élégante, une typographie de bon goût : la publication est sûre de son succès. Si elle veut le rendre plus solide encore et plus durable, elle aura soin de deux choses : d'abord, un peu plus de rigueur dans les énoncés d'ordre technique, pour éviter toute confusion dans les idées du lecteur. Il est difficile d'appeler « édition », « notre édition », ou «édition nouvelle», ce qui n'est que la reproduction d'un texte antérieur, habituellement des Mauristes, avec de temps à autre en note une remarque qui n'est pas chaque fois celle des Mauristes, sur une leçon divergente de « plusieurs manuscrits », ou « quelques manuscrits », ou « les manuscrits » ; de plus, l'origine non augustinienne des titres placés en tête des chapitres et très librement traduits en français devrait être signalée clairement. Ensuite, la traduction elle-même, soignée, élégante, d'allure aisée et agréable, et dont nous sommes heureux de souligner la haute valeur, devrait par endroits être plus rigoureuse. Ainsi, pour ne donner que quelques exemples pris au hasard, à la p. 483, les mots « doit suffire » ne rendent pas la bonne latinité du « sufficere debuit » qui équivaut à un conditionnel français ; à la p. 154-155, le « perficere », terme familier à saint Augustin en cette matière, devrait être plus rigoureusement traduit, conformément au contexte ; à la p. 182-183, on préférerait « effort » à « fatigue », pour traduire « labor » ; à la p. 382-383, les « dona cupidorum » et les « eleemosynae pauperum » sont traduits à tort comme un génitif subjectif contrairement au contexte ; la « potestas », terme de sens juridique et très classique (p. 468-469), est traduit, en l'espace d'une page ou deux, par « droit », « dispense » ou « faculté ». Il faudrait aussi maintenir à un niveau constant l'exactitude des notes : ce qui en est dit p. 19 est confus ; sur les manichéens par exemple (p. 520-521), les sources augustiniennes ne sont plus les principales depuis les découvertes de Turfan et d'Egypte ; Fischendorf (p. 234, n. 1) est évidemment Tischendorf ; le « proficietis » (p. 386) dans le titre me semble suspect et singulièrement traduit ; dans la nomenclature des œuvres (p. 94-96), on cherche en vain les sermons ; dans la table, au mot « Manichéens » ne figure pas l'origine de l'homme, à laquelle est consacrée une grande note (p. 552). Faute d'impression : « d'un du » (p. 540). Tout ceci n'a pour but que de souligner l'importance de cette belle et bienfaisante série et d'attirer l'attention sur quelques perfectionnements indispensables.

J. de Ghellinck, S. I.

P. PLATZ. — *Der Römerbrief in der Gnadenlehre Augustins.* Coll. Cassiciacum, Bd. V. Wurtzbourg, Rita-Verlag, 1938, 23 × 16 cm., 260 p. Prix : 12,50 Mk.

Très fouillé, judicieux et abondamment documenté sur toutes les questions rencontrées, très important en raison même de ces qualités, le travail du P. Platz examine la place de premier plan occupée par l'épître aux Romains dans les bases de la théologie sotériologique et anthropologique d'Augustin. Sans avoir fait de cette épître un commentaire proprement dit, le docteur d'Hippone en a continuellement utilisé de longs passages et de nombreux versets, principalement des chapitres V, 12-21, VII, 7-25, VIII, 1-11 et 28-39, IX, 6-29, surtout dans ses écrits antipélagiens, traités de polémique ou sermons. Après une substantielle introduction (p. 17-40) sur la matière et sa bibliographie, l'auteur, en quatre chapitres, passe en revue les relations d'Augustin avec l'exégèse de ses prédécesseurs, relations qu'il serait difficile de dire étroites (p. 41-86), puis vient (Rom. V) la doctrine du péché originel (p. 87-121), ensuite (Rom. VII et VIII) la doctrine de la grâce en général (p. 122-187), enfin le choix divin des prédestinés (Rom. VIII et IX) et ses suites (p. 188-249) ; une conclusion très clairement énoncée (p. 250-256) et les tables terminent le volume. De contenu très attrayant, car l'auteur est bien renseigné et judicieusement pondéré, la lecture du livre ne se fait pas sans difficulté ni lenteur ; car les pages, bourrées de choses, se présentent dans une double typographie, celle du texte et celle des notes, celle-ci bien des fois couvrant plus de la moitié de la page, et l'une et l'autre de caractère serré. Le résumé des conclusions permettra au lecteur de se faire une idée du contenu de l'ouvrage. L'impression que laisse l'effort d'Augustin dans son utilisation de l'épître aux Romains fait constater des ombres et des lumières. L'emploi parcimonieux du texte grec, l'omission d'une vue d'ensemble sur la construction de la lettre, la note polémique des explications et le peu d'attention donnée à l'exégèse de ses prédécesseurs, sont des défectuosités qui se compensent par deux éléments de réelle richesse : le premier est la fréquence des appels au texte de l'épître. Il n'y a pas que les trois grands passages indiqués plus haut; de tous côtés, avec une étonnante ardeur, Augustin réussit à tirer parti des moindres particularités du texte. Secondement, les explications qu'il donne se caractérisent par une note de profondeur et de vie, qu'une étude minutieuse fait parfaitement ressortir. On pourra discuter le bien-fondé de certaines pages ou de certaines affirmations de détail. Ce qui est dit, par exemple p. 188-192, des divergences dans l'interprétation d'Augustin et de son attitude dans l'interprétation du texte à Timothée sur l'universalisme de la Rédemption contient des remarques qui se lisent avec plaisir, mais qu'il y aurait lieu de développer davantage pour entraîner pleine conviction. Mais l'ensemble se présente comme un travail des plus consciencieux et objectifs sur l'utilisation augustinienne du grand écrit paulinien.

J. de Ghellinck, S. I.

H. MENGES. — *Die Bilderlehre des hl. Johannes von Damaskus.* Munster, Aschendorff, 1938, 23 × 16 cm., 190 p. Prix : 6 Mk.

Cette monographie à sujet théologique et nettement déterminé est aussi très clairement présentée. Une introduction expose l'attitude générale de saint Jean Damascène vis-à-vis de la question des images,

l'importance de ses œuvres qui en traitent, l'influence que des œuvres antérieures ont pu avoir sur lui, enfin les caractères du mouvement iconoclaste auquel il dut faire face. L'exposé doctrinal comporte deux parties : les concepts essentiels d'« image » et de « culte » sont tout d'abord clarifiés, puis les motifs qui légitiment les images et leur culte sont donnés. En bon théologien, Jean Damascène a fait appel aux arguments de l'Ecriture, de la Tradition, de la raison théologique. Un argument spécialement développé est celui tiré de l'Incarnation.

Combien Jean Damascène a tenu à montrer la continuité de sa pensée par rapport à celle de ses prédécesseurs, on peut le juger par les florilèges annexés à ses trois discours sur les images. M. Menges a rendu un véritable service en déterminant de façon précise les sources utilisées. Quelques identifications de textes lui ont toutefois échappé. Nous les donnerons ici en guise de complément à son répertoire : 37. S. Ambrosii : PL, 17, 743, n. 4 ; 68. Ex Martyrio S. Eustathii : PG, 105, 377 (Acta antiqua) ; 95. S. Clementis Alex. : « Die griechischen christlichen Schriftsteller, Clementinus Alex. », t. III (1909), p. 45, l. 11 ss. ; 115. Ex Vita S. Abb. Danielis : « Revue de l'Orient chrétien », t. 5, 1900, p. 258 ; 117. Ex Vita S. Eupraxiae : « Acta Sanctorum, Martii II », 729 passim. Signalons enfin, quant au n. 105. S. Jo. Chrysost. In pelvim, que cette homélie est inédite (Inc. : Ἔλεον Θεοῦ καὶ φιλανθρωπίαν κηρύττει μὲν ἡ κτίσις ἅπασα...; cfr PG, 64, 1345, spuria et praetermissa). Nous avons pu nous assurer toutefois de la présence du texte cité dans la photographie que nous possédons d'un manuscrit de cette homélie, le cod. Oxon. Barocc. 199, au fol. 92r. En ce qui concerne le n° 104. S. Jo. Chrysost. Contra Julianum, la citation appartient fort vraisemblablement à un encomium sur S. Babylas, aujourd'hui perdu. Les textes de saint Jean Chrysostome sur saint Babylas encore conservés (PG, 50, 527-578) contiennent aussi de fortes attaques contre Julien l'Apostat et la mémoire du martyr se célébrait en connexion avec celle des trois hébreux dans la fournaise (PG, 50, 571), tout comme l'allusion de la citation donnée par saint Jean Damascène le donne aussi à penser.

Ch. Martin, S. I.

A. EHRHARD. — *Ueberlieferung und Bestand der hagiographischen und homiletischen Literatur der griechischen Kirche von den Anfängen bis zum Ende des 16. Jahrhunderts. Teil I : Die Ueberlieferung, Band II, Lieferungen 1-5.* Coll. Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur, Bd. 51, 1-5. Leipzig, Hinrichs, 1937-1938, 23 × 15 cm., 718 p. Prix : 50 Mk.

Nous avons déjà rendu compte du premier volume de la publication de Mgr Ehrhard (cfr N.R.Th., 1937, p. 902) et signalé, à cette occasion, le but, la méthode et les divisions principales de l'œuvre. Le second volume qui vient de s'achever présente la même amplitude et la même richesse de documentation. Il traite de deux sujets : tout d'abord des collections homilétiques antérieures au Ménologe de Syméon le Métaphraste, puis de Syméon le Métaphraste lui-même et de la forme générale de son Ménologe dans son état le plus ancien.

Les collections homilétiques que l'Eglise grecque connaît sous le nom général de « Panégyriques » s'opposent aux ménologes et aux collections mixtes (Jahressammlungen). Quand on les considère de plus près, elles se subdivisent en deux grandes classes, selon qu'elles englo-

bent, ou non, en plus de la partie mobile du calendrier liturgique, qui leur est propre, des panégyriques pour les principales fêtes fixes de Notre-Seigneur, de la Vierge et des saints. Les premiers constituèrent les « panégyriques » au sens étroit du mot et les autres les « homiliaires ». Ceux-ci sont très peu représentés, ceux-là davantage. Conformément à sa méthode générale, Mgr Ehrhard groupe les collections d'après leur structure (Jahrespanegyriken et Halbjahrespanegyriken, les uns et les autres représentés par trois types).

Si, pour l'étude de l'homilétique, cette première partie est fondamentale, la seconde partie, consacrée à Syméon le Métaphraste et à son fameux Ménologe (p. 306-fin), ne l'est pas moins pour l'hagiographie. Nous sommes ici vraiment au point central de tout l'ouvrage. Non seulement cette œuvre tranche fortement sur les précédentes, mais son influence sur le développement ultérieur des collections hagiographiques a été si profonde que, dans leur étude, l'on est perpétuellement ramené vers elle. Il est d'autant plus remarquable que la personnalité du Métaphraste lui-même soit restée enveloppée de mystère. Du moins Mgr Ehrhard est-il parvenu à fixer définitivement l'époque approximative de son activité littéraire (fin de la seconde moitié du X^e^ siècle). Le Ménologe, très considérable puisqu'il comptait des leçons pour les fêtes des saints de chaque jour, était divisé en dix volumes. La plus grosse partie du tome II de l'Ueberlieferung est consacrée à les décrire et à en donner les témoins manuscrits qui en existent encore. On admirera une fois de plus dans ces pages le labeur écrasant et plein d'abnégation fourni par le savant, l'énergie inlassable, dont il fait toujours preuve malgré le fardeau des ans. De front à la publication de son Ueberlieferung Mgr Ehrhard mène celle d'une grande histoire de l'Eglise en quatre volumes ! Arrivé aujourd'hui dans l'une et l'autre à moitié route, il peut déjà, avec sérénité et confiance, entrevoir leur complet achèvement.

Ch. Martin, S. I.

MISSIOLOGIE ET HISTOIRE DES MISSIONS.

P. CHARLES, S. I. — *Les Dossiers de l'Action Missionnaire ; Vol. I (complet) : 100 Dossiers : Missiologie doctrinale et historique.* Louvain, Aucam ; Bruxelles, Edition Universelle, 1938, 21 × 14 cm., 422 p.

La missiologie doctrinale, ainsi que nous le signalions déjà en mars 1939, est étudiée en 50 dossiers selon les quatre causes, division scolastique que l'auteur fut le premier à appliquer à cette matière. La missiologie historique embrasse toute l'histoire des efforts missionnaires catholiques, sauf les dossiers 99-100 qui étudient le travail des protestants. Un appendice nous résume le contenu d'une douzaine d'ouvrages anciens en rapport avec la missiologie : écrits aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, ils furent plus ou moins les précurseurs des études modernes, et, comme ils sont peu accessibles, on est heureux d'en voir reprendre ici brièvement le contenu.

Cette « suite et fin » du premier volume, dont nous analysions jadis le fascicule initial, ne le cède pas à son début, ni en clarté, ni en documentation, ni en intérêt. Comme l'écrivait récemment un missionnaire hollandais, lecteur assidu de ces dossiers, « ils contribueront

puissamment (comme ils l'ont déjà fait...) à faire passer l'opinion du romantisme missionnaire au réalisme missionnaire ». C'est fort justement et heureusement dit.

J. Masson, S. I.

L. LELOIR. — *Les grands ordres missionnaires. 1re série.* Paris, Dillen, 1939, 25 × 17 cm., 176 p.

La première série des Radio-causeries « Les grands Ordres missionnaires », données à la Radio catholique belge par le directeur de Grands Lacs, comporte l'étude des Spiritains fondés par l'humilité conquérante du vénérable Libermann, «l'Ordre qu'engendra la mort» ou la Société des Missions africaines de Lyon, œuvre de Mgr de Brésillac, et enfin les Pères Blancs d'Afrique qui doivent toute leur vigueur au réalisme surnaturel de Lavigerie. L'orateur tente, par une parole drue et colorée, comme l'écrit Mgr Chappoulie dans la préface de ce recueil, de capter l'attention de la foule invisible et multiple de ses auditeurs. Il a réussi à camper, en de robustes tableaux énergiquement brossés, la silhouette de ces trois fondateurs africains. Des appendices bibliographiques permettent une étude plus poussée de ces fondateurs et de leurs Congrégations. Ouvrage utile et nitéressant pour tous les cercles missionnaires.

M. Van Stratum, S. I.

J. A. OTTO, S. I. — *Gründung der neuen Jesuitenmission durch General Pater Johann Philipp Roothaan.* Coll. Missionswissenschaftliche Studien. 3. Reihe. 1. Fribourg e. Br., Herder, 1939, XXVIII-552 p. Prix : 16 Mk.

Sous ce titre trop restreint, l'auteur nous donne une histoire très complète et très sûre, d'après les pièces d'archives, des missions des jésuites depuis la suppression de l'ordre en 1773 jusqu'en 1853. Nous assistons à l'agonie des anciennes missions après l'expulsion des jésuites portugais, espagnols, français et le Bref : « Dominus ac Redemptor » ; puis, à la reprise méthodique de l'activité missionnaire avant et surtout pendant le généralat de Roothaan (1829-1853). Dans le Proche-Orient, en Afrique, aux Indes, en Chine et même au Japon, aux Etats-Unis, au Canada, aux Antilles et en Océanie. On essaie partout, souvent sans succès. L'initiative est parfois contrecarrée par la Propagande (pp. 61, 71 et 77) ou par les difficultés internes. La situation des Vicaires apostoliques au regard de l'ordre lui-même, celle de leurs subordonnés, gardant leur obéissance aux supérieurs de leur Institut, créèrent au P. Roothaan des difficultés multiples, que l'auteur expose avec une parfaite objectivité. Le rapport de Luquet à la Propagande contribua à garder ou à raviver chez celle-ci les suspicions qu'elle avait contre les jésuites. Tout ce qu'on peut objecter au P. Roothaan, c'est sa bonne foi, allant jusqu'à la candeur. Eloge donc plus que reproche.

Nous croyons que le jugement porté (p. 340) sur l'archevêque de Goa, Mgr Silva Torres, est inexact. Ses Bulles étaient exactement les mêmes que celles de ses prédécesseurs ; le Bref « Multa praeclare » n'avait pas touché à l'archevêché de Goa, ni donc aux paroisses goanaises de Bombay. Le P. Hull a traité en détail cette question épineuse et son jugement est très différent de celui de l'auteur.

L'ensemble est une œuvre splendide, de science très sûre et très étendue.

Pierre Charles, S. I.

A. PERBAL, O. M. I. — *Les missionnaires français et le nationalisme*. Paris, Librairie de l'Arc, 1939, 25 × 16 cm., 268 p. Prix : 48 frs.

Le cardinal Baudrillart a préfacé très élégamment ce volume d'un de ses professeurs à l'Institut catholique de Paris. L'ensemble est un plaidoyer, en réponse à un réquisitoire. Ce dernier tient en quelques affirmations de l'ex-Père Schwager et du Dr Schmidlin au sujet du nationalisme des missionnaires français ; mais, par delà ces deux auteurs, le P. Perbal vise une foule un peu anonyme et même certains milieux romains (p. 262) qui se seraient laissé influencer.

Le plaidoyer est double : une partie théorique examine le droit d'intervention d'une puissance chrétienne pour favoriser la prédication ou protéger ses missionnaires. Une partie historique étudie les agissements des missionnaires français et des protestants en Océanie au XIX^e^ siècle. L'ensemble forme une thèse sérieuse, documentée, que tout le monde lira avec profit, malgré son tour nettement polémique. Les missionnaires français méritaient cette mise au point. Par ailleurs, les conseils donnés par l'auteur aux panégyristes « imprudents » qui vantent l'action impérialiste des missionnaires n'ont rien perdu de leur urgence.

Les notes qui ornent le bas des pages ne sont pas toujours fort intelligibles : p. 105, la note 1 ne se rapporte à rien ; p. 21, « onze missionarissen », etc. est une référence bien incomplète. Nous espérons que personne ne sera rebuté par l'emphase occasionnelle du style : « Des missionologues contemporains ont projeté, comme des phares trouant la nuit et aveuglant les passants attardés, des jugements éblouissants d'assurance imperturbable et tout aussi éclatants de condamnation infaillible et sans appel » (p. 101). Oh !

Pierre Charles, S. I.

ASCÉTISME.

Dévotion à Notre-Seigneur

F. M. BRAUN, O. P. — *L'Evangile devant les temps présents*. Paris, Desclée De Brouwer, 1938, 20 × 12 cm., 145 p. Prix : 12 frs.

Pour étudier l'attitude du XX^e^ siècle en face de l'Evangile, peu d'écrivains me semblent mieux outillés que le P. F. M. Braun, auteur de « Où en est le problème de Jésus ». Après avoir, dans son premier ouvrage, fait le point dans le domaine de la critique et de l'exégèse, l'auteur élargit ici son champ d'observation : avec une concision et une précision remarquables — sans que sa phrase perde de son élégante clarté —, l'auteur étudie, en quelque 60 pages, tout ce que le monde moderne oppose à l'Evangile sur le terrain de la critique, de la philosophie et de la « sentimentalité » (ch. I) et aussi tout ce que notre siècle apporte à l'Evangile : « retour à la tradition » dans la critique néo-testamentaire, mouvement anti-kantien et anti-déterministe en philosophie, « renouveau catholique » en littérature, et « mouvement des jeunes » dans le domaine social (ch. II). Le ch. III recherche ce que l'Evangile apporte au monde, spécialement à notre monde actuel, et comment les principes de solution à tous les problèmes de l'heure se

trouvent dans le message du Christ. De la vérité de cette constatation découle la nécessité urgente de « rendre l'Evangile à notre temps ».

Aussi l'ouvrage s'achève-t-il par l'esquisse d'une méthode d'étude (coups d'œil exégétiques sur les problèmes contemporains), qui retiendra particulièrement l'attention de ceux qu'intéresse le problème catéchétique. Cette méthode aurait comme but de donner aux nouveaux prêtres quittant le séminaire « une idée exacte du témoignage évangélique, une fidèle représentation du Maître, une vue assez pénétrante des rapports qui existent entre sa doctrine et les requêtes particulières du temps présent ».

« Après l'immense travail accompli par les spécialistes, ce qu'il reste à faire, conclut l'auteur, est un effort de coordination pour que d'un bout à l'autre, des écoles spéciales jusqu'aux écoles primaires, par l'intermédiaire des séminaires et des écoles théologiques,... se propagent la même science et la même fierté chrétienne. »

J. Lemaire, S. I.

P. GALTIER, S. I. — *Le Sacré-Cœur. Textes pontificaux traduits et commentés.* Coll. Cathedra Petri. Paris, Desclée De Brouwer, 1939, 20 × 13 cm., XIV-226 p. Prix : 21 frs.

Dans ce nouveau volume d'une excellente collection, les textes se groupent autour des deux documents les plus importants relatifs au culte du Sacré-Cœur. L'encyclique « Annum Sacrum » (1899) de Léon XIII sur la consécration du genre humain au Sacré-Cœur est suivie, comme d'un épilogue, de la lettre du cardinal préfet de la S. Congr. des Rites (1899) suggérant des moyens de développer le culte. Benoît XV poursuit l'œuvre dans deux lettres : au R. P. Matheo Crawley Boevey sur la consécration des familles (1915) ; et au cardinal Amette sur la charité universelle fruit de la dévotion, lors de la consécration de la basilique de Montmartre (1919). L'autre document : l'encyclique « Miserentissimus » (1928) de S. S. Pie XI précise la forme propre du culte du Sacré-Cœur : autant que la consécration, c'est le devoir universel de réparation. Un extrait de l'encyclique « Caritate Christi » (1932) lui sert, pourrait-on dire, de commentaire. Introduits par un court aperçu historique sur les origines du culte, d'après l'office de la fête, ces documents, en textes français et latin, sont accompagnés d'une brève théologie du Sacré-Cœur et commentés, avec la compétence que l'on devine, en des notes, riches et sobres, d'histoire et de doctrine. En appendice : les actes de consécration, de réparation, litanies, messe et homélies. La présentation extérieure répond à la valeur du contenu. Un bon instrument de travail pour les apôtres de cette grande dévotion catholique.

G. Gilleman, S. I.

THELLIER DE PONCHEVILLE. — *L'enfance sacerdotale de Jésus.* Paris, Spes, 1938, 19 × 12 cm., 254 p.

On sait quelle lucidité d'esprit et quel talent littéraire l'ardent auteur met au service d'un cœur enthousiaste. Aussi, disons-le tout de suite, les nombreux amis de M. le chanoine Thellier de Poncheville, cette fois encore, ne seront pas déçus. « L'enfance sacerdotale de Jésus » est une œuvre de science, oui, mais surtout et avant tout une œuvre d'amour, amour du Christ et de son sacerdoce, dont elle raconte les origines éternelles et l'apparition parmi nous. Le récit débute

par la préhistoire du prêtre éternel, préhistoire, secrète d'abord et à peine discernable aux yeux d'ici-bas, dessinant ensuite, de siècle en siècle, la physionomie sacerdotale du Messie, envoyé et consacré par Dieu pour établir une alliance parfaite entre l'homme et lui. Il se continue par une méditation approfondie des mystères joyeux ainsi que des longues années pendant lesquelles l'adolescent nazaréen, aux mains de travailleur et au cœur de prêtre, va s'enfermer dans la pénombre de son foyer et de son atelier. Il s'arrête enfin au seuil de la trentième année du Christ. Espérons que l'auteur, comme il en fait lui-même le souhait, pourra un jour nous raconter ce que devint par la suite ce sacerdoce, « comment il s'est épanoui en pleine clarté au milieu des foules palestiniennes, puis perpétué au cœur des douze ».

P. Taminiaux, S. I.

N. FAIVRE. — *Jésus, Lumière, Amour. III : Jésus en Galilée.* Paris, Lethielleux, 1938, 19 × 12 cm., 408 p. Prix : 30 frs.

Les lecteurs des deux premiers volumes de « Jésus, Lumière, Amour » se réjouiront de l'apparition du troisième tome de l'ouvrage de N. Faivre. Ce n'est plus le Jésus enfant que nous y trouvons, non plus les préludes du ministère public, mais la personnalité conquérante et triomphante de Jésus pendant la grande année d'évangélisation de la Galilée. Sans faire violence au texte évangélique, l'auteur nous en donne un commentaire dont la richesse égale et dépasse celle de ses deux premiers volumes. N. Faivre excelle à faire « revivre » les scènes de l'Evangile dans leur cadre local. Ce que les évangélistes ne font que suggérer, il nous le dit et nous l'explique avec une sûreté de doctrine et une précision qui révèlent une connaissance intime de la personne de Jésus. On ne pourrait assez recommander ce volume comme manuel de méditation. La méthode est facile : texte évangélique, cadre local, commentaire et exposition de la doctrine, colloque avec le divin Rédempteur à la fin de la plupart des chapitres. L'atmosphère toute de piété et de poésie ravira toute âme éprise du beau naturel et surnaturel. Le style ferme, nuancé, lumineux relève encore la valeur de l'ouvrage et en rend la lecture aussi facile que captivante.

J. Van den Bossche, S. I.

C. PARRA, S. I. — *Sichar. Neuf méditations sur l'Evangile de la Samaritaine.* Toulouse, Ap. de la prière, 1939, 15 × 9 cm., 162 p. Prix : 3,75 frs.

Huitième série de méditations sur l'Evangile ; elle possède toutes les qualités des précédentes : piété, onction, ascèse sérieuse à base d'abnégation ; en un mot, elle déborde de la spiritualité la plus saine et la plus à l'abri des illusions.

J. W. Saatman, S. I.

I. BEAUFAYS, O. F. M. — *Amour méconnu.* Paris, Librairie S. François, 1939, 19 × 12 cm., 112 p.

Voici une vie de Jésus brève et suggestive, adaptée, suivant le mot de la préface, à « l'homme moyen ». On n'y trouvera pas de considérations savantes. Mais les aspects essentiels de l'Evangile y apparaissent dans une quinzaine de chapitres dont les titres seuls disent l'intérêt actuel : « Pourquoi la souffrance ? », « L'opinion du peuple », « Divorce et célibat ». A ces qualités de fond s'ajoute l'agrément de la forme,

sensible surtout dans les descriptions de Nazareth, de Jérusalem, de tout le pays palestinien si bien connu de l'auteur.

A. Wankenne, S. I.

Dévotion à Marie

Bulletin de la société française d'études mariales. 1937. Paris, Vrin, 1938, 25 × 17 cm., 240 p.

La Société française d'études mariales s'est réunie les 12 et 13 juillet 1937 dans l'abbaye bénédictine de la Pierre-qui-Vire. Elle y a fait, selon son habitude, œuvre de science solide en même temps qu'actuelle. Il suffit pour s'en rendre compte de mentionner les sujets traités et le nom des rapporteurs ; Marie, reine du monde, par le P. Barré, C. S. Sp. ; La dévotion mariale dans l'ordre de saint Benoît, par le P. Bernard, O. S. B. ; L'appartenance de la Mère de Dieu à l'ordre hypostatique, par le P. Nicolas, O. P. ; De la place de la Très Sainte Vierge dans l'Eglise, corps mystique du Christ, par le P. Rondet, S. I. Les rapports sont publiés in extenso dans ce volume, suivis de la minute des discussions auxquelles ils donnèrent lieu.

E. Druwé, S. I.

F. CHARMOT, S. I. — *Présence mariale.* Paris, Edit. Spes, 1938, 19 × 12 cm., 206 p. Prix : 12 frs.

L'auteur, à qui nous devons déjà plusieurs ouvrages témoignant d'une psychologie pénétrante, consacre ce volume à la formation mariale des militants de l'Action catholique. Il veut leur faire prendre conscience de la présence de la Sainte Vierge dans leur vie, eu égard au rôle qui lui est dévolu avec le Christ dans l'œuvre rédemptrice. Après avoir étudié Marie, dans l'évangile et dans le dogme, comme la plus parfaite des militants, il montre comment elle se fait leur éducatrice.

E. Druwé, S. I.

E. NEUBERT. — *La doctrine mariale de M. Chaminade, fondateur de la société de Marie (Marianistes).* Coll. Les cahiers de la Vierge, 20. Paris, Edit. du Cerf, 1938, 20 × 16 cm., 115 p. Plusieurs planches. Prix : 12 frs.

L'auteur, qui avait déjà fait goûter la doctrine de son fondateur dans son délicieux petit livre « Mon idéal », expose cette fois l'enseignement marial de M. Chaminade dans toute son ampleur. Après avoir brièvement retracé la vie de ce serviteur de Dieu, dont la cause de béatification se poursuit à Rome, il traite en cinq chapitres : La maternité spirituelle de Marie ; sa mission apostolique dans le monde ; la consécration à Marie ; le zèle marial ; nos devoirs envers Marie. Par son caractère christocentrique et apostolique, cette doctrine est appelée à faire beaucoup de bien de nos jours.

E. Druwé, S. I.

R. SINEUX, O. P. — *La Vierge dans notre vie.* Paris, Edit. Spes, 1938, 19 × 12 cm., 238 p. Prix : 15 frs.

Série de simples méditations sur vingt-six qualificatifs de la Vierge des vierges. De la « Vierge silencieuse » à la « Vierge triomphante », l'auteur nous fait passer à travers tous les mystères et états de Marie et la montre en chacun agissante dans notre vie. Signalons en particulier la « Vierge Rédemptrice » (pp. 213-220).

E. Druwé, S. I.

F. GIRERD. — *La vraie dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur.* Nouv. édit. Issoudun, Archiconfrérie de Notre-Dame du Sacré-Cœur, 1938, 19 × 12 cm., 184 p. Plusieurs gravures.

Histoire et justification doctrinale solide d'un titre nouveau de la T. S. Vierge et d'une nuance spéciale de dévotion. Un détail : est-ce la meilleure formule de dire que N. S. a confié à la T. S. Vierge les trésors de sa grâce pour qu'elle les distribue (pp. 113-117 ; 121) ? La médiation ne consisterait-elle pas plutôt à demander et obtenir ; non à donner elle-même et comme indépendamment ?

C. Sevrain, S. I.

H. BARS. — *Regina Pacis.* Coll. Les cahiers de la Vierge, 21. Paris, Editions du Cerf, 1938, 20 × 16 cm., 90 p., 4 planches. Prix : 15 frs.

Il vient à son heure ce petit livre qui nous fait méditer en Marie le grand bien, le don divin, de la paix. On pardonnera à l'auteur, poète autant que théologien, certaines formules trop hardies, eu égard au souffle de piété sincère qui traverse ces pages.

E. Druwé, S. I.

M. CHRISTIAN. — *Notre-Dame de France (Le vœu de Louis XIII à la Sainte-Vierge). Souvenir du Tricentenaire. 1638-1938.* Paris, Téqui, 1938, 19 × 12 cm., XXVI-146 p. Prix : 10 frs.

Le dessein de l'auteur est de rappeler aux Français la protection et les bienfaits de la Sainte Vierge sur leur pays. Après un court aperçu sur la Royauté de Marie, médiatrice universelle, il retrace à larges traits la dévotion mariale de la France et décrit longuement les vertus de Louis XIII, la préparation prochaine, les circonstances et la portée du vœu par lequel ce monarque consacre son pays à la Mère de Dieu. Ce livre, écrit à la gloire de Notre-Dame, de la France et de Louis XIII, intéressera et édifiera les catholiques français.

J. M. Cardol, S. I.

C. CHALMETTE. — *Notre-Dame des Champs. Mois de Marie.* Paris, Beauchesne, 1939, 19 × 12 cm., 240 p.

L'auteur présente à ses confrères, curés de campagne, de courtes lectures où un épisode de la vie de la Sainte Vierge introduit une considération morale pratique pour les campagnards et est suivi d'une historiette ou d'une légende. Plutôt écrits, semble-t-il, pour des paroissiens ou mieux des paroissiennes de villages français, les chapitres variés peuvent suggérer d'heureux sujets d'instructions pour le mois de mai.

G. Gilleman, S. I.

A. GOUTAY. — *La croisade du bonheur à la suite de Marie.* Tournai, Casterman, 1937, 15 × 10 cm., 96 p. Prix : 5 frs.

Elévations sur le Magnificat. La vraie joie est chose trop peu connue. Elle exige d'ailleurs de celui qui veut la trouver dans toutes les circonstances de la vie une solide formation spirituelle. Mettons-nous donc, dit l'auteur, à l'école de Marie, pour apprendre l'art d'être heureux : personne ne nous l'enseignera mieux que celle qui a prédit : « Toutes les nations me proclameront bienheureuse ».

J. Lemaire, S. I.

Méditation

R. HOORNAERT. — *Aimer l'Eglise. Douze méditations en forme de retraite.* Bruges, Desclée De Brouwer, 1938, 19 × 12 cm., 152 p. Prix : 9 frs.

Bien que seul le troisième jour soit formellement consacré à considérer l'Eglise (l'objet du premier jour étant la Sainte Trinité, celui du second, le mystère de la Rédemption), c'est bien toutefois la pensée dominante de cette retraite, dont le mérite est de présenter les grandes vérités sous leur aspect affectif. La triple formule qui définit la matière de chaque jour — Dieu, moi du Christ ; le Christ, moi de l'Eglise ; l'Eglise, moi du monde — est évidemment à prendre dans un sens analogique. Le but de cette retraite étant très précis, on ne sera pas étonné de ne rien trouver sur certains autres sujets, tels que l'Eucharistie ou la Vierge Marie. Le texte divisé en de nombreux alinéas, tous fort courts, facilitera la méditation si l'on se sert du livre personnellement. D'assez nombreux extraits, par exemple de sainte Catherine de Sienne, ramènent sans cesse l'esprit à la pensée de la grande Famille qui, depuis des siècles, est l'héritière de la pensée du Christ.

L. de Borman, S. I.

E. VANDEUR, O. S. B. — *L'abandon à Dieu. Voie de la Paix. Commentaire du Pater.* Maredsous, Abbaye, 1938, 18 × 12 cm., 245 p. Prix : 10 frs.

Ces élévations sur les demandes du Pater ont toutes les qualités des livres de Dom Vandeur : onction et piété solide. Elles feront un bien énorme à toutes les âmes, qu'elles pacifieront. On eût été heureux de voir souligner un peu plus l'idée que la Providence n'est nullement responsable de beaucoup de nos épreuves et notre attitude dans ces moments-là. Ouvrage à répandre largement parmi les fidèles.

L. Van der Biest, S. I.

P. CHARLES, S. I. — *Altijd bidden. Tweede reeks van drie en dertig overwegingen.* Traduit du français. Coll. Museum Lessianum. Bruxelles, Edit. Universelle, 1938, 20 × 13 cm., 180 p. Prix : 12 frs.

Nous avons pu signaler les qualités de la traduction de la première série. Ce n'était pas une tâche aisée que de rendre en une autre langue l'élan, les nuances et les finesses de l'original. Le traducteur a mis le même soin à serrer d'aussi près que possible son modèle dans cette seconde série, tout en évitant l'allure trop guindée et trop factice d'une traduction littérale. On pourra parfaitement goûter dans cette version toute l'onction de l'œuvre originale où, sous la simplicité et la limpidité de la forme, se révèlent un sentiment si profond et une remarquable exactitude théologique.

A. De Bil, S. I.

L. LAJOIE. — *A l'Ecole de St Jean Eudes. IV : Dieu et mon âme. Entretiens intérieurs.* Paris, Téqui, 1939, 19 × 12 cm., XVI-144 p. Prix : 8 frs.

N'étaient certains points de la préface, nous n'aurions que du bien à dire de ce livre. Sans prétendre nous apprendre rien de bien neuf,

ces petites méditations sont excellentes. Dans la préface, il est difficile de comprendre que l'auteur puisse affirmer sans ambages ceci : tout va mal parce que les âmes ne suivent pas la spiritualité bérullienne. Un seul remède, le retour à cette méthode où l'on trouvera des choses indispensables et que ne donne aucune autre spiritualité. Heureusement, les méditations, plus modérées, nous remettent en terrain solide.

C. Sevrain, S. I.

Prédication.

N. GENGLER, T. BURGER, A. OBENDORFER et L. WOLPERT. — *La Prédication dominicale. Cours d'Instructions familières pour les dimanches et fêtes de l'année ecclésiastique. 1re année, n° 1-3 : du 1r dimanche de l'Avent au XIIe dimanche après la Pentecôte.* Bruges, Beyaert, 1938-39, 20 × 13 cm., 438 p. Prix : 15 frs le fascicule.

Le grand succès rencontré par l'édition flamande du « Semen Divinum », « Der Heilige Saat » des célèbres prédicateurs allemands, les Rév. Dr N. Gengler, T. Burger, A. Obendorfer et L. Wolpert, a engagé la firme Beyaert à répondre à la demande de plusieurs prêtres et religieux, désireux de voir paraître une édition française du même ouvrage. Celle-ci renfermera en 16 volumes in-8° entre 400 et 500 sermons. Quatre volumes seront publiés chaque année. Le premier part du 1er dimanche de l'Avent et se termine à la Septuagésime. Le second va de la Septuagésime à la Pentecôte, le troisième de la Pentecôte au 12me dimanche qui suit cette fête et le quatrième commencera au 13me dimanche après la Pentecôte et courra jusqu'à la fin de l'année ecclésiastique. Chaque volume contiendra deux sermons pour chaque dimanche et les principales fêtes. Il est prévu que l'édition couvrira quatre années. Ainsi, l'ouvrage complètement paru, le prêtre disposera d'au moins huit sermons différents pour chaque dimanche et fête.

Nous ne pouvons que féliciter la maison Beyaert de cette heureuse initiative. Ce nouveau sermonnaire, tout à fait adapté à la mentalité moderne, rendra de précieux services aux prêtres, qui y trouveront des plans clairs, une matière riche en pensées, mais qui ne les empêchera pas non plus de livrer le fruit de leurs méditations personnelles. Basées sur un texte liturgique de la Messe, ces instructions auront encore le grand avantage de faire retrouver aux fidèles dans l'homélie l'intelligence de la liturgie de l'Eglise. Puisse le vœu des éditeurs se réaliser en perfection : « avoir mis à la disposition des prédicateurs une semence, qui, sous la bénédiction de Dieu, lèvera en une abondante moisson de grâces ! ».

P. Taminiaux, S. I.

Les Gérants : ETABLISSEMENTS CASTERMAN, S. A.
Administrateur-délégué : LOUIS CASTERMAN, TOURNAI.

Imprimé en Belgique. — *Printed in Belgium*